

**L' ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS A PONDICHERY
DE 1770 A 1980
LES PROBLEMES ET LES DIMENSIONS**

BALAGOUROU DIAGARASSIN

Dissertation submitted to the Jawaharlal Nehru University
in partial fulfilment for
the Degree of
MASTER OF PHILOSOPHY

**CENTRE FOR FRENCH STUDIES
SCHOOL OF LANGUAGES
JAWAHARLAL NEHRU UNIVERSITY
NEW DELHI-110067
1980**

CERTIFICATE

This dissertation entitled, "L'enseignement du français et à Pondichéry, de 1770 à 1980- Les Problèmes et les Dimensions", was carried out at the centre of French Studies, School of Languages, Jawaharlal Nehru University, New Delhi.

This work is original and has not been submitted in full or part for any degree or diploma in any University.



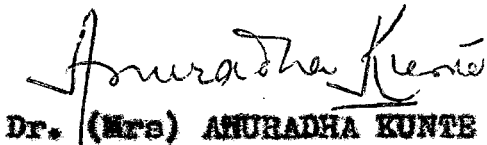
Prof. K.J. MAHALE

(Supervisor)



BALAGOUROU DIAGARASSIN

(Candidate)



Dr. (Mrs) ANURADHA KUNTE

(Chairman)

Centre of French Studies
School of Languages
Jawaharlal Nehru University,

New Delhi- 110067.

INDIA

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS A PONDICHERY

1770 à 1980

Les problèmes et les dimensions

A mon père
A ma mère

Leur tendresse, leur soutien, leur
encouragement ont permis l'heureux aboutisse-
ment de mes études.

Que ce travail leur soit dédié
en gage de reconnaissance et d'amour.

Belagourou Diagarassin

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Pages
Remerciements	
Avant-Propos	1
But de l'étude et méthodologie	3
Chapitre I - Le milieu naturel Pondichérien. Les grands traits historiques et géographiques.	7
Chapitre II - Les Etapes du développement de l'enseignement. Généralités Historiques:IXè siècle à XIè siècle.	10
Chapitre III - Les Etapes du développement de l'enseignement français .Au début.	13
Chapitre IV - De 1879 à 1920.Une tentative vers un nouvel essor.	19
Chapitre V - De 1920 à 1954.Le déclin.	25
Chapitre VI - La chute de l'enseignement du français à Pondi- chéry.Autopsie d'un echec.	31
Chapitre VII - Des blocus naturels.	34
Chapitre VIII- Des blocus artificiels.	38
Chapitre IX - L'Assimilation politique fait fiasco à Pondichéry. Les causes aux effets.	44
Chapitre X - La chute de la politique scolaire ou la faillite de l'enseignement du français.	49
Chapitre XI - La situation de l'enseignement du français après le transfert de facto.Les premiers symptômes d'un avenir incertain.	57
Chapitre XII - Le Traité de Cession de 1954 ET les accords culturels	65
Chapitre XIII- L'enseignement du français après 1962 jusqu'à nos jours.	69
Chapitre XIV - Observations sur les écoles françaises du Gouverne- ment indien.	78
Chapitre XV - Le chemin parcouru depuis le transfert de facto. L'insuffisance et l'insouciance. La réticence de Paris.	85
Chapitre XVI - Un diagnostic des lacunes existantes .	89
Chapitre XVII- Le chemin parcouru depuis le transfert de facto. L'insuffisance et l'insouciance. Le Projet d'Indianisation.	93
Chapitre XVIII- Les repercussions retentissantes dans le domaine de l'enseignement du français.	102

Chapitre XIX	- Des projets prospectifs et souhaitables	105
Chapitre XX	- Une enquête sur le statut socio-économique, sur les motivations et les attitudes des étudiants de français à Pondichéry.	112
Chapitre XXI	- Le statut socio-économique et socio-culturel des étudiants de français dans l'Etat de Pondichéry.	115
Chapitre XXII	- Pourquoi apprend-t-on une langue étrangère? Des Finalités.	123
Chapitre XXIII	- Pourquoi apprend-t-on le français ? Des Motivations.	130
Chapitre XXIV	- Pourquoi apprend-t-on le français ? Des Debouchés.	139
Chapitre XXV	- La langue française et l'enseignement du français à Pondichéry. Le statut, le rôle et l'état actuel. Le qu'en dira-t-on.	139
Chapitre XXVI	- Les étudiants de français et leurs attitudes.	144
Chapitre XXVII	- Le bilan des réactions.	
Chapitre XXVIII	- Conclusion.	

Les Documents Annexes.

La Bibliographie.

REMERCIEMENTS

Nous prions tous ceux qui nous ont aidé dans notre labeur de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Cette étude n'aurait pu se faire sans l'aide généreuse et la coopération sympathique de nombreux spécialistes et institutions.

D'abord, nous tenons à remercier Monsieur le Professeur K.J. MAHALE, pour la sympathie, pour le soutien et la confiance qu'il nous a prodigués. Il a orienté nos recherches et contrôlé chaque étape de la réalisation de cette étude. Il en a suivi le développement avec une infatigable bienveillance. Nous n'oublierions pas que sans concours et bienveillant il nous eut été impossible de mener à bien ce travail.

Qu'il trouve ici le témoignage de notre respectueuse et profonde reconnaissance.

Nous ne saurions trop reconnaître la dette de gratitude que nous avons envers les chefs des diverses institutions scolaires de l'Etat de Pondichéry, qui nous ont aidé avec tant d'empressément et d'efficacité. Nous leur devons la plus large part de ce succès.

Qu'il en soient chaleureusement remerciés.

Notre gratitude va également aux nombreux étudiants de français de Pondichéry qui ont répondu à notre questionnaire, qui ont consenti à consacrer une part non négligeable de leur temps à cet effort de réflexion.

Notre dette est lourde envers l'obligeance, et à la bienveillance des Messieurs CYRIL ANTONY, Editeur, State Gazette, Mr. Bruno DACHE, Directeur de l'Institut Français de Pondichéry, Mr. le Docteur Paramananda MARIADASSOU, Directeur de la Publication du mensuel "Le Trait-d'Union", Monsieur le Proviseur de la Lycée Française, Monsieur ROCCIOGHOLLI, Consul Général de France à Pondichéry et Mlle A. SOUDRAM, Bibliothécaire, Rosain Holland, qui ont mis à notre disposition les documents et matériels d'Archives, sur les quels il a été possible de réfléchir et de discuter.

.../...

Leur contribution a été la nôtre même de notre travail et nous en leur en sommes infiniment reconnaissants.

Nous n'aurons jamais eu le courage de mettre notre travail sur le chantier sans les nombreuses remarques, suggestions et examens de critique de M. Darbarasivan, Dr Madanagopalana et Mlle Dr Gloria Saravaya, qui se sont chargés de revoir notre manuscrit.

Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de nos très vifs remerciements.

Nous remercions également le " Centre d'Etudes Françaises " de l'Université Jawaharlal Nehru, New Delhi, qui nous a accordé toutes les facilités matérielles, ainsi que les possibilités de voyage qui nous étaient nécessaires et qui nous permettaient de réaliser cette étude dans les meilleures conditions.

Ces remerciements, nous les renouvelons volontiers aux autres collaborateurs dont nous ne pouvons citer les noms, qui ont bien voulu participer dans l'élaboration de ce travail.

Avant-Propos

La prise de conscience indienne, mais surtout pondichérienne du rôle qui peut être celui de Pondichéry "une fenêtre ouverte sur la France", appelle de nouveau l'attention sur le problème de l'érosion de la langue française, dans la Capitale franco-phonie du sous-continent indien.

L'étude sérieuse sur Pondichéry n'a attiré l'attention des chercheurs dans notre pays que depuis une vingtaine d'années, plus précisément après le transfert de jure en 1962. Jusqu'à cette heure, on s'était refusé à lui reconnaître une existence originale, à savoir: les conditions spéciales de cette région, la brusque rencontre de deux civilisations sur le sol indien, l'interaction des sociétés en tous points différents et l'état social issu de ce concours de forces diverses.

On a souvent eu la tendance à simplifier la colonisation française à Pondichéry, comme un accident, comme un simple épisode de l'histoire générale.

Nous nous sommes étonnés que l'influence de la culture française et le rayonnement de la langue française fût immense, qu'elle n'eut pas encore été l'objet d'une investigation sérieuse, historique et scientifique. Nous nous sommes dès lors proposés de combler ce vide, au moins partiellement par une étude sur les problèmes et dimensions de l'enseignement du français à Pondichéry de 1770 à 1980.

Dans ce but, nous avons consulté à Pondichéry les nombreux et précieux matériels d'archives qui s'y trouvent sur ce sujet, notamment les livres historiques, les divers rapports, les bulletins, les Procès-Verbaux, les arrêtés, les décrets, les ordonnances etc. Cela n'a pas été un travail facile: il nous a fallu démêler la vérité à travers ces témoignages les plus variés.

.../...

Cependant, ceux qui s'intéressent à une étude sérieuse sur ce sujet devaient faire face à un obstacle inévitable notamment l'absence des Archives de l'intérêt historique à Pondichéry. Il est dommage que le gouvernement indien ait permis au gouvernement français¹ de transporter en France, tout ce matériel après le transfert des pouvoirs. En raison de cette véritable pénurie des sources primaires, on est forcé de chercher à tâtons, les matériaux dont on a besoin sans aucune indication préalable ou idée préconçue.

Une telle expérience n'a qu'un caractère exploratoire. Mais, elle doit servir de point de départ à une étude plus approfondie pour les futurs chercheurs.

En tout état de cause, l'auteur ne prétend pas avoir épuisé le sujet.

Pour une étude exhaustive et compréhensive, à la fois, sur le sujet en question éventuellement, il faut qu'en aille à Paris². Faute de moyens, il faut que nous nous contentions du peu que nous avons pu fouiller ici.

Nous nous excusons d'avance des lacunes et des insuffisances.

1 : cf. Documents Annexes : Article 27
Traité de la cession

2 : Les Archives sur l'Inde française se trouvent déposées à la "Bibliothèque Nationale" et aux Archives nationales, Paris.

Introduction

But de l'étude et méthodologie

L'objet de ce chapitre est de préciser les motifs de cette étude. Comme nous avons indiqué dans l'Avant-Propos, le sujet choisi "L'enseignement du français à Pondichéry de 1770 à 1980" est précisément de nature exploratoire et elle ne prétend pas avoir épuisé le sujet dans sa totalité.

Comme on dit une véritable étude de recherche consiste d'abord de l'originalité du sujet abordé, l'étude actuelle porte sur un domaine inexploré. Il existe dans ce domaine quelques articles¹ ici et là, où le traitement est superficiel.

Il est toujours nécessaire de comparer l'époque où l'on vit, à d'autres époques pour mieux évaluer les causes à l'arrière-plan de la flérisation ou de la faillite de n'importe quel système ou institution sociale. Toutes ces exigences nous conduisent à une étude historique² dans ce domaine.

1 Voir : Paul Josselin, "La diffusion de la culture française dans nos établissements de l'Inde. De quelques difficultés qu'elle y rencontre", in "l'Inde française dans la guerre", Imprimerie de la Mission. Pondichéry. P. 56 à 61

David Annoussamy "L'enseignement du français à Pondichéry" in le Trait d'Union, vol XXV - N° VI - Juin 1967 P1 to 4

N. Sivaprakasam, "Education under the French in Revue historique de Pondichéry" Vol 11, 1973, Published by the "Société de l'histoire de Pondichéry" P. 61 to 68.

Jean de la Guévière, "Treize mille indiens-français victimes d'un accident de l'histoire in "Le Monde" 25-26 Janvier 1976, P.10

M. Henri Durieux, "Les français de Pondichéry" in "Le Monde" 11-12 Avril 1976, P.10

R. Krishnamurthy, "The teaching of French in Pondichery: Past and Present" in Newsletter, vol XIII N° 3, July 1977, CIEFL, Hyderabad P.16, 18

2 Il nous apparaît indispensable pour faire le diagnostic du problème dans son entiereté, de réexaminer de près tout le passé accessible et reconstituer dans le cadre de cette étude la dimension historique du sujet.

D'abord, reconstituer les diverses étapes de l'enseignement du français à Pondichéry. Et au départ, il faut bien établir notre prise de position: Notre hypothèse de départ est que l'enseignement du français à Pondichéry n'a pas connu un véritable succès. Ensuite, nous énumérons les divers problèmes qui constituaient le "blocus" à la pédagogie française durant la colonisation. Pour parvenir véritablement à mettre en relief, les composants divers de ce blocus, nous aurons recours à une analyse historique, sociologique et politique du milieu pondichérien sous le signe tricolore. En effet, c'est un effort pour aller au delà des conclusions stéréotypes et des généralisations hasardeuses pour atteindre la spécificité de la réalité pondichérienne. Tous les renseignements pratiques et authentiques que nous avons rassemblés, grâce à la recherche documentaire¹ seront mis sous un éclairage nouveau².

Ainsi la première partie de l'étude, qui s'arrête avec 1954³, provient essentiellement de la recherche documentaire⁴. Cet examen du sujet principal dans une perspective historique sous-ten l'étude dans la troisième et quatrième partie qui porte en effet sur l'époque contemporaine.

Au deuxième plan, nous examinons de près, l'atmosphère chaotique de la période de transition, c'est-à-dire entre 1954 et 1962. Et, la mise en question du statu quo de l'enseignement du français à Pondichéry, après la réintégration du territoire avec l'Union indienne, de 1962 jusqu'à nos jours.

-
- 1: Elle consistait d'une documentation exhaustive des rapports, des articles, des Procès-Verbaux, arrêtés, décrets etc.
 - 2: La place de l'enseignement du français dans la société coloniale, compte-tenu des objectifs qui lui sont assignés par la politique scolaire de cette époque.
 - 3: Le 24 Octobre 1954, l'accord de cession est définitivement signé à New Delhi
 - 4: Cette recherche documentaire était d'un appui très reconfortant surtout dans le domaine de l'histoire de l'enseignement marqué par la pénurie des sources primaires.

Dans la troisième partie, nous avons fait des réflexions critiques, sur le projet d'indianisation du gouvernement indien, après la libération, qui va releguer très vite, le français au niveau d'une langue véritable étrangère. Ce n'est qu'une spéculation intellectuelle sur la problématique de la situation de la langue française à Pondichéry, sous la rubrique " la vanité des rhétoriques passionnées". Nous relevons également les lignes directrices du traité de Cession¹, où les deux gouvernements ont assuré le développement de la langue française. Conçu pour durer, celui-ci ne tarda pas à sombrer et les clauses du traité sont réduites ~~est~~ aujourd'hui à une série de cordes dans le vide tendues entre le passé et l'avenir. Faute d'initiatives, l'enseignement du français à Pondichéry est devenu vite "un pari perdu".

(Dans la quatrième partie, nous avons pour objet de l'étude de l'enseignement du français, à l'heure actuelle. C'est une étude des relations qui s'établissent entre les quatre pôles essentiels de la situation pédagogique; les motivations chez les étudiants, leurs conditions socio-économiques, l'environnement socio-culturel, et leurs attitudes. Quel instrument peut-on choisir, compte-tenu des objectifs que nous nous proposons? Ces instruments doivent nous fournir des indications précises, sur la motivation, sur la situation économique, socio-culturelle et l'attitude psychologique des étudiants qui s'intéressaient à l'étude du français: ces conditions ne sont réalisées qu'à l'aide d'une enquête questionnaire-type. Plutôt que d'entreprendre une enquête quantitative, il nous a paru préférable de réaliser une enquête qualitative auprès d'un échantillon réduit des étudiants apprenant le français, comme langue principale d'instruction et comme deuxième langue vivante étrangère.

1 cf. Documents annexes : Articles 20, 21, 22, 23, 24 et 28 traité de la cession signé à New Delhi en 1954.

L'échantillon et la méthodologie adoptée aura le mérite d'amener à la surface, à travers des questions posées, et à travers des réactions qu'elles ont suscitées chez eux, les mécanismes fondamentaux d'une attitude favorable ou défavorable de l'individu en face de l'enseignement du français, et parmi les autres, les motivations, les opinions ou les comportements psychologiques qui pour la plupart du temps passent inaperçus.

A partir, des données rassemblées et interprétées, nous avons dégagé des généralisations. Ces résultats nous permettent ensuite de formuler les hypothèses. Osons-nous dire que c'est une démarche logique inductive, qui s'appuie sur des généralisations successives à différents niveaux).

Enfin, nous arrivons à la conclusion de l'étude actuelle. Dans les limites que nous sommes imposées; il nous a paru impossible de jouer le rôle d'un Conseiller pédagogique. En revanche, avec plus de modestie, nous avons présenté une schéma de réformes souhaitables afin de freiner la perte de la langue française, et pour épuiser les ressources potentielles que Pondichéry dispose dans le domaine de l'enseignement du français, dans l'intérêt national et régional.

Face à l'hétérogénéité des problèmes qui se centrent autour du sujet principal, on oppose cette diversité des étapes de la recherche.

CHAPITRE 1

Le milieu naturel Pondichérien

Les grands traits historiques et géographiques

290 kilomètres carrés de terre situés, sur la côte de Coromandel, par 11°55 de la Longitude et 77°51 de la Latitude Nord, au milieu de la province South Arcot de l'Etat de Tamil Nadu, telle apparaît la ville de Pondichéry, la Capitale de l'Inde française prestigieuse.

Les anciens comptoirs français de l'Inde consistent de lambeaux de terrains, dispersés et écartelés¹, les uns séparés des autres par les territoires de l'Inde britannique voisinate; à savoir : Chandernagore², situé sur la rive droite de l'Hougli, 20 kilomètres carrés, dans l'Etat de West Bengal, Karikal, 158 kilomètres carrés dans l'Etat de Tamil Nadu, Mahé, 10.4 kilomètres carrés situé sur la Côte de Malabar, est de l'autre côté de la péninsule indienne, et Yanam, 20.7 kilomètres carrés est également situé sur la côte Coromandel dans l'Etat d'Andhra Pradesh.

Tels sont de nos jours, les débris de ces vastes possessions conquises par les armes victorieuses et la diplomatie de Duplex et de Bussy.

L'ensemble des établissements énumérés ci-dessous forme l'Etat actuel de "Union Territory of Pondicherry"³ dont la superficie globale occupe une mince étendue de 468.2 kilomètres carrés et renferme une population⁴ d'environ 4,71,707.

Voir la carte P-1 : Documents Annexes

2 : Chandernagor n'a fait plus partie de l'Etat de Pondichéry. Cet comptoir sera rattaché à l'Etat de West Bengal après le referendum du 19 Juin 1949. Le traité cédant à l'Inde ce comptoir est signé à Paris le 2 février 1951.

Voir: text of India-France treaty of cession of territory of free town of Chandernagor. Section III - treaties PP 15 to 18. " Foreign Policy of India - text of documents 1947-64. Lok Sabha Secretariat, New Delhi 1966

3 : Voir: the Constitution (Fourteenth Amendment) Act 1962, 28th December 1962- " the Constitutions of India, Govt. of India Press: Faridabad 63. PP324-325

4 : cf: Census of India 1971-series 29 Pondi.-paper II of 1971-Provisional population tables P II

Pondichéry - Passé Historique

Pondichéry était un siège privilégié, en ce qui concerne la culture, le commerce et l'éducation, durant les époques lointaines.

Les fouilles d'Arikamédeu affirment un dehors de l'ambiguïté, que Pondichéry portait le nom de "Pedouké" ¹ et était un "Empire Indo-Romain" ² et constituait "un port de relais entre Rome et les pays d'Extrême-Orient" ³, vers le deuxième millénaire avant Jésus Christ jusqu'au deuxième millénaire de notre ère.

Pondichéry, fondé par François Martin, en 1674 appartenait au Radjah de Gingy qui l'avait vendu aux français en 1624. ⁴ C'était à ce moment un "parcherie". Les Français voulant alors donner un nom à cette terre acquise, ajoutèrent au mot "chérie" celui de "Pedou" qui signifie "nouveau" et en firent "Pondouchérie" (ou la nouvelle ville), transformé par l'usage en Pondichéry.

Dès 1673, jusqu'à la réunion éventuelle avec la République indienne en 1962, Pondichéry est resté, une Colonie française, pendant trois siècles, à peu près, quelques brèves périodes d'occupation britannique, mises à part.

L'évocation du passé de Pondichéry met inévitablement l'accent sur son peuplement et la diversité de sa composition ethnique, dont la stratification recouvre en partie des clivages sociaux hérités de la civilisation dravidiennne, de l'Antiquité tamoule et de la colonisation française. La population ne cesse de s'accroître : 2,46,354 en 1901, 3,17,253 en 1948, elle dépasse aujourd'hui 4,71,707, ce qui ^{re}présente une densité kilométrique brute de près de 983 habitants par kilomètre carré.

1: "Pondichéry et le monde Tamoul" ou trait d'Union vol XXVII - N° X
Aout 1970

2: Voir "Sir Mortimer Wheeler" Arikamédeu, en Inde -Romain trading Centre" in Ancient India, vol XV -1962 Delhi P40 to 82

3: Voir Yvonne Robert Gaebelé "Histoire de Pondichéry- de mille à nos jours", Imprimerie du Gouvernement, Pondichéry 1960 P.5

4 : Pierre Constant Sicé, "Annuaire Statistique des Etablissements français dans l'Inde, pour l'année 1843, Imprimerie du Gouvernement, Pondichéry 1845. P. 93

L'économie pondichérienne, en dépit des revenus locaux insignifiants a été lourdement marquée par les traits de dépendance envers la lointaine capitale de l'Inde, New Delhi. Les choses changent et changeront sous l'effet de l'industrialisation active.

Tels sont quelques uns des traits originaux de la personnalité historique, géographique, et ethnique de Pondichéry.

CHAPITRE - I I

Les Etapes du développement de l'enseignement

Généralités Historiques : IX^e siècle à XII^e siècle.

C'est une aventure intéressante de découvrir, un beau jour, à quel point l'Instruction était en honneur dans les territoires qui constituent aujourd'hui l'Etat de Pondichéry sous le règne des rois Pallavas et Cholas.

L'Université de Bahour - Epoque Pallava

Durant le règne de la dynastie Pallava, sous le roi Niroupatoungavaman vers 850 après Jésus-Christ, un collège de savants sanscrits existait à Bahour. Les plaques de bronzes inscrites¹ trouvées parmi les ruines d'un temple ancien de cette localité en 1872², nous offrent des renseignements sur l'organisation et l'activité de ce centre d'études supérieures sanscrites.

Elles nous enregistrent le don royal³ de trois villages aux savants qui géraient cette université. On y enseignait tous les 14 Ganas, c'est à dire, 4 Vedas, 6 Védangas, Puranas, le Mimamsa et Nyaya système de Philosophie. L'inscription atteste, dès lors, avec certitude que le Vidhya-sthana de Bahour était déjà un centre intellectuel, il y a plus de douze siècles.

L'Université de Tiroubhované - Epoque Chola

Cette glorieuse tradition intellectuelle fondée par les Pallavas s'imposait bien tout au long des siècles suivants et devenait plus florissante dans la même région au XII^e siècle avec les Cholas.

-
- 1: voir. Epigraphia Indica - vol XI - Archaeological Survey of India N.D. PP 87to90
 - 2: trouvées à Bahour en 1887 par Monsieur Delafond, Magistrat à Pondichéry
 - 3: cf. Culture and Perspective - An unpublished manuscript State Gayetteer's Office - Cultural Wing, Govt. of Pondicherry
 - 4: Voir. South Indian Inscription - French India Vol VIII - Archaeological Survey of India, PP. 75-76

Deux inscriptions en caractères tamouls ciselés sur les murs en granit du temple chola de Tiroubhované nous racontent, qu'il y existait en 1018, un autre centre d'Instruction remarquable. Il y avait 12 professeurs de Védas, 10 commentateurs de Vedantas et environ 200 étudiants qui se repartissent ainsi : 20 étudiants pour le Chandogagama, 60 pour le Rig Veda, 50 pour les Sastras, 70 pour Vedantas, Vyakarana et Rupatara, et autant pour Yayur Veda. En outre, les savants qui y enseignaient étaient exemptés par l'Ordre Royale du paiement de certains impôts etc. Les frais de gestion étaient subventionnés par un don royal, qui entre autres offrait des subsides aux élèves, ainsi qu'aux professeurs¹.

Prix littéraire:

Une autre inscription provenant du même temple également témoigne du vif intérêt des savants et de la monarchie dans le domaine de l'activité littéraire.

"Après lecture de son oeuvre, en présence de l'Assemblée locale, l'auteur Tirounarayanabattan fut récompensé par don de 1/2 Veli et 2 ma de terre, dans la 27^e année du règne de Kulottunga I².

Ainsi, nous sommes bien renseignés sur la période qui s'étend du IX^e siècle jusqu'au XI^e siècle, à propos de la gestion et des matières de l'instruction, dans les Universités établies dans cette région.

En revanche, faute de documents authentiques il ne nous est pas possible de reconstruire, l'histoire de l'enseignement jusqu'à l'arrivée des Français.

1 : Voir. Annual report on epigraphy for the year ending 31 march 1919 - Archaeological Survey of India (Southern Circle) PP. 96 to 98

2 : Ibid : Lignes 7 à 14

Cependant, il est possible de constater l'existence des écoles sous la tutelle des Pandits ou "Vattiyars", pour satisfaire les exigences locales. C'était, disons, une sorte de "Gouroukula" des époques lointaines, adaptée ou modifiée, au cours des siècles.

Telles sont les grandes étapes dans l'évolution de l'enseignement à Pondichéry, aux temps des rois, jusqu'à ce que les français y arrivent. Vu l'importance accordée à l'enseignement tout au long des siècles, Pondichéry mérite bien le pseudonyme : Pondichéry - la ville où souffle l'Esprit.

CHAPITRE - III

Les Etapes du développement de l'enseignement français - Au début

Les écoles vraiment européennes furent établies à une époque antérieure quand l'intention commerciale des nouveaux-venus prend le virage ensuite vers des ambitions politiques. Autrement dit, l'arrivée d'une population européenne massive nécessitait l'établissement des institutions scolaires à Pondichéry.

C'est dans cette lumière, qu'il faut noter la fondation d'un "Collège des Jésuites" à Pondichéry vers 1755. Cette école recevait les européens et les créoles et avait pour but "de procurer aux enfants des honnêtes gens une éducation convenable à leur naissance"¹.

On a raison de supposer une population scolaire assez large à cette époque là. En effet, un document daté du 14 Février 1791, fixait le nombre des européens à 500². Cette population consistait toutefois, des Français militaires, commerçants, administrateurs et immigrants.

Mais la prise de Pondichéry par les anglais le 23 avril 1793, marque la disparition de cette entreprise scolaire. Durant la même époque, il y existait trois autres écoles, à savoir : Le Séminaire générale de Virampatnam créé en 1771 par Mgr Pigneau de Béhaine pour la scolarité européenne, Chinoise et Annamite, le collège Malabare pour les Indiens, et enfin, les Indiens Catholiques eurent le "Petit Séminaire" à partir de 1777. Les efforts des Ursulines de Vannes pour fonder en 1738 une école pour les filles, jusqu'à négligée, tournent mal et deviennent infructueux.

Enfin, il est possible de dire que jusqu'au commencement du XIX siècle, l'enseignement du français ne nous montre aucun développement significatif.

1 : Lettre du Conseil Supérieur de Pondichéry aux Directeurs Généraux de la compagnie. Correspondance du Conseil Supérieur de Pondichéry. P. 369

2 : Mémoire sur la population de Pondichéry. Anonyme 1795; cité par M. Valmary. P.5 dans son "Rapport sur l'enseignement dans l'Inde française du XVIII siècle à nos jours" Pondichéry 1922 - P. 5

L'enseignement au XIX siècle : de 1816 à 1843

C'était après la restitution des établissements français des mains britanniques¹ en 1816, que le gouvernement colonial s'inquiétait de l'abandon de l'enseignement au secteur privé depuis tant d'années.

Grâce à l'initiative prise par M. Compte Du Puy, encore une fois l'ancien collège sera rouvert. Contre tous les efforts avancés pour ressusciter l'ancien établissement, le projet fera long feu, faute d'une organisation concrète et d'une pénurie de personnel enseignant².

Il a fallu attendre, jusqu'à l'arrivée de M. Desbassyns de Richemont³, pour assister aux réformes remarquables, dans ce domaine. A son arrivée, le collège ne comptait que 18 élèves⁴. Frappé de cette lamentable situation, l'administration de la colonie s'efforçait de son mieux de donner le premier coup, de pioche sérieux et effectif à l'enseignement. Et, nous verrons plus tard, que l'Inde française sera dotée des diverses institutions secondaires et professionnelles, par son gouvernement.

Collège Royal - La fondation

L'Ordonnance locale du 26 Octobre 1826 approuvée par la dépêche ministérielle du 20 juillet 1827⁵, a établi le Collège Royal de Pondichéry, sur le plan des collèges en France pour l'éducation des jeunes gens, de la classe blanche⁶.

1: l'occupation anglaise du territoire n'étendait du 23 août 1793 jusqu'au 26 septembre 1816.

2: op. cit Valmary P.9

3: Administrateur par intérim des Etablissements français dans l'Inde 1826 - 1828

4: op. cit Valmary P.10

5: Dépêche Ministérielle du 20 juillet 1827. Bulletin des Actes Administratives des Etablissements français dans l'Inde 1829

6: L'ordonnance locale du 26 Oct. 1826 - Les Archives Administratives . Année 1826

La création de cet établissement marquait un tournant dans l'histoire de l'enseignement de cette colonie française. Elle a passé par des nombreuses vicissitudes et des noms divers - Collège Royal jusqu'en 1876, Collège Colonial depuis 1905, Collège français jusqu'en 1972, et Lycée Français depuis lors. Malgré les transformations qu'elle a subie depuis un siècle, elle s'est perpétuée et a subsisté, jusqu'à nos jours. Deux autres établissements, notamment, "Le Pensionnat des jeunes demoiselles de la classe blanche"² et une "Ecole gratuite" furent fondés durant la même année.

Mais, il ne faut pas perdre de vue que ces institutions étaient créées dans l'intérêt de la jeunesse européenne et Créole.

On a également établi deux écoles gratuites² au profit de la population indigène l'une à Pondichéry et l'autre à Karikal, où le niveau de l'enseignement était tout à fait inférieur à celle qui se donnait dans les institutions blanches, telles que "collège royal" et pensionnat. Et, pour le moment, l'inscription de la population scolaire indigène dans ces deux institutions étant interdite, les Indiens devaient se contenter de quelques institutions d'une qualité médiocre et de nombre très restreint.

De nouveau, et encore, dans l'intérêt du peuplement européen on créait (a) les Ateliers de Charité, "pour offrir des moyens d'industrie aux individus blancs, métis qui ne peuvent pouvoir à leur existence, faute de moyen de travail"³.

1 : L'ordonnance locale du 10 fév. 1826 Ibid P. 5

2 : L'Arrêté du 1 fév. 1827 - Bulletin des Actes Administratives des Etablissements français dans l'Inde - Pour l'année 1827.

3: L'Ordonnance du 24 juillet 1826 - Les Archives Administratives 1826

(b) "Les enfants de langue", pour fournir une bonne connaissance des langues du pays aux Européens " se destinant aux Tribunaux, au Domaine ou à la Police"¹.

Pour résumer, notons au départ que la politique scolaire de cette époque a suivi de près la stratégie coloniale de fournir "une éducation, convenable à la naissance"². En créant, deux sortes d'institutions scolaires, nettement séparées par les barrières artificielles de l'ethnicité, l'enseignement du français se trouvait gravement déséquilibré. Mais, en tout cas, la tentative était faite pour donner aux indigènes une connaissance de français, qui se développera encore, mais sans produire les fruits qu'on attendait.

De 1843 à 1879 - Les signes avant-coureurs d'un essor

Cette période qui marquait la troisième étape de l'enseignement du français, va frayer une nouvelle piste en se servant de l'Ordonnance Royale du 30 septembre 1843, comme doctrine, qui visait à donner à l'enseignement " une Organisation aussi rapprochée que possible de celle des écoles primaires en France"³.

Enfin, d'un côté, on donnait à l'enseignement la même orientation que dans la Métropole, et de l'autre côté, comme le fait remarquer Valmary,⁴ c'était aussi bien le programme qui avait pour idéal d'ASSIMILER ces colonies à la Mère patrie⁴. Un pas de plus, ajoute-t-il devant jouir les mêmes droits politiques que les Européens, les indigènes devaient parler la même langue et avoir la même civilisation⁵.

1 : L'ordonnance du 29 Octobre 1827 de Bulletin des Actes Administratives des Etablissements Français dans l'Inde .

2 : Vide . infra . P. 14

3 : cf. Préface à l'ordonnance royale de 30 sept. 1843. Bulletin des Actes Administratives des Etablissements Français dans l'Inde 1843 -

4 : op.cit Valmary P. 15

5 : Valmary .P. 16

Cette idée directrice de l'Assimilation sera dès lors le pivot de la politique scolaire coloniale en Inde. La même politique qui donnait des succès foudroyants, au point de vue de la diffusion de la langue et de la culture françaises, dans les colonies à plantation. Comme par exemple, les Antilles, Guadeloupe, Martinique etc., par contre était un échec total en ce qui concerne l'Inde française. C'est avec un désespoir inébranlable que M. Valmary notait dans son rapport qui " la connaissance du français n'y fait presque aucun progrès". Encore, dit-il si, depuis 250 ans tantôt que nous sommes dans l'Inde nous n'avons réussi à amener à l'usage de notre langue qu'un nombre infini d'indigènes, c'est que la colonie présentait sans doute des conditions et des difficultés qu'on ne rencontrait pas ailleurs².

Nous verrons en détail dans les chapitres suivants quels étaient les obstacles qui constituaient le blocage à la diffusion de la langue et de la culture françaises et, comment l'échec de la politique assimilatrice de la troisième République était intimement associé à un certain degré à la faillite de l'enseignement du français à Pondichéry.

Pourtant, l'Ordonnance de 1843, avait contribué généreusement à la multiplication des institutions diverses à Pondichéry. Quelque chose de plus, elle réorganisait l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, sur des bases solides, et les soumettait à un contrôle et à une surveillance rigide. Enfin, elle a fait table rase de la notion de supériorité ethnique dans ce domaine. Mais, il faut avouer que malheureusement, cette doctrine ne sera pas appliquée dans son entièreté et dans son ampleur à Pondichéry, exception faite de l'ouverture d'une école gratuite pour les jeunes filles "de toutes les castes et de toutes races"³ par les Soeurs de St. Joseph de Cluny, le 10 janvier 1849.

1. Valmary P. 18

2. Ibid

3. Voir Yvonne Robert Gabelé - Histoire de Pondichéry, Imprimerie du gouvernement Pondichéry 1960 P.95

En plus, pendant cette période, on note l'organisation de certains enseignements nouveaux : a) Création d'un Cours de Droit en 1838¹. b) Création d'un Cours de Médecine en 1853².

En même temps, s'organise à Pondichéry l'enseignement de l'anglais et des langues indigènes. D'abord, l'anglais fut introduit à Chandernagor, au Collège Duplex en 1872 et après un intervalle de cinq ans au Collège Calvé de Pondichéry.

Telles furent les principales créations et modifications qui se produisaient dans ce domaine, entre 1843 et 1879.

1 : L'arrêté du 5 juin 1838 - Bull. des Actes Administratives des Etablissements Français dans l'Inde

2 : l'arrêté du 23 avril 1863 - Ibid.

CHAPITRE - I V

De 1879 à 1920 : Une tentative vers un nouvel essor

La quatrième étape suivant la période de l'essor, marquait, par contre, le piétinement de la langue française dans la colonie. En bref, l'enseignement du français se heurtait à une impasse inattendue. Elle ne s'améliore plus, et s'arrête, puisque, comme le notait, M. David dans son article ". Il ne pouvait convenir à toute la population" ¹. Dans la ferveur et le zèle d'assimilation, les administrateurs ont transporté l'enseignement de la Métropole, tel quel sur le sol indien : par conséquent, il n'attire que très peu d'étudiants, tandis que la majorité lui réservait un accueil froid et indifférent. Contrairement à l'apparence d'un développement grandiose partout durant cette période de l'essor, la chose ne va pas de soi.

Le gouvernement s'inquiétait et songeait à une réorganisation de l'infrastructure scolaire. Comme préalable, France envoyait M. Gramboulan, un Inspecteur d'Académie, pour étudier sur place les divers problèmes et ensuite remédier à ce malaise.

Un coup d'oeil sur le rapport Gramboulan nous fournira une idée nette de l'état déplorable de l'enseignement du français à cette époque là.

Dans son rapport, Gramboulan observait que le collège renfermait seulement 141 élèves et "pour les trois quarts, des descendants d'européens, sauf six, ils étaient tous catholiques"². Cette remarque nous prouve la faiblesse numérique des indigènes dans un établissement principal scolaire de l'Inde française.

Quant au collège Calvé, l'investigateur remarquait que l'enseignement y était dans "un état d'infériorité déplorable"³, en particulier

1: David Annoussamy - "L'enseignement du français à Pondichéry"- in Le Trait d'Union vol XXV - N° VI - Juin 1968

2: cité par Valmary dans son rapport P. 16

3: op. cit. Valmary P. 27

dans la section française, il est frappé de voir que c'est à peine, si après six ans d'études, on est à même de lire ou de comprendre un auteur français... "1.

Et, à propos du "Pensionnat de jeunes filles, une des trois écoles Primaires Supérieures, il constatait la même faiblesse "le niveau des études était faible et ne s'élevait guère au dessus d'une bonne école primaire de France"2.

Les établissements de l'enseignement primaire élémentaire jouissaient également la même réputation d'infériorité, "on lit mal, on ne sait rien en histoire et en géographie et presque rien en calcul : on ne sait faire ni une rédaction, ni une lettre "3.

Par contre, Gramboulan ne gardait pas cette réflexion mordante, en face des écoles privées qui paradoxalement recevaient" deux fois et demie plus d'élèves que les écoles publiques"4. Elles distribuaient disait-il, un enseignement qui était à encourager, à condition qu'il présentait des garanties de salubrité, l'ordre et de moralité".

En somme, le rapport nous laisse une impression ineffaçable, que nulle part le français n'était enseigné avec soin, faute d'une direction inefficace et des enseignants, dont la profession, disait Gramboulan "était considéré jusqu'à présent comme le métier de ceux qui n'avaient rien de mieux à faire"5.

A la fin de cette enquête, M. Gramboulan suggérait quelques réformes importantes :

- a) Introduction des programmes nouveaux .
- b) Création des nouvelles écoles .
- c) Goution à exercer dans le recrutement des enseignants et un accroissement dans leurs traitements etc.

1 : Ibid P. 28 . Valmany

2 : Ibid

3 : Ibid

4 : Ibid

Le rapport soumis par M. Gramboulan, précisons, souffre d'un défaut inexcusable, dans le sens, qu'il n'a songé à remédier ni les erreurs dans la direction de l'enseignement ni à exercer un contrôle pédagogique sur les professeurs.

Ce qui est pire encore, c'est que l'administration coloniale optait d'ignorer la majorité des réformes préconisées par M. Gramboulan. Par conséquent, l'état de l'enseignement du français dans la Colonie continue à végéter et ne faisait aucune amélioration significative.

Vers 1884, le Directeur de l'Intérieur demandant à M. Perdijon, Directeur du collège à Pondichéry, d'entreprendre une inspection des établissements scolaires et en soumettre un rapport.

Le rapport Perdijon¹, heureusement mettait au jour la lacune capitale du système d'enseignement en vogue : manque de direction et de contrôle sur les écoles et sur les enseignants. Ses observations ironiques se trouvent savamment dosées par l'air comique.

Lors de son inspection à Karikal, il notait : "on cherche en vain l'école ... elle a été renversée par la pluie et par les vents et quand on a réussi à trouver sinon l'école du moins quelques écoliers, c'est le maître qui manque"².

Dans une autre école, du même endroit, Perdijon remarquait que "l'école est ouverte par la bonne raison qu'elle ne peut pas être fermée il n'y a pas de porte, mais il n'y a non plus ni maître ni élèves"³.

Les enseignants n'attendent plus des ordres de leurs chefs chacun dirigeait dans sa façon l'enseignement. Ils se trouvent tellement libres, qu'ils deviennent à l'aise autoritaires. Par exemple,

1 : M. Perdijon entreprendra cette enquête en 1884

2 : Cité par Valmary dans son rapport P. 32

3 : Ibid.



DISS

TJ 3, (P, 122). 4411T'N80 ← L70

122M0

TH-980

à Karikel , un certain professeur de français avait nommé exclusivement professeur " des gens à chapeau ... ne reçoit réglementairement que les enfants créoles. Ce n'est que par tolérance qu'il admet les hindous qui lui sont spécialement recommandés"¹.

Ainsi le rapport Perdijon jetait de la lumière sur l'état pitoyable de l'enseignement du français jusqu'à 1884.

Ce rapport attira vite l'attention des administrateurs et les années suivantes assisteront encore une fois à un nouvel essor de la langue française.

Afin de libérer la langue française de l'impasse, des négligences administratives, le gouvernement colonial y apportait une série de réformes. Notons en passant quelques unes de ces réformes importantes :

- a) Création du poste d'un Inspecteur primaire² de l'Inde française en 1885, afin de contrôler l'enseignement primaire (avec la collaboration du Directeur de l'intérieur qui conservait encore les attributions pédagogiques).
- b) Création d'un cours normal, afin de préparer les futurs enseignants et rendre efficace leur recrutement pour cette carrière en 1884.
- c) Réglementation et réorganisation du plan d'études des écoles de garçons et de filles.
- d) Création d'examen pour l'institution de deux certificats, (a) Certificat d'études primaires élémentaires⁵, (b) Certificat d'études primaires supérieurs.

op. cit Valmary
1: ~~1884~~ P.31

2: Arrêté du 20 fév. 1885 - Bulletin officiel des Etablis. Français dans l'Inde.

3 : Arrêté du 9 mars 1884 - Ibid.

4: Quatre arrêtés du 25 mars 1885 - Ibid, Bulletin officiel des Etablissements français dans l'Inde.

5 : Ibid.

- e) Réglementation des examens du Brevet élémentaire et du Brevet Supérieur du Certificat d'aptitude pédagogique ¹
- f) Réglementation du traitement du personnel enseignant dans ce cadre.

Ces diverses mesures entreprises durant cette période, malheureusement visaient seulement à l'intérêt de l'enseignement primaire de la colonie. Néanmoins, les conditions de l'enseignement secondaire et professionnel, étaient restées en dehors de cette réorganisation.

Malgré tout, il nous convient ici de prendre bonne note de deux développements quoique choquants et à un certain degré contredisant l'esprit de réforme. Vue d'une perspective différente, ils constituaient la politique scolaire, et, signalaient d'avance la faillite de l'enseignement du français à Pondichéry.

Le décret de 1893 ³ portant organisation de l'enseignement primaire dans les Etablissements français de l'Inde, rendait l'Instruction obligatoire seulement pour la jeunesse européenne, pour les descendants d'Européens et pour les renonçants indiens, ainsi reléguant l'intérêt scolaire des indigènes au dernier rang. C'est-à-dire, l'enseignement du français devenait un privilège jugé inutile pour la masse par le gouvernement colonial.

En 1898 ⁴, après une intervalle de cinq ans, un autre décret fut exécuté rendant l'Instruction obligatoire pour tout le monde, sans distinctions de races et religions.

Mais, pour des raisons obscures, le gouvernement français s'abstint de promulguer ce décret à Pondichéry.

1 : Ibid. Le 25 mars 1885. Bull. Officiel des Etablis. Fr. dans l'Inde.

2 : Ibid

3 : Décret du 1 fév. 1893 - Bull. Officiel des Etablis. dans l'Inde. ^{Fr}

4 : Décret du 24 mai 1898 - Ibid.

Pourquoi ? c'est là une question importante qui sort du cadre de cette étude; Question restée à ce jour sans réponse, à laquelle nous répondons " par erreur de prévision".

Durant la période qui s'étendait jusqu'à 1920, l'esprit de réforme s'acheminait sous diverses formes , à noter :

- a) Le Service de l'enseignement jusqu'ici attaché à la direction de l'intérieur, sera détaché et constitué en service autonome en 1898
- b) Le remaniement des arrêtés relatifs aux examens primaires et le règlement de "Certificat d'aptitude pédagogique"².
- c) La création d'un certificat d'études de langue indigène³.
- d) L'organisation du conseil colonial de l'instruction publique etc...

Telles sont les diverses démarches entreprises par l'administration , dans le domaine de l'enseignement du français entre 1879 et 1920.

1 : Décret du 21 mai 1898 - *Ibid*

2 : Arrêté du 11 décembre 1917 - Journal officiel des Etablissements français dans l'Inde .

3 : Arrêté du 3 novembre 1915 - Journal Officiel de l'Inde Française .

4 : Décret du 27 janvier 1912 - *Ibid* .

CHAPITRE - V

De 1920 à 1954 - Le déclin

Maintenant que nous sommes à la dernière étape de l'enseignement du français à Pondichéry, l'étude ne sera pas complète si nous faisons pas un bilan des institutions importantes de la colonie, à cette époque.

Au départ, il faut qu'on se rende compte du fait, qu'en dépit des insuffisances, des imperfections et inadaptations que nous venons de passer en revue, l'Inde française restait une des vieilles colonies, mieux dotée, par des divers établissements scolaires, à savoir : l'enseignement Primaire élémentaire, l'enseignement Primaire Supérieur, l'Enseignement S_econdaire, l'enseignement Supérieur ou professionnel, et enfin l'enseignement technique.

L'Enseignement Primaire Supérieur du type français était assuré au Collège Calvé, au Pensionnat des jeunes filles et au Collège Colonial, à Pondichéry. On assurait également des Cours Complémentaires à Karikal et à Mahé et enfin les Cours Supérieurs à Chandernagor. Ces divers établissements préparaient les candidats aux diplômes de Brevet Elémentaires et Supérieur. Parmi les écoles privées, nous citons, le Petit Séminaire et St. Joseph de Cluny.

L'Enseignement Primaire Supérieur: Langues Etrangères, est donné au Cours normal de langue indigène (tamoul) au collège Calvé de Pondichéry et pour les filles à l'école de la Rue Laporte. On a des cours analogues dans les écoles privées de Petit Séminaire et St. Joseph de Cluny.

Cet enseignement a été institué en vue de préparer les futurs instituteurs et institutrices de langue indigène. Côte à côte, il existait aussi, un enseignement primaire en langue indigène; toutefois, la langue variant avec l'endroit où il est enseigné.

.../...

L'Enseignement Primaire Supérieur : Anglais, est assuré au Collège Calvé de Pondichéry, au Collège Duplex de Chandernagor et à l'Ecole Anglaise de Mahé¹. Ces établissements suivaient les programmes préparés par les Universités anglo-indiennes à Madras et à Calcutta, et préparaient les candidats pour l'examen de Matriculation de ces deux universités.²

En tout cas, il ne faut pas perdre de vue qu'un tel enseignement n'existait pas ailleurs, c'est-à-dire, dans les autres colonies françaises, à cette date là. Si l'enseignement d'anglais a pu subsister et se développer dans l'Inde française, sous prétexte d'un cas exceptionnel, sa raison d'être était dû "aux nécessités locales", "auxquelles on a été obligé de se plier"³.

L'Enseignement secondaire qui, existait dans la colonie, depuis 1826 était assuré au Collège Colonial, et aux Cours Secondaires de Karikal, d'après les mêmes programmes suivis par les Lycées et Collèges de la Métropole. On y prépare les candidats⁴ pour les examens de "Certificat d'aptitude au Baccalauréat" et "Brevet de capacité de l'enseignement secondaire"⁵.

L'Enseignement Supérieur :

Il existait à Pondichéry une "Ecole de Droit" où les aspirants aux carrières de Conseil agréé, greffier, avocat et notaire peuvent faire trois ans d'études, après l'obtention du Baccalauréat de l'enseignement secondaire⁶.

1: Section Mahésienne du Collège Calvé et à Petit Séminaire .

2 : Il a compté en 1919-20 plus de 1800 élèves .

3 : op.cit/Valmary P.43 .

4 : Il comptait pendant l'année scolaire 1919-20, 304 élèves .

5 : Le diplôme délivré à Pondichéry sera converti en diplôme de Baccalauréat si les intéressés en fassent la demande suivant certains réglments (cf.décret du 26 oct. 1871 Bull. des Actes Administratives des Etablissements français dans l'Inde).

6: Les intéressés peuvent aller subir les examens d'équivalence en France (cf. décret du 14 mai 1920, Journal officiel des Etablissements français dans l'Inde).

Et, une "Ecole de Médecine" où l'étude durait cinq ans, et qui préparait aux examens de officier de santé, d'infirmier, de vaccinateurs et de sages-femmes.

L'Enseignement technique était pourvu, dans une seule institution qui s'appelait "Ecole des Arts et Métiers".

Ce tableau sommaire résume, les traits caractéristiques des divers degrés de l'enseignement disponible dans l'Inde française, vers la fin de l'époque coloniale.

En premier lieu, il nous apparaît que Pondichéry est richement dotée par des institutions diverses donnant l'enseignement du français. Mais la réalité ne se laisse pas enfermer dans des illusions d'optiques aussi simplistes.

En effet, le nombre d'écoles était tellement inférieur, qu'on n'a pas pu offrir l'enseignement, dans les mots de M. Valmary¹ "même le plus rudimentaire à tous les enfants qui se trouvent en âge scolaire". Et, par conséquent, "72% de ces enfants ne reçoivent aucune instruction".

Dans de pareilles conditions, l'enseignement du français après une brève période de nouvel essor perd le terrain, et périclité de jour en jour, et annonce le déclin durant les décennies des guerres mondiales. Les plus grands efforts, restaient et restent à faire; paradoxalement ils ne seront jamais réalisés. Nous verrons ensuite pourquoi.

Le Diagnostic du déclin :

A l'exception de certaines mesures prises afin de réorganiser, l'organe administratif de l'Instruction publique, comme par exemple :

- a) La désignation du chef de Service de l'Instruction Publique parmi les professeurs agrégés de l'Université, détachés du cadre métropolitain de l'Education nationale².

1 : op. cit : Valmary P.44 .

2 : Décret du 18 décembre 1937 - Journal officiel de l'Inde Française N° 51 .

- b) L'attribution du chef de Service de l'Instruction Publique à Pondichéry à l'Inspecteur d'Académie dans la Métropole, contrôlant l'enseignement Primaire et Secondaire¹.
- c) Nomination d'une commission à l'effet d'étudier un projet de réforme pour l'enseignement primaire et secondaire dans la colonie².
- d) Décision rendant autonome le collège colonial, le collège calvé et le collège Mahé de Labourdonnais³.

Les généralités du cadre de l'enseignement ne subissaient aucun changement radical: la situation est rendue pire encore, par la suite des deux guerres mondiales.

Après les guerres, la vague de décolonisation et spécialement, la perte imminente de l'Indo-Chine va retenir l'attention du gouvernement français, et on se souciera de moins en moins des problèmes scolaires Pondichériens.

Déjà en 1922, le directeur de l'Instruction Publique, M. Valmary a signalé, en guise d'avertissement, dans son rapport, le danger de l'assimilation totale de la colonie dans le domaine de la scolarité avec la France.

"Il ne faudrait pas croire d'ailleurs quentout ce qui existe dans les écoles de la Métropole soit indispensable dans celle de l'Inde où le climat et le genre de vie font que tout diffère profondément, ressources, goûts, aspirations et besoins",⁵

et afin d'alléger les programmes soustraites aux ambiances et langue étrangères, il conseillait "l'adaptation":

"Ainsi peut-être pourrait-on donner à l'étude de la géographie de l'Inde une place un peu plus considérable ... et cette géographie devrait s'occuper moins de rivières ou montagnes de la région, que des ressources et possibilités économiques du pays, des créations agricoles, industrielles, commerciales qu'il offre "⁶.

1: Décret du 27 novembre 1937 - Journal officiel de l'Inde française. N°68 .

2: Voir Procès-Verbal du Conseil Général - Session ordinaire de 1926 chapitre XI P. 225 .

3: Arrêté du 7 avril 1937 - Journal officiel de l'Inde française -N°32 .

4 : Arrêté du 3 septembre 1928 -Ibid N° 36

5 : op.cit. Valmary P. 45

6 : op.cit. Valmary P. 68

Il essaie en vain de ramener l'administration à la raison, par la question poignante "y aurait-il tant de mal que cela à insister un peu moins sur clovis et les Mérovingiens ? ... " ¹

Mais, cette plaidoirie raisonnée et clairvoyante n'attirait pas tant l'attention qu'elle méritait en fait, et les réformes préconisées par M. Valmary, ne seront jamais mises en oeuvre.

Un coup d'oeil sur les Procès-Verbaux du Conseil Colonial de cette période, nous expliquera mieux le marasme qui y régnait.

Le Gouverneur de l'Inde française, dans l'allocation de l'ouverture de la Session Ordinaire du 29 décembre 1928, déclarait ouvertement et franchement qu'il "est indéniable que l'enseignement périclite de jour en jour et nul n'ignore les causes du mal, il faut réorganiser l'enseignement de fond en comble. Il faut y remédier sans plus tarder...." ² Mais, faute d'enthousiasme et d'initiative cette résolution restera lettre morte.

On se rendait compte des lacunes sérieuses dans les programmes scolaires qui freinaient impérieusement l'enseignement du français. Durant la séance extraordinaire du 17 Janvier 1929, un des membres du Conseil Colonial remarqua que "les étudiants actuels font preuve beaucoup de bonne volonté, mais leur esprit est encore trop fruste pour ASSIMILER, les matières qui, leurs sont enseignés" ³.

Les choses s'en vont, suivant le même rythme malgré les observations critiques et des vœux sincères qui resteront toujours les "dialogues de sourds".

1 : ~~Idem~~ op.cit. Valmary. p. 68

2 : Voir Procès-Verbaux - Session Ordinaire du 29 décembre 1928 .
Chapitre XI Article 6. P. 261 .

3 : Voir Procès-Verbaux - Session Extraordinaire du 17 Juin 1929
P. 450 .

Vers 1936, le problème a déjà atteint le point de saturation. Le Gouverneur de l'établissement attaqua d'une façon virulente, le département de l'Instruction Publique, "je n'avais pas l'intention d'intervenir dans la questions de l'enseignement, mais... je me trouve dans la nécessité de remettre le choses au point. Le service de l'enseignement tel qu'il fonctionne actuellement a fait faillite"¹.

Vers 1942, la faillite de l'enseignement du français est devenue plus évidente et définitive que le Chef de l'Instruction Publique, M. Paul Josselin, évidemment déçu, ne gardait aucune réserve d'accepter la vérité, telle qu'elle est, et déclara "la faillite de notre administration qui n'a pas réussi à imposer à un pays Original, les coutumes et les habitudes de la France, l'instruction de la langue de la France "².

Alors que l'échec de l'enseignement du français durant la colonisation française est devenu irréfutable et indéniable, il y a plusieurs questions qui s'enchaînent et s'accroissent :

A quoi est dû cet échec de l'enseignement du français ? Où est le mal ? A qui la faute, aux éléments ou à l'enseignement lui-même ?

Dire que ses causes se ramènent toutes à un défaut initial d'organisation méthodique, à l'absence d'un plan d'ensemble est une réponse tout à fait simpliste. Il serait très superficiel de considérer la question sous ce seul aspect.

Il y a d'autres raisons ou causes à l'arrière-plan, plus tangibles et plus significatives qui sous-tendent cet échec constaté.

Nous les examinerons de près dans les chapitres suivants, les différents variables sous l'éclairage, socio-culturel, linguistique, politique, historique et géographique.

1: Voir Procès-Verbaux de Session Ordinaire du 21 Nov. 1936 - P. 32
2: Paul Josselin. " L'adiffusion de la culture française dans nos établissements de l 'Inde et de quelques difficultés qu'elle y rencontre "in " L'Inde Française dans la guerre " - Pondichéry. 1942 P. 84 .

CHAPITRE - VI

La Chute de l'Enseignement du Français à Pondichéry - Autopsie d'un Echec

Introduction.

Pondichéry est un carrefour d'influences, une contamination du passé et de l'actuel, une fusion de deux grandes cultures, l'une occidentale et l'autre orientale.

C'est dans ce cadre, qu'on se demande pourquoi l'invasion puissante, politique, commerciale, culturelle et linguistique de la France a passé sur Pondichéry sans l'atteindre au fond ? C'est encore là, où il faut relever les causes de l'échec de la politique scolaire ou de l'enseignement du français à Pondichéry. (Notons au départ, que nous considérons essentiellement la politique scolaire, comme une partie vitale de la politique assimilatrice). Il faut sans doute en chercher la cause dans la situation intérieure de la colonie.

Cette partie de l'étude vise à l'analyse des faits historiques, politiques, géographiques, sociologiques etc. et à l'interprétation de ces faits. Nous avons rassemblés ici, successivement et aussi logiquement possible, les éléments essentiels de la politique coloniale et son influence néfaste sur le plan de l'enseignement du français.

Ainsi notre bilan s'appuie fortement sur les considérations politiques, géographiques, historiques et culturelles, parce que nous nous sommes convaincus que la place de Pondichéry est en tout état de cause, unique et singulière dans l'Union Française et qu'une situation analogue n'aurait pas s'établir dans les autres colonies françaises.

.../...

Tour d'horizon de la Politique Coloniale à Pondichéry

Au début - Une entreprise mercantile

La Monarchie française, prise par la tendance universelle d'expansion coloniale n'avait aucune prétention de devenir une puissance politique¹ dans le sous-continent indien, lors de la fondation des colonies en Inde.

Au début, il n'y existait que quelques "Loges" notamment, Surate, Calicut, Mazulipattam, Cassimbazar et Balassore. Et, ensuite on acquiert les cinq comptoirs de Pondichéry, Karikal, Mahe, Yanam et Chandernagor.

Les opérations majeures étaient le commerce, la fabrication des marchandises et l'exportation. En somme, l'ambiance fut maintenue seulement au niveau d'une activité commerciale, de plus en plus intense.

Le rôle des colonies de l'Inde², était pour la plupart du temps, les ports de relais, d'où l'opération s'étendait à d'autres colonies telles que Bagdad, Canton etc.

Du Commerce à la politique :

Les Français débarquant en Inde ne se proposait qu'un seul intérêt : le commerce. Une fois que leurs intérêts commerciaux furent consolidés, on s'intéressait vivement avec la complicité des princes indigènes³ à agrandir leur empire colonial.

1 : Voir : Georges Hardy - Histoire sociale de la colonisation française - Leroux - Paris 1953 P.76.

2/1 "On ne veut pas devenir une puissance politique, on ne veut que quelques établissements en petit nombre pour protéger le commerce" écrivait M. Silhouette, le contrôleur des finances à Duplex en 1752".

2 : Cf. Ibid P.77

3 2 : Voir à ce sujet, Adrien Duarte, "Les premières relations entre le français et les princes indigènes dans l'Inde au XVIIe siècle (1666-1786) Paris.

C'est avec l'arrivée de Dupleix et Bussy que l'importance et le rôle de ces colonies s'agrandit. L'intérêt commercial changeait à vire allure pour devenir une politique d'intervention¹. Leur souci principal est maintenant d'étendre leur domination aussi loin que possible. Cette stratégie fut couronnée du succès, provisoirement, due à la clairvoyance et l'intelligence des administrateurs tels que Dupleix et Bussy. Mais, cela ne dure pas longtemps. Elle devait s'écrouler comme des châteaux de cartes faute d'une sous-estimation de la puissance britannique en Inde. Les guerres avec l'Inde britannique ne tarda pas à naître, les unes des autres forçant les colonisateurs français à se trouver sous la protection des canons. L'influence française atteint ainsi le degré zéro sous Louis XV avec le Traité de Paris de 1763.² En vertu de laquelle France reprendra la possession des cinq comptoirs éparpillés. Dès lors, l'influence française dû se renfermer dans l'enceinte de ses murailles. C'est la fin de l'empire de l'Inde française, une entreprise ambitieuse tant rêvée par Dupleix.

Les comptoirs français occupaient une position paradoxale et singulière, à la fois, dans le cadre de l'Union française, dû aux nombreuses raisons parmi lesquelles nous insistons, au premier plan, sur l'aspect Géographique, socio-culturel et linguistique qui constituent les éléments essentiels d'un blocus naturel, à la diffusion de la langue française.

1 : op. Cit. Georges Hardy "Histoire sociale P. 87 .

2 : Ibid P. 88 .

CHAPITRE - VII

Des Blocs naturels

a) Aspects Géographiques - 5 flots éparses

La singularité géographique de l'Inde française, peut être résumée dans les mots d'un contemporain : ce sont des minuscules grains de sable éparpillés dans un grand continent ¹.

Séparés d'un de l'autre par les distances considérables, dépourvus d'hinterland, ces quelques morceaux de territoire éparses sont situés dans les zones socio-culturelles et linguistiques différentes dont l'armature forte, religieuse et culturelle, a rendu l'influence de la culture française inefficace.

b) Aspects Socio-Culturels - Armature forte d'une religion et d'une millénaire

Il est indéniable que la population native de la colonie était intimement liée à l'Inde, par l'affinité de race, de la religion et de l'héritage culturel. Mais la politique coloniale de l'époque était tellement mal conçue, qu'il n'existait aucune communication ou rapport profond entre les deux catégories de la population, à un tel degré que la population locale vivait à l'écart de l'influence française.

Les obstacles sociaux restaient infranchissables dans le sens que les natifs étaient profondément enracinés dans les moeurs, dans les institutions sociales et dans le système de valeurs religieuses admises par cette population hindouiste; une échelle de valeurs fondamentalement différente de celle d'une société française.

Peuplée par des races d'une vieille civilisation soustraites, aux impératifs d'une religion millénaire, l'Inde française était une colonie exceptionnelle à cet égard, où le passé commandait inévitablement le présent.

1 : Voir M. Madhavane, "Le Retrait de France de l'Inde "
M. Phil Dissertation - School of International Studies .
J. Nehru University - New Delhi 1980 P. 37

Cette spécificité est clairement soulignée par M. Valmary dans son rapport, dans les lignes suivantes "La colonie se compose de cinq imperceptibles morceaux perdus sur les bords de l'immense empire anglo-indien¹ et que "rien n'en sépare sauf des conventions politiques"². Ainsi la réalité Pondichérienne était tout à fait différente, vis-à-vis les autres colonies françaises.

Il est facile de devenir le résultat d'un tel état de choses. Un bon observateur et analyste M. Saravane inséré dans un rapport des remarques analogues "Découps artificiellement dans la masse indienne...., ces menus territoires ... demeurent étroitement dépendants de l'hinterland, mêmes races, mêmes aspirations, mêmes langues, mêmes religions ... la population des établissements demeurent foncièrement indiennes. 3

Ainsi, force est bien de constater que ces cinq comptoirs se français se trouvaient soumis, tous les temps aux influences indiennes géographiquement et culturellement.

Il ressort de tout cela que la "francisation" de l'Inde française restait jusqu'à la fin une tentative désœuvrée. Voilà, un élément essentiel de blocus naturel gênant l'enseignement du français à Pondichéry.

Les concurrents linguistiques:

Au point de vue de la diffusion de la langue française, la situation linguistique du pays posait toujours une entrave majeure.

1 : Voir : P.F. Gonidec - Droit d'Entre-Mer- Tome I, Edition Montrestien, Paris 1959 P. 247

"Les Etablissements français de l'Inde séparés les unes des autres ... dépourvus d'hinterland, ils devaient subir fatalement l'attraction de l'Inde anglaise".

2 voir : op.cit. Valmary P. 251 (1)

3 : Extrait du rapport fait par M. Saravane, sur la situation politique et sociale de Pondichéry à la demande de M, L'Ambassadeur de France l'Inde à Paris - Rapport soumis en 1950, P.6

La tâche était singulièrement difficile dans un pays mal connu du point de vue social et culturel comme l'Inde, où elle devait faire face aux forces étrangères, qui disposaient des ressources supérieures de la langue et de la littérature.

Dans la plupart des colonies françaises, par exemple : Les Antilles, Guadeloupe, Ile Maurice etc. les langues indigènes¹ ont une expression fort limitée. Sans passé et sans histoire, elles ne peuvent communiquer que les idées du milieu, sans aucun appui ou tradition littéraire. De telles situations linguistiques aprioristes dans ces colonies françaises, ont préparées le terrain pour l'entrée facile et pénétration unilatérale de la langue française en tant que langue d'enseignement et langue véhiculaire.

Enfin, si l'application de la langue française était relativement peu problématique dans ces colonies citées ci-dessus et plus facile dans les pays où existait une seule langue commune comme l'Afrique du Nord, l'Indo-Chine etc., elle est presque impossible à réaliser dans l'Inde française où les langues changeaient avec les régions et avec les gouvernements culturels.

La situation était entièrement différente dans les cinq comptoirs de l'Inde où les natifs parlaient des langues originales, tamoul, bengali, télougou et malayalam; tout en appartenant à une très vieille civilisation, elles possédaient presque tous des littératures anciennes, riches et vivantes. Pour rendre le statut quo du français encore pénible, les natifs avaient facilement accès à l'anglais, pour satisfaire leur besoin d'une langue occidentale courante².

1 : Ces langues se laissent facilement grouper sous la rubrique : Patois et dialectes .

2 : Cette idée se manifeste chez M. Valmary op. cit. P 27 .

Ainsi, cette barrière à deux tranchants, des langues indigènes fort puissante, d'un côté, et de l'anglais de l'autre côté, constituait un bloc formidable à part, ne laissant à l'enseignement du français qu'une place très restreinte. Enfin, c'est une des causes sous-jacentes de l'échec de la politique scolaire des colonisateurs.

Jusqu'ici nous avons tracé les éléments essentiels du blocus naturel. Dans la partie suivante ¹, nous ferons ressortir les éléments du blocus artificiel, c'est à dire, la politique assimilatrice et la politique scolaire du type "conquête morale", les deux facteurs qui ont poussé l'enseignement du français à Pondichéry vers le déclin.

1 : Tous les éléments réunis dans cette partie, aideront ultérieurement à comprendre sur sa forme la plus générale et plus spécifique la nature de la politique coloniale sous-jacente et la politique scolaire etc...

CHAPITRE - VIII

Des Blocus Artificiels :

D'abord, jetons un coup d'oeil sur les traits caractéristiques du milieu social.

Le Canevas social durant la colonisation:-

La politique d'intervention poursuivie par la France, durant la deuxième phase, a permis d'entretenir des relations intimes seulement avec les princes. On ne s'occupait pas et on n'exerçait point une action remarquable sur les masses. Ce gouffre entre les natifs et les français s'agrandissait tout au long de la domination française à Pondichéry.

L'administration ne s'est proposé que des fins économiques. Cette stratégie étroite est clairement vue par M. Hardy, "chacun commerce, intrigue pour son compte, ne rêve que rendre en France après fortune faite... on ne sent nulle part un vif attachement ni au pays où l'on vit, ni à l'oeuvre commune et il y peut être là une cause de l'échec final qu'il ne faudrait pas perdre de vue ¹.

L'insouciance totale de l'intérêt et le bien être de la population coloniale, et l'incommunicabilité entre les deux blocs, les natifs et les Français se trouvent bien reflétés dans le milieu physique de Pondichéry. Une ville retranchée en deux parties, une coupure nette entre la ville blanche et la ville noire. Deux civilisations deux races et deux cultures, tout à fait différentes, n'ayant aucun lieu de commun entre eux, ont rendu ce divorce inévitable résultant dans "l'existence de villes jumeaux"².

1 : op.ct. Georges Hardy "Histoire sociale" P.79

2 : Voir : Georges Hardy - "Nos grands problèmes coloniaux" Paris P. 122

Deux populations, par conséquent, deux sociétés, qui ne devaient ni se mêler, ni se confondre, se trouvent ainsi superposées, l'une, la plus puissante sur l'autre. Il est facile de devenir l'impact d'un tel état de choses, dans le domaine de l'enseignement du français.

La Doctrine de l'Assimilation coloniale :-

L'application intensive de la doctrine de l'assimilation politique, administrative et scolaire était la première tentative de la France, afin de briser cette armature forte socio-culturelle, religieuse, linguistique de l'Inde française. C'était une bombe qui refusait d'exploser.

L'Assimilation Politique :-

Le décret du 8 novembre 1792, précipitait des lignes directrices nouvelles de l'Assimilation administrative dans la constitution de 1795, à savoir : "La République est une et indivisible¹ : L'application aux colonies du même régime administratif que celui de la Métropole. Représentation des colonies aux Assemblées législatives centrales".

"La Proclamation que les colonies fut partie intégrante de la République française, en vertu de laquelle, elles sont mises inévitablement à la même loi constitutionnelle²".

Mais, c'était la Seconde République qui pistonnait en avant avec vigueur cette assimilation administrative dans les colonies d'Outre-Mer. Désormais, il s'agit d'une politique d'incorporation et d'imprégnation française, à la fois.

1 : Art. 1 du décret du 8 novembre 1792. Les Archives Administratives Année 1792

2 : op.cit. Article 6 : Décret du 8 novembre 1792

Paradoxalement, la politique de l'assimilation administrative fût un succès, dans l'Inde française. On y introduit les types des assemblées locales métropolitaines¹, Conseil Général², régime municipal³ etc exactement calqué sur celles des départements français.

Ainsi l'administration coloniale a pu soumettre la colonie à ses règles générales de métropole en donnant une organisation administrative française.

En plus, l'Inde française était représentée au Parlement par un Député des 1871⁴, et un arrêté promulgué en 1899 instituait l'élection d'un Sénateur⁵. L'Inde fut également soumise peu à peu à la jurisprudence française, à noter : La fondation du tribunal du 1er instance, des Cours d'assises⁷, et la promulgation dans les comptoirs français des codes de la législation française⁸ à l'exception de la code criminelle) etc.

Mais cette transplantation systématique des prototypes métropolitains n'a pas produit tous les effets qu'on en attendait sur le plan social indigène imperméable.

L'Échec de l'Assimilation Politique :

La Naturalisation et la renonciation. Les causes aux effets

Le succès de l'assimilation administrative avait permis à la France une carte blanche de soumettre l'Inde française aux règles générales de la Métropole. Mais l'échec majeur de cette tentative, (dans les cas de naturalisation et de la renonciation du statut personnel) d'acculturation, dont les effets retentissent dans la chute de la politique scolaire, provient de l'ignorance⁹ des

1 : op cit. Yvonne Robert Gaebété : 5 Juillet 1791, formation d'une Assemblée coloniale représentative à Pondichéry. chapitre XXV P.78

2 : Ibid.

3 : Décret du 12 mars 1880 - de l'Inde, BuM. Off des Et. Frs. dans l'Inde -

4 : op. cit. Yvonne Robert Grébélé : P. 99 décret du 1 février 1871

5 : Ibid P. 106 - décret du 5 avril 1899

6 : Ibid P. 87 - Arrêté du 9 mai 1825

7 : Ibid P. 91 - décret du 3 janvier 1832

8 : Arrêté du 1 février 1819 - Les Archives Administratives .

9 : C'est l'ignorance de la spécificité Pondichérienne -

hommes d'Etat. Comme le fait noter M. Hardy "c'était ignorer que la coutume équivaut à un contrat social infiniment plus astreignant que nos constitutions écrites¹.

Le refus implicite de la population coloniale d'accepter la suprématie dans le fait qu'il existait à Pondichéry, à tout temps trois sociétés séparées : d'une européenne, l'autre des métis et convertis, et enfin les indigènes castés. Ici, il faut tenir compte que le métissage ne se produit guère qu'en marge de la société coloniale en Inde. Et le peuplement européen, de l'autre côté continuait de maintenir un chiffre assez réduit. L'Inde française à cause de cette faiblesse numérique des européens, avait resté une colonie "d'encadrement européen"².

Pourtant, il est clair que les problèmes sociaux se présentent ici, à Pondichéry, en des termes plus compliqués.

Observations préliminaires sur les idées forces de la politique coloniale d'assimilation ou l'association.

La politique d'assimilation introduit aux colonies durant la deuxième République, attendait toujours "Une assimilation progressive des indigènes aux citoyens de la Métropole, de la fusion des colonisateurs et des colonies en un même peuple"³. Le but est donc la fusion complète de terres et d'hommes⁴ que le hasard de la géographie a séparés et une fois assimilée la colonie ne constituera plus qu'une extension de la mère partie.

1 : voir Georges Hardy - le Destin du colonialisme Paris P. 146

2 : Voir Georges Hardy - Histoire sociale de la colonisation française Paris 1953 - P. 248

3 : Ibid P. 144

4 : Voir René Grenier - l'Union Française sera fédérale ou ne sera pas Editions de Scorpion Paris 1956 - P. 51

Mais les théoriciens de cette doctrine demeuraient, dans la mesure du possible, assez vague, sur sa signification et sa portée. Cette théorie¹ se divisait nettement en deux parties. Pour les uns, "c'est d'offrir une identité de législation"², et pour les autres c'était "absorber les hommes des colonies et les amener à adopter la langue, les habitudes et les reflexes des métropolitains"³.

Pondichéry vis-à-vis l'Assimilation

C'est dans ce contexte que s'insère, la transplantation à l'Inde française de l'appareil législatif, administratif, et judiciaire de la Métropole, d'un côté, et de l'adoption de la langue française comme la langue véhiculaire et langue d'Instruction, y compris le transfert en masse des programmes scolaires français, de l'autre côté.

Si l'application de cette politique assimilatrice dans les autres colonies françaises fut un succès, et la Doctrine, elle-même une force grandissante, elle restait une doctrine obscurantiste dans les comptoirs français. Parcequ'on a pas prévu que l'application "in extenso" de cette théorie, surtout dans une colonie marquée par l'hétérogénéité ethnique, culturelle et linguistique sera futile et suscitera des réactions négatives.

De tels objectifs assignés à l'ensemble de la politique assimilatrice, la politique scolaire (de l'enseignement du français) étant un outil efficace d'imprégnation française était irrémédiablement liée aux intérêts assimilateurs du gouvernement colonial⁴.

1 : Voir A. Girault - Principes de colonisation et de législation coloniale - tome II (Paris) 1903

2 : à rapprocher avec l'assimilation administrative

3: l'assimilation totale de natifs, au niveau de la langue et de l'esprit.

Par conséquent, l'école et l'enseignement du français acquèrent, une dimension politique. C'est là une des raisons, pourquoi nous insistons sur le fait que la chute de la politique assimilatrice impliquait, expédiait et nécessitait la faillite de l'enseignement du français à Pondichéry.

4 : Voir la partie "langue française et civilisation autochtone" de Michel Dévèze - "La France d'Outre Mer, de l'empire colonial à l'Union Française 1938-1947 - Librairie Hachette-1948

CHAPITRE -IX

L'Assimilation politique fait fiasco à Pondichéry

Les Causes aux effets :-

L'essentiel est de noter , au départ, que l'Inde française est peuplée par une population hindoue, où l'individu intimement associé à une religion qui forme le lien social la plus solide depuis des siècles , " obéit aux exigences de son groupe comme à celui de son organisme physique"¹.

De cette façon, les natifs tenant à leur civilisation traditionnelle, ont un statut personnel ou régime social qui régit l'organisation de la famille, des règles de succession etc. En conséquence, notait Hardy, ils ne sont nullement convaincus que " notre cadre social et politique est supérieur au leur"².

Une tentative vouée à l'échec

Le gouvernement français, fermement résolu à donner un coup de balai à ces obstacles, promulga le 3 janvier 1882³, l'arrêté relatif à la naturalisation française des Indiens. Cette législation mettait en tête la renonciation du statut personnel comme la condition obligatoire à l'accès de la citoyenneté française.

"Dans les Etablissements français de l'Inde, les natifs des deux sexes de toutes castes et religions, majeurs de 21 ans, pourrait renoncer à leur statut personnel.... Par le fait de cette renonciation qui sera définitive et irrévocable, ils sont régis, ainsi que leurs femmes et leurs enfants mineurs , par les lois civiles et politiques applicables aux français dans les colonies"⁴.

-
- 1: Voir : Chapitre X, l'"Inde" - Georges Hardy" " Histoire sociale de la colonisation - Paris 1953 P.3
 - 2 : cf. Georges Hardy, "Nos problèmes coloniaux" Librairie Armand Colin Paris 1949
 - 3 : Voir: N° 5 Documents Annexes. l'arrêté du 3 janvier 1882 - N° 56, Bulletin officiel des Etablissements français de l'Inde
 - 4: Article de l'arrêté du 3 Janvier 1882 op cit. P.9

Notons, en passant que les renoncants indiens ne sont pas mis au même pied qu'un Français. Ce trait d'inégalité^{1a} sera bien renforcé par le décret du 26 janvier 1934², qui institue trois listes d'électeurs:

- (a) les Européens et les descendants d'Européens
- (b) les Indiens renoncants
- (c) les Indiens non-renoncants.

En faisant des renoncants un groupement privilégié et en reléguant les natifs non-renoncants au 3^e rang, le gouvernement a refusé aux sujets - non-citoyens majoritaires le droit de participer à la vie publique et à l'administration.

Malgré l'explaire et la vanité de ce projet ambitieux, le résultat fut décevant, et H. Dessema notait à juste raison que "malgré les facilités accordées aux hindous pour leur permettre la citoyenneté française, les renoncants ont été peu nombreux"³. C'est dire que le projet avait frappé à faux. Les résultats médiocres et le nombre insignifiant des renoncants devaient être vus comme le refus catégorique des indigènes en vers l'isposition d'une culture étrangère.

En face de l'échec constaté deux constatations peuvent d'abord être faites:

- (a) la condition "sine qua non" de la renonciation⁴ du statut personnel marquait tout attrait pour une société essentiellement traditionnelle, religieuse et castée.
- (b) la crainte générale des natifs que "le nouveau-venu ne bouleverse leurs habitudes, ne contrarie l'exercice de leur religion, ne porte atteinte à leur régime social et familial".

Ainsi, s'explique la chute de la politique d'assimilation dans les possessions françaises en Inde.

1a: Voir : Henri Elet - France d'Outre Mer - L'oeuvre coloniale de la 3^e République - Arthaud Paris - chapitre XIV P. 272

2 : Op. cit. Yvonne Robert Gaebelé - P 101

3 : cf. Evariste Dessema "Tribulations de l'Inde française" in "France Asie" Jan-fév. 1952 Saigon P. 19

4: Voir, pour une étude approfondie de la "renonciation" - chapitre V Principes et base de la renonciation. PP. 29 TO 64 in "La Renonciation du Statut personnel dans l'Inde française" pour H. Claron R. ouail Sirey - Paris 1926

5 : Georges Hardy - Nos grands problèmes coloniaux-Armand Colin-Paris 1949 P. 42

L'échec et son impact néfaste sur le plan social et surtout sur l'enseignement du français

Conçue comme un outil destinée à faire table rase de la diversité sociale, la politique assimilatrice (à travers la rénoncation) contribuait à perpétuer les clivages existants, en traitant les Indiens non renonçants comme "des sujets payant l'Impôt et obéissant aux fonctionnaires"¹, contre l'esprit même de la fameuse doctrine de la Révolution française qui déclarait que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies sont citoyens français et jouissant de tous les droits assurés par la constitution².

Ainsi, en atomisant la société, en privant la population majoritaire non -renonçant par le refus d'une participation directe et légitime dans la vie publique, en opérant l'inégalité structurelle, la politique d'assimilation aggravait et amplifiait l'indifférence des natifs vers tout ce qui est français et dans cette conjoncture, l'enseignement du français.

C'est à partir de cette problématique de l'échec de la politique coloniale d'Assimilation, et à partir des réactions négatives qu'elle a suscitées au sein de la population indigène que la faillite de l'enseignement du français à Pondichéry doit être ré-examiné.

C'est dans ce but que nous allons dégager les liens qui unissent la politique coloniale et la politique scolaire, et ensuite mettre en relief, comment la chute de l'une a dévalorisé ou bien miné le statut et le rôle de l'autre.

1 : cf. op cit. Gonidec "Droit d'Outre-Mer " Tome 1 P 144

2 : cf. L Rolland et P. Lampré, "Précis de législation coloniale (décret du 16 Pluviose au II) P. 200

Comme préalable, à cet égard nous examinons la chute de la politique religieuse, pour la simple raison que l'enseignement du français a été dirigé, dès le début et tout au long de la colonisation française par les Missionnaires.

La chute de la Politique religieuse :-

Il est pertinent d'observer que la politique religieuse mise en scène, par la stratégie d'évangélisation est également une tendance à l'Assimilation, mais malheureusement vouée à l'échec au sein d'une société insulaire, bien protégée par une armature porte de l'hindouisme.

Les Prêtres Catholiques¹ dans l'ignorance de la particularité locale ont toujours voulu imposer leur religion sur les natifs², ce qui est sans doute résisté par la population hindoue.

La discordance entre les deux sociétés était rendue inévitable par une politique d'intolérance du gouvernement colonial. Elle entraînait, de nouveau, un découpage, horizontal dans la structure sociale, et une aliénation totale des hindous à l'écart de la culture française. Par conséquent la politique religieuse en travail dans une situation sans issue, devenait vite une force perdue. L'historien Hardy constatait qu'on comptait juste 3000 convertis³ d'une population de 500, 000 en 1914 à Pondichéry.

A prime abord, la chute de la politique religieuse ne pose que plus gravement le second problème, la politique scolaire. Car, pour plus de deux siècles, l'enseignement du français à Pondichéry était dirigé par les Missions Etrangères.

1 : op cit. René Grenier, "L'Union française chapitre II - l'Assimilation" P 56

2 : op cit. Kalpillin P 550 560 - l'Histoire rapportait une évacuation de 2000 hindous de Pondichéry entre 1702 et 1705

Dupleix vers 1753, sous pression des Jésuites ordonna la démolition d'un temple hindou. cf: the diary of Ananda Ranga Pillai - Pondichéry 1960 - Chapitre XX

3 : à peu près 3 % de la population coloniale

Et l'argument ne manque pas de sel, si nous constatons que l'aliénation sociale des Hindous par cette politique religieuse dévangélisation et d'intolérance, constituait une pierre d'achoppement dans le développement de l'enseignement du français.

Après avoir analysé, les éléments de blocus naturels et artificiels qui contredisent l'enracinement de l'enseignement du français, nous sommes arrivés à la dernière étape de cet "autopsie de l'échec", où notre oeil critique, converge sur des lacunes de l'organisation et des finalités de la politique scolaire.

CHAPITRE X

La chute de la politique scolaire ou la faillite de l'enseignement du français

Observations préliminaires :-

Retenons au départ, comme ailleurs, que la politique scolaire durant la colonisation française était caractérisée, par l'absence totale de tout ce qui suppose prévoyance, largeur de vue, clairvoyance, et de l'adaptation aux exigences locales.

Cela dit, le défaut fondamental du système se trouve résumé dans les mots de Alioune Diop " le drame de la vie coloniale serait-il fait de la rencontre de deux humanités qui s'ignorent ¹.... où l'éducateur incapable de communiquer avec la civilisation de l'Enfant le prépare mal à jouer son rôle dans cette société, non celle de l'élève ? ²."

Or, la politique de l'enseignement du français ce fut bien entendu, un château de cartes qui s'écroulait peu à peu, mais on hésita longtemps avant de l'avouer ouvertement. A cet égard, deux témoignages s'imposent d'emblée à notre attention :

- a) Le constat d'échec de l'enseignement, par le Gouverneur des établissements, à deux reprises, le 29 décembre 1928³ et le 21 novembre 1936⁴.
- b) Longtemps sans écho, c'était vers 1942 que M. Josselin Paul, le chef de l'Instruction publique, lança une critique accrée et accusa franchement qu'en dépit d'une occupation française depuis plus de 275 ans la France dans ses tentatives d'imposer la langue et les coutumes de la France", si bien qu'un français de passage est presque aussi dépaycé dans la plus vieille colonie française que s'il était de passage à l'étranger"⁵.

1 : voir Georges Hardy - Le Destin du colonialisme Paris P. 122

2 : Alioune Diop dans la "Présence Africaine"- N° 14

3 : Vide Infra P. 24

4 : Vide Infra P. 30

5 : cf. op cit. Paul Josselin "La diffusion de la culture française dans nos Etablissements de l'Inde in "L'Inde Française dans la guerre " Pondichéry P. 57

Les Finalités assimilatrices de l'enseignement du français

A) - La dimension politique

Il faut pour saisir la signification réelle de l'enseignement du français à Pondichéry, dégager la rationalité qui guidait l'action des colonisateurs. Il est pertinent de noter, à l'entrée du sujet, que l'enseignement du français dans le contexte colonial est avant tout l'expansion de la culture française dans un autre pays. Comme l'écrit M. Georges Hardy, "c'est enraciner profondément son influence morale¹". En bref, l'enseignement était axé sur la conquête morale² des natifs, et de plus, constatons, que parler de culture, de la langue, c'était confier à l'école un rôle intégrateur. Et, c'est à juste raison que M. Valmary pensait que l'enseignement de la langue et l'imprégnation des moeurs et des idées religieuses "pourraient faire pénétrer dans le milieu indigène nos moeurs et notre civilisation"³.

De tels objectifs assignés à l'ensemble de l'enseignement la politique scolaire tend vers la francisation des Indiens et, par conséquent, elle devient le corollaire de la politique coloniale ou assimilatrice.

L'Inadaptation aux nécessités locales

L'enseignement, fait accompli, d'un pouvoir politique, calqué sur un modèle français, visait inévitablement sur une transplantation intégrale des programmes scolaires de la Métropole à Pondichéry. Cette tentative constitue le noyau du problème de l'inadaptation soulevé.

L'essentiel est de noter ici que les programmes scolaires importés à Pondichéry consistaient de l'histoire et de la géographie françaises et l'élève indien se montrait vexé en face des

1 : cf. opcit. Paul Jesselin "La diffusion de la culture française dans nos Etablissements de l' Inde"
in "L'Inde française dans la guerre "Pondichery P. 57

2: Voir, Louis Vigneau - chapitre VII de l'instruction française des indigènes in "Un programme Politique coloniale - Les Questions Indigènes Paris 1919 - Plon - P. 467

3 : opp cit. Valmary p. 32

formules d'imprégnation française, telles que "nos ancêtres sont les Gaulois", "Notre patrie", "Notre armée a envahie" etc, libéralement usitées par les professeurs français durant les cours. Voici sur ce point un témoignage significatif de M. Sivaprakasam "So the absurdly ludicrous prevailed ! The Indian child started reading history calling France " La Mère Patrie" ... and geography all about France and little about India".¹

L'enseignement tourné vers la France adaptait mal aux intérêts propres de l'élève indigène et risquer de le désorienter et de le faire passer dans une réalité tout à fait différente. Ce processus déplorable aboutit à un renversement des valeurs sociales, et à bout du chemin, l'enfant natif se trouve dépaycé et désenchanté.

Ainsi s'exprime Josselin Paul, dans une critique virulente du phénomène de l'indaptation: "Que demande t-on à l'enseignement secondaire qui doit atteindre les masses profondes de la population? Pour le petit paysan de nos aldés qui n'utilise jamais le français, est-ce-faire oeuvre utile et pratique que de lui charger le mémoire de la chronologie des rois de la France, de l'initier aux mystères de la règle d'accord des participes"².

Dans la tentative de voir à Pondichéry "Une France en miniature", les Français ignoraient les besoins exactes d'un natif et refusaient d'adapter l'enseignement aux circonstances et nécessités locales. Au contraire, on l'avait transporté, sinon dépêché dans un autre univers, où il cherchait son chemin à tâtons parceque "son monde est tout autre et de la monde, il en entend bien peu parler à son école "³.

1: Cf. M. Sivaprakasam, "Education under the French" in Revue Historique de Pondichéry Vol 11 973 P.62

2: opittt Josselin Paul

3 : Ibid

C) Un enseignement déséquilibré

Il faut rappeler que non seulement les programmes scolaires de la Métropole trouvaient une application intégrale à la colonie, même l'ensemble de l'enseignement du français est régi par les directives générales venues de la Métropole.

En effet, le natif a plus de choses à apprendre en comparaison avec les compatriotes de la Métropole. L'apprentissage de la langue régionale, et de l'anglais mises à part, il doit apprendre, les autres disciplines, par exemple les sciences, les mathématiques, l'histoire et la géographie de la France etc, et à l'inverse, peu ou presque rien de son pays, ou de son milieu auquel il appartient, géographiquement et culturellement.

Ainsi l'enseignement du français n'était pas seulement surchargé, mais d'emblée déséquilibré, bouleversé par un tel drame, le chef de l'Instruction Publique, accusa, en 1942, en termes concrets "Nous n'avons pas le droit de laisser un écolier de l'Inde dans l'ignorance ou la quasi-ignorance de la communauté ethnique linguistique, économique etc à laquelle il appartient "1.

Un pas de plus, il conseillait au gouvernement en guise d'avertissement, la nécessité de remédier à ce malaise "Dans notre politique scolaire il faut nous montrer réalistes et ne pas avoir peur de reconnaître qu'un enseignement purement français ne répond pas aux besoins réels et aux aspirations profondes de la grande majorité de la population "1.

L'histoire nous montrera que cet appel ne sera jamais pris au sérieux par l'administration.

Et, l'école véhiculait une vision unilatérale du monde français, tempérée par des influences Catholiques.

1: op cit. Josselin Paul

D) La Stratégie de la sélection sociale

Il serait naïf de croire que les diverses mesures prises par le gouvernement, dans ce domaine visaient à éduquer la masse, sans distinction de races, et de religions. Au contraire, c'est choquant de noter, l'absence déplorable de la démocratisation de l'enseignement. C'est à dire, l'enseignement s'était essentiellement basé sur la sélection ~~politique~~ sociale.

Il y existait deux types d'institutions à Pondichéry durant la colonisation, l'une visant aux intérêts de la population blanche, les descendants d'Européens et des métis, l'autre pour les Indiens non conformistes. Indubitablement donc, l'entrée dans les diverses institutions principales de la colonie (telles collège colonial, Pensionnat etc.) étant réservée aux Européens et aux natifs évolués, les autres, c'est-à-dire la majorité, devaient se contenter d'une éducation, sans doute, médiocre.

Un tel système de l'enseignement où le barème déterminant était l'ethnicité de l'élève entraînait un découpage au niveau social et provoquait ^{une} certaine aliénation.

Une pédagogie ainsi organisée et pratiquée souffrait des limitations sérieuses et constituait une des forces significatives de la stagnation de l'enseignement du français. En visant seulement aux intérêts d'un groupement social, ou une élite désireuse de susciter l'engagement le plus large dans la bureaucratie française, l'enseignement du français tout au plus, nous apparaît comme un rituel formel de l'administration coloniale, permettait au bout du compte, le renforcement du pouvoir.

C'est - à - cette conjecture, qu'il nous est possible de deviner les raisons à l'arrière plan de non promulgation du décret de 24 mai 1898 (qui rendait l'Instruction obligatoire sans distinctions

.../...

de races ou religions, aux natifs dans les établissements français de l'Inde. Cette mesure prise par le gouvernement n'est qu'un démenti de l'esprit d'université de l'enseignement et d'égalisation des chances.

A la rigueur, cette politique de sélection sociale, non seulement aboutit au déclin de l'enseignement, du français, elle s'explique aussi la faiblesse numérique du taux de la participation locale dans les institutions scolaires françaises.

E) Une pénurie des débouchés

Par les différents problèmes que nous venons de passer en revue, il apparaît, incontestablement, que l'enseignement du français restait sans appel à la majorité de la population, en gros. Il faut avouer, par conséquent, l'enseignement demeurait un privilège d'une minorité. Et, cette minorité était, comme ailleurs un groupe progressif qui rompant leurs habitudes ancestrales cherchait l'assise auprès de l'administration. Coupée de la masse, elle se dirigeait de préférence vers les "cols-blancs" et s'assimilait vite avec le phénomène de la "francisation".

Remarquons que cette politique scolaire fondée sur la sélection sociale visait surtout à une procuration de main d'oeuvre locale et auxiliaire. Bref, comme le note, M. Gonidec, "former des cadres subordonnés pour l'administration dans une colonie d'encadrement européen, par excellence, caractérisée par une faiblesse numérique des Européens.

C'est afin de répondre aux exigences de l'administration locale et de former les agents indigènes dans les divers domaines que le gouvernement a fondé à Pondichéry, durant la Troisième République, l'Ecole de Droit, l'Ecole de Médecine, l'Ecole des Arts et Métiers etc.

Pourtant, il ne suffit pas de créer les "Ecoles", ou de peupler les diverses institutions scolaires. L'essentiel est d'assurer les débouchés aux ressortissants diplômés de la colonie. Voilà, quelques choses

.../...

que l'Administration n'a pas pu faire.

Nous indiquerons, ensuite les causes à l'arrière-plan de cette pénurie de débouchés :

- a) L'exiguité du territoire et les limitations qu'elle imposait
- b) Dépourvu des ressources naturelles, l'Inde française est marquée par le manque des grandes entreprises commerciales et industrielles
- c) L'hésitation du gouvernement colonial de créer des nouveaux débouchés dans le cadre de l'administration, apparemment, par peur d'une invasion massive des natifs aux emplois exécutifs (et leur participation éventuelle dans le jeu politique colonial).

Cette limitation pénible des emplois contribuait aussi généralement à la faillite de "l'enseignement du français à Pondichéry. Devant cette incapacité de l'administration à fournir des débouchés supplémentaires, nous situons l'attrait irrésistible exercés par les Universités anglo-indiennes de Madras et de Calcutta. La dévalorisation des diplômes français a facilité et favorisé énormément l'essor de l'enseignement de l'anglais, au détriment de l'enseignement du français.

Comme résultat, il faut mettre en relief, deux phénomènes significatifs : (a) Puisque l'enseignement du français refusait aux indigènes l'épanouissement qu'ils avaient espérés, ils débarquaient vers l'Indo-Chine (b) ou optaient pour l'enseignement de l'anglais afin de trouver des débouchés en Inde britannique.

Sixième raison : Le Problème de l'Aliénation

Partant de ce raisonnement, qui niait une participation équilibrée des deux sociétés Pondichériennes dans le domaine de l'Instruction et dans la vie publique, on aboutit inévitablement au phénomène de l'aliénation sociale de la population indigène.

Plus rapidement, il faut maintenant examiner dans quelle mesure et à quel niveau ce phénomène s'opérait ou se manifestait. Et, ces quelques données, que nous avons fournies dans les parties précédentes sont suffisantes pour tirer des conclusions, à cet égard.

Il nous semble que la faiblesse du taux de la participation des natifs dans le domaine de l'enseignement du français est, au prime abord, due à un refus d'accepter l'idéologie française. Cette prise de conscience ou résistance se marque toutefois de façon inconsciente.

Au niveau, le plus poussé, cette volte-face inconsciente aura pour résultat un certain scepticisme qu'on peut appeler "l'aliénation".

Mais, en vérité, la naissance de l'aliénation sociale des indigènes remontait à l'époque de la création de Pondichéry, en deux villes différentes : la ville blancs et la ville noire.

A une troisième étape, l'aliénation sociale des indigènes non-conformistes sera poussée à l'apogée, par des sentiments de futilité personnelle, vis-à-vis d'un enseignement incapable de produire des résultats gratifiants, et d'un gouvernement qui a démentit l'esprit d'égalité dans la vie publique. Défavorisés socialement, ils nourrissaient, à tout temps, une apathie que nous avons mis de préférence sous la rubrique "l'aliénation sociale".

Cette apathie qui semblait être toujours sur une courbe ascendante constituait un obstacle majeur à la participation active des indigènes dans le domaine de l'enseignement du français et cette désaffection est à la racine du déclin.

CHAPITRE - XI

LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS APRES LE TRANSFERT DE FACTO : DE 1954 à 1962

Les premiers symptômes d'un avenir incertain

Avant le transfert de facto de Pondichéry, il y avait plusieurs établissements scolaires, publics et privés, dispensant un enseignement français, du niveau primaire au niveau de Baccalauréat, et quelques institutions de vocation professionnelle, comme l'Ecole de Médecine, l'Ecole de Droit et l'Ecole des Arts et Métiers, dans le territoire.

Parmi les écoles privées, nous citons deux institutions principales, l'une dirigée par les Pères des Missions Etrangères¹ et l'autre par les Soeurs de St. Joseph de Cluny.

Au moment du transfert, France a accepté de maintenir le Lycée Français sur ses frais et les autres établissements scolaires français sont tombés à la charge du Gouvernement indien, qui désormais assurera leur subsistance. Malheureusement, un grand nombre de ces institutions disparaissent vite, ou sont converties soit en écoles anglaises, soit en écoles vernaculaires. Les institutions scolaires qui subsistaient, les coups sévères portés par les réformes hâtives durant la période transitoire, sont notamment : a) la section française du Collège Calvé (b) le Pensionnat des jeunes filles (c) Cours Complémentaires de Mahé (d) Cours Complémentaires de Karikal (e) L'Ecole des Soeurs de Saint Joseph de Cluny.

La Première remise en question

Tout de suite, après le traité de 1954, l'enseignement du français nous semble voué à un avenir incertain. Avec la cession soudaine de l'ancienne puissance coloniale, la situation sociale et politique changeait de fond en comble, mettant l'enseignement du français en pleine mutation de Pondichéry. La question se pose, "Que va devenir Pondichéry" ? et avec elle les vestiges de l'héritage colonial ?.

.../...

Durant ces époques incertaines de transition, la population française et indienne de Pondichéry restait indécise, incapable de faire un choix bien défini, entre l'enseignement du français, et l'enseignement de l'anglais, qui commence déjà à le supplanter. Plusieurs questions s'enchaînaient dans l'esprit du grand public : Que va devenir l'enseignement du français ? va-t-il perdre le terrain dû à une implantation forte de l'enseignement anglais et vernaculaire qui fait déjà sentir leur prépondérance ? Quels sont les débouchés disponibles aux diplômés des écoles françaises ? etc... Ainsi, à maints titres, l'enseignement du français se trouve remis en question, dans le nouvel Etat qui fait dès lors, partie intégrale de l'Union Indienne.

L'état de suspens et d'anxiété qui y régnait, s'est traduit, par une baisse continue dans les effectifs scolaires, des institutions qui assuraient l'instruction française. A titre d'exemple, nous présentons les statistiques scolaires des deux institutions principales du territoire, pour la période décennale de 1957-1967.

Voici les tableaux comparatifs des effectifs :

Le Collège Français : Tableau N° :

<u>Année Scolaire</u>	<u>Effectifs</u>
1957 - 58	585
1958 - 59	498
1959 - 60	445
1960 - 61	390
1961 - 62	376
1962 - 63	331
1963 - 64	334
1964 - 65	369
1965 - 66	383
1966 - 67	474

Tableau N° :

Ecole Saint Joseph de Cluny

<u>Année Scolaire</u>	<u>Effectifs</u>
1954-55	505
1959-60	388
1960-61	465
1962-63	465
1963-64	465
1964-65	465
1965-66	465
1966-67	525

Source : P.5, Le Trait d'Union, Vol. XXV - N° II - Fév. 1967

.../...

On peut, grâce aux renseignements glanés¹ pour quelques années se livrer à certaines constatations :

Un coup d'oeil préliminaire, nous fait savoir qu'il y a une diminution assez sensible et graduelle dans le nombre des élèves qui font l'étude de français.

Il est également aisé de voir, d'après l'image projetée par les statistiques scolaires, que les effectifs tendent à diminuer depuis le transfert de facto.

Cette courbe descendante nous explique d'une façon indirecte, combien le gouvernement indien se préoccupe de l'instruction française, et le peu d'intérêt que cet enseignement offrait à la population Pondichérienne, dans le contexte des changements apportés sur le plan administratif et pédagogique après 1954². Nulle mesure ne paraît en vue pour stabiliser la vitalité de l'enseignement du français. Le désir des secteurs majoritaires de la population de bénéficier des avantages qu'offre l'enseignement anglais, et les débouchés disponibles dans le territoire, contribue à une progression indiscutable des effectifs dans les écoles anglaises. Il est à remarquer que la notion d'utilité de la langue anglaise s'opérait au détriment de l'enseignement du français, et exerçait un attrait invincible aux jeunes Pondichériens. De l'autre côté le désintéressement du Gouvernement indien s'est vite traduit par la disparition soudaine des écoles françaises tombées sous son contrôle. De cette vaste constellation des écoles primaires et secondaires, il restait vers 1962³ à peine sept établissements scolaires de vocation française.

1: Nous avons empruntés les chiffres présentés ci-dessus d'un article publié dans le *Trait-d'Union*. "La Mission culturelle de la France à l'Etranger". P¹⁵ Vol XXV-N° II-Février 1967 .

2 : Nous avons entrepris une étude critique à fond sur le projet d'indianisation du gouvernement indien, qui a énormément fait défaut au développement de l'enseignement du français à la fin de cette partie Vide . in situ PP.

3: à la date de ratification du traité de cession, par la France en 1962

Eclipsé vite par l'utilité pratique garantie par l'enseignement de l'anglais, et laissé dans l'oubli par le gouvernement indien, l'instruction française dégénérait vite.

Avant d'expliciter les diverses étapes de la faillite de l'enseignement français, laissons la parole aux chiffres et statistiques que nous avons pu rassembler à travers les indications disparates, fournies par "l'Administration Report" ¹ de l'Etat de Pondichéry.

Déjà vers 1956-59, deux ans après la retro cession des comptoirs français de l'Inde, la régression de l'enseignement du français se fait sentir. Le Tableau ci-dessous permet de se faire une idée nette du déclin.

Tableau N° :

Examens	Présentés	Reçus	%
C.E.P. de langue indienne	890	572	64.2
C.E.P. de français	597	395	66.1
Brevet de langues indiennes	29	7	24.1
Brevet Elémentaire	214	41	19.1
B.E.P.S de langue indienne	128	32	25.0

Il convient de noter, qu'au niveau de Certificat d'Etudes Primaires, le nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen de langue indienne est très élevé par rapport à ceux qui ont pris l'examen de français. De plus, quant aux résultats, le pourcentage, les candidats reçus dans l'examen de français est marginale et très inférieure.

1 : Le rapport annuel publié par le Service de l'information du Gouvernement de Pondichéry.

2 : Vide P. 26, Education, Administration Report - 1956-57

Au niveau Supérieur, de Brevet, les résultats des candidats reçus dans le cadre français sont très médiocres, soit de 19.1%, tandis que les deux autres Brevets de langue indienne s'affirment leurs supériorité, soit de 24.1% et 25% respectivement.

Dans l'ensemble, il est à noter que l'enseignement de langue indienne montre une progression indiscutable.

Un coup d'oeil sur les résultats des divers examens pour l'année scolaire 1957-58, nous atteste la preuve, à quelle vitesse l'Enseignement du français devenait moins populaire.

Tableau N° :

<u>: Examens</u>	<u>: Présentés</u>	<u>: Reçus :</u>	<u>% :</u>
C.E.P. de langue indienne	943	625	66.2
C.E.P. de français	549	249	45.3
Brevet Élémentaire français	205	44	21.4
Brevet de langue indienne	38	8	21.0
B.E.P.S. de langue indienne	148	34	22.9
Matriculation	236	139	58.8

Source ¹

Ce tableau recapitulatif n'exige aucun commentaire car tout est évident. L'intérêt vif et l'enthousiasme porté vers l'études anglaises et de langue indienne est de plus en plus discernable à partir des résultats obtenus, et des nombres des candidats qui se sont présentés aux examens. L'enseignement du français subit sans doute un fléchissement, le nombre des candidats, et les résultats dans ce domaine baissant, alors que les mêmes effectifs dans le domaine anglais et vernaculaire augmentaient effectivement.

1 : Vide P.24, Administration Report, education 1957-58

Parallèlement, à l'enseignement français prisonnier des circonstances enfoncé dans le marasme de la période transitoire, l'enseignement anglais et vernaculaire ne s'est diffusé que très progressivement.

Examens	1956-57			1957-58		
	Pres.	Reçus	N°	Pres.	Reçus	N°
C.E.P. de langue indienne	890	572	53	943	625	53
Brevet de langue indienne	29	7	9	38	8	1
B.E.P.S de langue indienne	128	32	20	148	34	2
Matric				236	139	
C.E.P. de français	597	395	48	549	249	146
Brevet Élémentaire français	214	41	9	205	44	3

Tout au long des années, l'enseignement du français manifestait les mêmes signes du déclin. Il se montrait peu incliné à une amélioration sensible. Et la direction de l'enseignement de l'Etat passe sous silence, face à cet état déplorable. Quant aux résultats de l'année scolaire 1963-64, l'Administration Report¹ notait tout simplement, à côté des résultats de Matric et de SSLC (63.9% et 48.9%) que les résultats des examens français sont satisfaisants.

C'est en 1964-65 qu'on s'est rendu compte du fait que l'Enseignement anglais et de Tamoul ont déjà remplacé l'enseignement du français. A la suite de l'impressionnante progression de l'anglais et de langue indienne, le français est passé de la première à la dernière place. A la limite, il faut avouer qu'il est distancé, non battu.

Examens	%	1964-65
Certificat français (168)	56.3	Tableau N° : Source ²
Brevet français	32.0	
Certificat Tamoul	80.0	
Brevet Tamoul	42.0	

1: Vide P. 44 Administration Report 1963-64 "The results of the local examinations in French were also satisfactory".

2: Vide P. 43 Administration Report 1964-65

L'insouciance du gouvernement indien se manifeste accentuée dans le domaine de l'octroiement des bourses scolaires aux étudiants français de l'Etat. Ces bourses sont offertes aux élèves des écoles secondaires, et également aux bacheliers et aux Diplômés des écoles professionnelles de l'Etat, afin d'entreprendre des études supérieures en France. Le tableau montre la diminution graduelle de ces bourses et sa disparition après 1965-66

Tableau N° :

Année Scolaire	Catégories	Renouvellement	Bourses offertes
1956-57	Bourse d'outre mer	16	10
	Bourse d'étude locales	176	35
1957-58	B. D'M		2
	B. Locales		
1959-60	B. D'M	14	
	B. Locales		
1960-61			
1961-62	B. D'M		5
	B. Locales		202
1962-63	B. D'M		2
	B Locales		185
1964-65	B D'M		
	B. Locales		100
1965-66	B. D'M		
	B. Locales		152

Source : 1

- 1: Voir P. 24 Administration Report - 1956-57
 P. 23 Administration Report - 1957-58
 P. 30 Administration Report - 1959-60
 P. 46 Administration Report - 1961-62
 P. 41 Administration Report - 1962-63
 P. 42 Administration Report - 1964-65
 P. 35 Administration Report - 1965-66

Après l'année 1965-66, il n'était pas possible de trouver des renseignements sur l'allocation des bourses scolaires locales pour les étudiants de français. De ce fait, il nous est permis de conclure que le gouvernement indien se décidait vite à annuler ces bourses, qui constituaient les seuls stimulants pour les apprenants de français. Une deuxième conclusion se déduisant de ce qui a été dit plus haut est que l'enseignement du français a perdu l'appui moral et matériel du gouvernement local.

.../...

CHAPITRE -X II

LE TRAITE DE CESSION DE 1954 ET LES ACCORDS CULTURELS

Une série de cordes dans le vide, tendues entre le passé et l'avenir.

Avec les accords culturels agréés dans le cadre du traité de Cession franco-indien de 1954, par les pays signataires, un trait a été délibérément tiré sur l'avenir de Pondichéry. Désormais, les anciens comptoirs français pouvaient devenir le porte-parole qualifié de la langue et de la culture française.

D'après ces accords culturels, Pondichéry ne peut avoir qu'une prétention et qu'un seul but: c'est d'être un centre culturel français. Après le retrait de la France de l'Inde, Pondichéry ne sera plus de simples vestiges d'un passé glorieux, par contre Pondichéry sera un de ces lieux privilégiés où souffle l'esprit français".

Cela justifiait déjà la raison d'être de l'Etat de Pondichéry et devait en effet prédominer sur tout autre.

Il importe bien de noter en lisant quelques articles du dit traité¹, moyennant de solides garanties culturelles et statutaires² :

Article 1 : Ces établissements conserveront le bénéfice du statut administratif spécial, en vigueur avant le 1er novembre 1954. Toute modification constitutionnelle à ce statut ne pourra intervenir, le cas échéant, qu'après consultation de la population.

Article 20 : L'Inde accepte le maintien des institutions d'ordre scientifique ou culturel français existant le 1er novembre 1954 dans ces Etablissements et y facilitera par accord des deux gouvernements, l'ouverture d'institutions du même ordre.

1/ Voir.in extense, les traités de cession dans les Documents annexes

2/ P. 85 Georges Chaffard - Les carnets secrets de la décolonisation - Tome 1
Paris (Calmann - Lévy)

Article 21 : Le collège français de Pondichéry sera maintenu dans les locaux qu'il occupe comme institution d'enseignement du second degré.

Article 22 : Les institutions privées d'enseignement existant à la date du 1er Novembre 1954 dans les Etablissements seront autorisées à subsister et conserveront la possibilité de dispenser un enseignement français.

Elles continueront à recevoir des autorités locales, notamment en matière de subventions, une aide au moins égale à celle qui leur a été accordée jusqu'au 1er novembre 1954.

Elles pourront recevoir sans obstacle l'aide que le gouvernement français désirerait, leur apporter en accord avec le gouvernement indien.

Article 23 : Le Gouvernement français ou les organismes privés reconnus par lui auront la faculté d'entretenir dans les Etablissements, d'y créer les organismes ou institutions destinées à des études préparant à des diplômes de langue et de civilisation française, dans le domaine des Sciences des Lettres et des Arts

Article 24

L'Institut français de Pondichéry créé par entente intervenus entre les deux gouvernements depuis l'accord du 21 octobre et inauguré le 21 mars 1955, sera maintenu comme institution d'enseignement supérieur et de recherches.

Article 28 :

Le français restera langue officielle des Etablissements aussi longtemps que les représentants élus de la population n'aurait pas pris une décision différente.

Pratiquement, ces articles incorporés dans le traité de cession comportaient les dispositions suivantes :

.../...

- a) La diffusion de la langue et de la culture françaises par le maintien des établissements scolaires français et par la création, dans un avenir proche, des nouveaux établissements par l'accord des deux gouvernements.
- b) Le maintien de la langue française comme la langue officielle de l'Etat .
- c) Le maintien du statut administratif spécial en vigueur avant le transfert de facto etc...

En gros, on pourrait conclure que cet accord culturel visait à sauver "Pondichery d'une assimilation pure et simple à l'Union Indienne par contre, Pondichéry est censé être un Etat autonome régi selon les anciennes normes françaises au sein de l'Union indienne"¹. En plus, les conventions culturelles assuraient la préservation et développement du patrimoine commun de la langue et culture françaises.

Evidemment, les articles énumérés ci-dessous devaient concourir à donner à l'enseignement français, une édifice très solide et vivante.

Mais, malheureusement, pour des raisons diverses, le grand enthousiasme de transformer Pondichéry, en un centre de rayonnement de la langue et culture françaises, qui a existé chez les deux gouvernements, à la veille du transfert de facto, va disparaître, et vite fait place à beaucoup de désillusions. Pondichéry sera vite un pari perdu.

Avec le départ des Français après 1962, le temps de liquidation des vestiges français commence. L'âge d'or de l'influence française sera définitivement clos. L'enseignement français perd vite le terrain. Et, avec la fin pitoyable du monopole linguistique de la France, en 1965 l'enseignement français s'acheminait vers la faillite.

1 : op cit. Chaffard Georges Tome 1 P. 243

A quoi tient donc cet état de choses ? Comment l'enseignement du français devait se retrécir dans un coin ? Afin de mettre au jour, les divers éléments apparemment disparates, qui poussaient l'enseignement français vers la faillite, nous avons mené une critique approfondie, à deux volets.

Tout d'abord, la réticence de Paris. Le Quai d'Orsay, s'intéressait, de moins en moins, aux affaires scolaires pondichériennes.

Au deuxième plan, le projet d'indianisation du gouvernement indien qui s'opéra à plusieurs niveaux, notamment

- 1) Une tentative de l'assimilation administrative .
- 2) L'anglicisation du système de l'enseignement .
- 3) Le statut que de la langue française définitivement rejeté avec la promulgation de "Official Languages Act, 1965".

.../...

CHAPITRE - XIII

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, APRES 1962 JUSQU'À NOS JOURS

Un coup d'oeil sur l'infrastructure qui soutient l'enseignement français à Pondichéry, après la décolonisation :

Avant d'aborder la partie critique, il est essentiel d'expliquer les caractéristiques des différentes institutions françaises existantes, qui constituent, aujourd'hui, le soutien logistique de l'enseignement français dans l'État de Pondichéry.

A cet égard, le bilan dressé met l'accent sur les divers cours dispensés par ces établissements scolaires avec mention spéciale de leur potentiel d'accueil. En plus, nous nous efforçons d'énumérer les améliorations quoique insignifiantes et intangibles, apportées par le gouvernement indien et par le gouvernement français, dans ce domaine, depuis le transfert de jure.

Les statistiques de la population scolaire présentées, peuvent nous aider à comprendre, ultérieurement, l'insuffisance et l'écart flagrant entre le besoin et l'offre.

De cette vaste constellation des écoles françaises qui assuraient, une base quoique faible et inefficace à l'enseignement français durant l'époque coloniale, il ne subsistait que six institutions après le transfert de jure en 1962, à savoir:

Lycée Français¹ affilié à l'Université de Rennes et maintenu par le gouvernement français², au profit des jeunes Pondichériens français, est le plus ancien établissement du territoire, dispensant aujourd'hui un enseignement français de Maternelle au Baccalauréat.

1 : En 1973, l'ancien "Collège Français" changea de nom pour devenir "Lycée Français" conformément à la désignation des Établissements publics de la Métropole qui préparent au Baccalauréat.

2 : A la cession du territoire à l'Inde le 1er Novembre 1954, l'établissement fut rattaché à la Direction Générale des Relations Culturelles et Techniques du Ministre des Affaires Étrangères.

Dans cette institutions les programmes suivis sont ceux de la Métropole, et elle a pour but de donner un bagage linguistique, sans compter le diplôme prestigieux du Baccalauréat, à la population française d'origine indienne, qui constitue la quasi- totalité de la population scolaire du Lycée.

Après un long délai, un effort a été consenti par le gouvernement français afin d'améliorer la capacité d'accueil de cet établissement par le dédoublement des classes, à partir de onzième en 1974. L'inauguration de l'Annexe du Lycée français a eu lieu en 1976, permettant à l'actuel établissement de recevoir de 200 à 300 élèves en plus chaque année. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'autres établissements d'enseignement secondaire français à part le Lycée Français.

Le Tableau montre la capacité d'accueil du Lycée, les effectifs et les divers cours dispensés.

.../...

TABLEAU N° :

Classes	1976-1977	1977-78	1978-79	1979-80
<u>Lycées</u>				
Terminale A	25	16	24	20
Terminale C	10	5	4	3
Terminale D	4	9	13	19
Première A	11	19	29	28
Première C	19	19	21	6
Première D				12
Seconde A	17	31	28	25
Seconde C	29	33	26	27
Troisième	55	65	65	70
Quatrième	52	60	72	72
Cinquième	59	73	87	88
Sixième	75	86	86	84
Initiation de Français de 2ème année				28
" " de 1ère année				18
Septième	69	66	69	63
Huitième	60	66	70	57
Neuvième	67	61	57	67
Dixième	60	61	68	59
<u>Annexe</u>				
Onzième	60	63	66	56
Maternelle	71	72	68	
Initiation au Français	30	58	53	
<u>Jardin d'enfants</u>				
Section des grands				35
Section des Moyens				33
Section des Petits				30
TOTAL	773	863	906	910

T A B L E A U N°

NATIONALITES

Classes	Nationalité Française			Nationalité Indienne			Autres			Observations
	76-77	77-78	78-79	76-77	77-78	78-79	76-77	77-78	78-79	
Lycée										
Terminale A	23	14	22	2	2	1			1	Belge
Terminale C	8	3	3	2	2	1				
Terminale D	2	7	11	2	2	2				
Première A	10	18	29	1	1	-				
Première C	15	15	15	4	4	5			1	Belge
Seconde A	16	30	25	1	-	3		1		Viétnamien
Seconde C	29	30	25	-	3	1				
Troisième	50	60	61	5	5	3			1	Belge
Quatrième	49	55	69	3	5	3				
Cinquième	55	70	85	4	3	2				
Sixième	73	82	84	2	4	1			1	Anglais
Septième	65	62	66	4	3	3		1		Anglais
Huitième	57	64	67	2	2	3	1			Anglais
Neuvième	64	56	53	3	5	4				
Dixième	56	57	60	4	5	8				
<u>Annexe</u>										
Onzième	54	57	62	6	6	3			1	Canadien
Maternelle	67	67	61	4	5	7				
Initiation au Français	28	57	53	2	-	-				
TOTAL	721	804	851	51	57	50	1	2	5	

.../...

LES DIVERS COURS

TABLEAU N°

Classes	Nombre en 1978-79	Observation
<u>Lycée</u>		
Terminale A	1	Préparation au Bacc. A
Terminale C	1	Préparation au Bacc. C
Terminale D	1	Préparation au Bacc. D
Première A	1	
Première C		
Première D	1	Création d'une 1ère D pour 1979-80
Seconde A	1	
Seconde C	1	
Troisième	2	Préparation au B.E.P.C et B.E.
Quatrième	3	
Cinquième	3	
Sixième	3	Préparation au C.E.P.E.
Initiation de français de 2ème année 1ère année		Création d'une Sixième supplémentaire en 1977-80
Septième	2	
Huitième	2	
Neuvième	2	
Dixième	2	
<u>Annexe</u>		
Onzième	2	
Maternelle	2	
Initiation au français	2	Préparation aux tests psycho- techniques en vues de stages de formation professionnelle en métropole, et préparation aux tests pour l'enseignement à l'année à partir de
TOTAL	31	

L'Ecole de St. Joseph de Cluny (Section Française)

est le seul établissement privé qui dispensait un enseignement français et qui s'arrête avec la septième pour les garçons et avec la troisième pour les jeunes filles. Dans cet établissement, les programmes sont également ceux de la Métropole. Cette école confessionnelle subventionnée par le gouvernement français, préparent les élèves à l'entrée dans les différentes classes au Lycée Français.

En voici, le tableau des effectifs pour les cinq dernières années :

TABLEAU N° :

Classes	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
Douzième	206	196	127	170	202
Onzième	81	80	91	98	113
Dixième	102	90	93	94	94
Neuvième	108	87	98	86	90
Huitième	66	82	79	98	73
Septième	43	58	91	54	94
Sixième	40	28	41	42	33
Cinquième	32	29	30	31	39
Quatrième	20	29	28	24	26
Troisième	19	20	21	25	21
TOTAL	832	774	887	883	857

En outre, il y a quatre autres établissements scolaires qui offrent un enseignement entièrement en français à noter :

.../...

- a) Collège Calvé (Section Française)
- b) Pensionnat des jeunes filles
- c) Le Collège d'enseignement Secondaire, Karaikal
- d) Ecole Centrale et Cours Complémentaires, Mahé

Parmi les nombreuses écoles tombées sous le contrôle du gouvernement indien, après le 1er Novembre 1954, à l'exception de ces quatre institutions citées, les autres sont disparues vite, à cause de l'indianisation de l'enseignement dans l'Etat.

Collège Calvé (Section française)

est une école mixte dispensant des cours de Septième à la troisième.

Classes	Garçons	Filles	Total
Septième	73	-	73
Sixième	96	20	116
Cinquième	74	29	103
Quatrième	61	14	75
Troisième	45	4	49
Total	349	67	416
Total (78-79)	317	54	371

Le Pensionnat des jeunes filles

est l'autre institution ancienne, qui subsistait encore, c'est une école primaire qui préparait les élèves pour le Certificat Primaire Niveau 1 et 2 à Certificat Moyen 2, en français. Cet établissement n'est plus un pensionnat et on y accepte des garçons.

.../...

T A B L E A U N° :

<u>Classes</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
Certificat Primaire 1	36	46	82
Certificat Primaire 2	42	40	82
Certificat Élémentaire 1	66	88	154
Certificat Élémentaire 2	87	63	150
Certificat Moyen 1	63	55	118
Certificat Moyen 2	28	31	59
Total	322	323	645
Total (78-79)	318	279	597

Les deux autres écoles mixtes qui assuraient l'enseignement français, se trouvent, à Karikal et à Mahé respectivement. Ces deux établissements attachés à la direction de l'Instruction Publique du Gouvernement de Pondichéry, préparent les élèves du niveau de Maternelle, aux examens de Brevet Élémentaire.

Tableau N° :

<u>Classes</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
Maternelles	18	12	30
C.P. 1	34	13	47
C.P. 2	16	22	38
C.E. 1	36	17	53
C.E. 2	35	30	65
C.M. 1	26	8	34
C.M. 2	39	10	49
Sixième	27	5	32
Cinquième	22	2	24
Quatrième	17	5	22
Troisième	18	6	24
Total	288	120	408
Total (78-79)	274	113	387

Collège d'enseignement
Secondaire - Karikal

Tableau N° :

	Classes	Garçons	Filles	Total
Ecole Centrale et Cours Complémentaires de Mahé	C.P. 1	5	5	10
	C.P. 2	8	10	18
	C.E. 1	7	6	13
	C.E. 2	12	1	13
	C.M. 1	17	7	24
	C.M. 2	18	-	18
	Sixième	11	-	11
	Cinquième	5	-	5
	Quatrième	6	-	6
	Troisième	4	-	4
	Total	93	29	122
	Total (78-79)	91	24	115

En 1922, le Gouvernement de Pondichéry a créé trois petites écoles primaires avec des effectifs très limités, à Pondichéry :

1) Nouvelle Ecole Française

Classes	Garçons	Filles
Maternelle	12	-
C.P. 1	25	
C.P. 2	33	
C.E. 1	47	
C.E. 2	80	
C.M. 1	38	
C.M. 2	35	
Total	280	
Total (78-79)	260	

3) Nouvelle Ecole Française de Kolar Nagar

classes	garçons	filles	total
Maternelle	13	12	25
C.P. 1	20	9	29
Total	23	21	54

2) Nouvelles Ecole Française de Reddiar Palayam

Classes	Garçons	Filles	Total
Maternelle	9	9	18
C.P. 1	9	4	13
C.P. 2	10	9	19
Total	28	22	50
Total (78-79)			38

C H A P I T R E - X I V

OBSERVATION SUR LES ECOLES FRANCAISES DU GOUVERNEMENT INDIEN

Toutes les écoles françaises citées ci-dessous sont maintenues, sous le contrôle du Gouvernement de Pondichéry et dispensaient un enseignement entièrement en français. Dirigées par le "Special Officer of French Education" dans le Directorate de l'Instruction Publique, ces institutions indiennes ont peu de chose en commun, avec les contreparties françaises, telles que, Lycée Français, et St. Joseph de Cluny. Par exemple : Les programmes scolaires ne sont pas ceux de la France; mais, au contraire, sont préparés et présentés par la direction locale. De l'autre côté, les diplômes délivrés, comme le Brevet Élémentaire ne sont plus reconnus par le Gouvernement Français.

Dû à une pénurie, de matériels scolaires, en tête de laquelle on peut citer facilement, la manque des méthodes modernes de l'enseignement et un corps d'enseignant bien qualifiés, le niveau d'enseignement du français est généralement considéré comme inférieur à celui dispensé par les institutions françaises. Ces traits originaux contribuaient énormément à un déséquilibre, et ce décalage dans le niveau d'enseignement français, pesa lourdement sur les élèves de ces institutions indiennes.

Tagore Arts College

Il y a un département de français dans cette institution:

C'est un des établissements universitaires dispensant l'enseignement français. Il est, par un hasard fortuit, le seul établissement indien où le français est enseigné au niveau assez élevé: (M.A. French). L'étudiant muni d'un Brevet, Matric ou SSLC, après un an d'études Pré-Universitaire (PUC) peut s'inscrire dans ce collège pour un cycle complet d'études françaises : Trois ans d'études débouchant sur le diplôme de Bachelier ès Arts. Littérature française (BA), et deux ans d'études après l'obtention du diplôme de B.A. assurait le diplôme de Maître ès Arts. Littérature française (M.A). Tous ces diplômes sont délivrés par l'Université de Madras, qui est l'établissement de rattachement de ce collège.

.../...

Les tableaux des effectifs scolaires et la répartition des nationalités de la population scolaire nous expliquent, précisément l'Orientation Générale des Cours de B.A. et M.A. French.

Le tableau porte la preuve indubitable que le Cours de B.A. French visait en principe et surtout aux intérêts de la population française Pondichérienne. A ce propos, les chiffres présentés sont d'une éloquence indiscutable.

Tableau N° :

B.A French

Année Scolaire	Nat. Française	Nat. Indienne	Total
1963-1964 *	6	2	8
1964-1965	2	3	5
1965-1966 *	4	3	7
1966-67 *	4	2	6
1967-1968	4	6	10
1968-1969 *	9	8	17
1969-1970 *	11	3	14
1970-1971	2	6	8
1971-1972 *	11	6	17
1972-1973 *	9	6	15
1973-1974 *	7	5	12
1974-1975 *	12	3	15
1975-1976 *	15	4	19
1976-1977 *	11	4	15
1977-1978 *	7	7	14
1978-1979 *	8	5	13
1979-1980	8	10	18
Total	130	83	213

* indique la supériorité numérique de la nationalité française dans les effectifs scolaires.

Encore, convient-il de noter qu'à l'exception de quelques années : 1964-65, 1967-68, 1970-71, 1979-80, presque toujours, la prépondérance des élèves de nationalité française est perceptible. Cela revient à dire qu'en majeure partie ce sont des Pondichériens français qui tiraient le meilleur parti possible, au niveau de B.A. French.

Mais au niveau de M.A. French, c'est à dire

Tableau B°:

M.A. French

Année Scolaire	Nat. Française	Nat. Indienne	Total		
1965-66	3	1	4		
1966-67	3	2	5		
1967-68 *	2	5	7		
1968-69	7	4	11	* indique la supériorité numérique de la nationalité indienne.	
1969-70					
1970-71	5	4	9		
1971-72 *	1	8	9		
1972-73	6	4	10		
1973-74 *	1	5	6		
1974-75 *	3	7	10		
1975-76 *	3	4	7		
1976-77 *	2	7	9		
1977-78 *	0	5	5		
1978-79 *	1	7	8		
1979-80 *	5	10	15		
Total	42	73	115		

au niveau des cours spécialisés, la situation changeait nettement et on voit, à partir du tableau que la proportion est l'inverse. C'est à dire que la population indienne domine en majorité, au niveau de M.A. French.

Tandis que le cours de B.A. French est peuplé pour la plupart d'antemps par les Pondichériens français, ce sont des indiens non-Pondichériens qui dominent les cours de H.A. French. Au premier plan, ce renversement paradoxal suscite une bonne réflexion.

La supériorité numérique des français au niveau de B.A. French s'explique par le fait que le collège Tagore, le seul établissement indien d'études supérieures françaises, offrait en quelque façon, comme le Lycée Français, un bagage linguistique nécessaire pour leur rapatriement éventuel en France. Il est à signaler que ces Français comme leurs compatriotes du Lycée, munis d'un diplôme de B.A. French bénéficiaient d'un rapatriement, en plus d'une bourse, qui leur permettent d'entreprendre des études supérieures en France. Il nous convient de noter que le Diplôme de B.A. French délivré par l'Université de Madras leur procurait une équivalence au D.E.U.G. De ce fait, le Diplôme de B.A. French exerçait un attrait invincible par rapport au Baccalauréat du Lycée Français.

Presque tous les Français, partaient en France après l'obtention du Diplôme de B.A. Mais, les indiens au contraire, de plus en plus conscients du fait qu'il n'existe pas de débouchés, à ce niveau, continuent leurs études jusqu'au niveau de H.A. French.

Ainsi, les conditions singulières du contexte Pondichérien expliquent en partie la baisse numérique des français au niveau de H.A. French et d'une façon globale, l'orientation spécifique et générale des cours français dispensés par le Collège Tagore.

.../..

L'Alliance Française de Pondichéry

Fondée en 1894, l'institution culturelle franco-indienne la plus ancienne, de cette genre en Inde, elle a aujourd'hui un potentiel d'accueil de 590 candidats par session. Elle organisait, au total, 4 sessions par an, ce qui veut dire qu'elle dispensait des cours divers de Certificats Elémentaires (C.E.1, C.E.2, C.E.3), de Certificats Moyens (C.M.1, C.M.2, C.M.3) et de diplômes (D.1, D.2, D.3), pour 2300 élèves.

Les effectifs scolaires de l'Alliance Française continuent d'accroître durant les dernières années. Un coup d'oeil sur les chiffres présentés, ci-dessous, indiquera que l'accroissement s'est fait ^{de 37.6%} pendant les cinq dernières années, ce qui est incontestablement une progression nette.

Tableau N° :

Alliance Française

Année Scolaire	Population Scolaire Total	N° d'accroissement	% d'accroissement
1975-76	1449	+175	
1976-77	1622	+173	
1977-78	1683	+561	
1978-79	2233	+550	
1979-80	2324	+ 91	
Total		875	+ 37.6%

L'Alliance Française qui assurait d'ordinaire un enseignement français à la population indienne partout, en raison d'une situation paradoxale et ironique à la fois, abritait en majorité une population scolaire française à Pondichéry. Comme le notait justement, M. Krishnamourthy "this institution whose primary aim is to spread a knowledge of French language and culture in the non french speaking world is concerned here chiefly with French nationals who have not learnt their national language so far".

Le tableau² illustre bien ce constat. A titre d'exemple, nous présentons la répartition des diverses nationalités de l'effectif scolaire de la quatrième session de l'année scolaire 1979-80.

Tableau N°:

Nationalités	Nombre	Pourcentage
Françaises	262	
Américaine	5	
Vietnamienne	10	
Cambodgienne	3	
Ceylonnaise	1	
Indienne	280	
Total	561	%

Il est aisé de voir que presque la moitié des 6 élèves sont de nationalité française. Pourtant, comment peut-on expliquer la supériorité numérique des français dans une institution culturelle telle que l'Alliance Française, surtout dans un endroit où existent des autres établissements scolaires français et indien, qui dispensaient un enseignement entièrement en français ? La seule réponse valable, mais c'est une réponse provisoire, c'est que l'enseignement du français se trouve à l'heure actuelle assombri par l'insuffisance des effectifs scolaires, en dépit des palliatifs insignifiants apportés par le gouvernement français dans le cadre de Lycée français, et par le gouvernement indien débutant avec la création de trois petites écoles primaires.

Ce qui implique que le potentiel d'accueil des institutions existantes est nettement inférieur au besoin, de plus en plus exigeant de la population scolaire française Pondichérienne. Bref, c'est une situation pitoyable de l'effectif immobilisé face à une demande accrue.

A qui la faute, alors ? Quels sont les éléments divers qui sont responsable à un tel état de choses ? Nous nous efforçons de répondre dans la mesure du possible, à cet état actuel de l'enseignement français, d'un coup, intrigant et pitoyable dans les pages suivantes.

Tels sont sommairement résumés, les traits essentiels et caractéristiques de la physionomie de l'enseignement du français, que présentent aujourd'hui les divers établissements scolaires français à Pondichéry après la décolonisation.

CH A P I T R E X V

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LE TRANSFERT DE FACTO

L'INSUFFISANCE ET L'INSOUCIANCE

La réticence de Paris

Après le transfert de facto de Pondichéry, le gouvernement français a manifesté le désir que le collège français soit maintenu à ses frais, au profit de la jeunesse française de l'Etat. Cette institution sera élevée après quelques années par Paris au rang de Lycée.

Mise à part la fondation de l'Institut français de Pondichéry en 1955 pour favoriser les recherches en Indologie, le gouvernement français n'a pris aucune mesure de prévision, pour assurer la pérennité de l'enseignement du français à une population scolaire française et indienne dans l'avenir; c'est dommage que Paris n'ait mis sur pied aucun mode efficace qui concoure à améliorer ou à diffuser l'enseignement du français, soit par la création des nouvelles écoles françaises, soit par une aide matérielle modeste, soit par l'envoi des coopérants aux écoles françaises indiennes (comme elle fait dans l'Afrique francophone).

C'est d'autant plus vrai que l'effectif des écoles françaises a enregistré une baisse après le transfert. C'était dû, comme nous avons constaté ~~en 1954~~ auparavant à une "indécision". Une infime partie des étudiants français se contentèrent des facilités scolaires que le nouveau gouvernement leur assurait. Mais, la majorité préférait partir pour la France.

De l'autre côté, avec les changements apportés dans les domaines de l'administration et de l'Instruction, les Pondichéryens décidaient vite que l'enseignement en français n'a plus aucune valeur économique dans le territoire. Instinctivement, le choix décisif est fait pour l'enseignement anglais ou vernaculaire. Cela explique la diminution graduelle des effectifs scolaires à partir de 1954. Au moment de la cession de jure en 1952, on ne trouve que des élèves de nationalité français dans les écoles françaises.

Mais la situation va changer définitivement et brusquement. A partir de l'année scolaire 1966-67¹, on peut voir que les chiffres commencent à remonter. Cette courbe ascendante à tendance de nous faire croire que l'enseignement du français commence à regagner sa vitalité perdue pour s'affirmer de nouveau. Mais, croire que c'est là un indice de la floraison de l'enseignement du français, c'est d'ignorer obstinément l'enjeu de l'explosion démographique à l'arrière-plan.

La population française à Pondichéry à peine un millier au moment du transfert ne cesse de s'accroître. Vers 1974, le Trait-d'Union énumérait "5000 familles françaises ... et 2200 personnes"². Pourtant, la statistique officielle du gouvernement français indiquait³ qu'il y a 15 658 français à Pondichéry. Les conséquences démographiques sont d'autant plus retentissantes dans le domaine de l'Instruction française. Cette tendance exigeait en fait de nouveaux investissements: Car, l'augmentation progressive de la population scolaire parallèlement avec la progression numérique des Français renforçait la nécessité de créer des nouveaux établissements scolaires. Mais dans l'absence des initiatives provenant de Paris, cette situation s'évolue très vite et en sens unique. Les écoles du territoire souffraient d'un effectif très limité et nul effort n'est consenti par Paris, pour remédier la situation grave.

Il faut également noter que l'activité pédagogique des Missions Catholiques françaises n'avait plus après la cession, le même ampleur. De cette ensemble des écoles missionnaires, un seul établissement, St. Joseph de Cluny, subsistera à Contre-courant des effets traumatiques de la décolonisation. Les deux institutions, le Lycée et le Cluny qui suivaient les programmes Métropoles ne peuvent recevoir l'un et l'autre qu'un effectif très limité. Par conséquent,

1 : voir le tableau N° P P.

2 : Voir, P.3 "Pour une Annexe du Lycée Français de Pondi. "- vol. XXX N° XI Juillet 1974 - Le Trait d'Union

3 : voir P.8 & 9, La voix de France . 1977

Le domaine de l'enseignement du français se trouve marqué par l'insuffisance. Abandonné par la France et ignoré par le gouvernement indien, il a aujourd'hui une apparence tantôt ensommeillé.

La situation de la population française, qui a besoin d'une scolarité française, est à maints titres pitoyable.

Dû à une forte majorité, on décombraît vers 1971, 300 naissances¹ d'enfants français par ou à Pondichéry dont la quasi-totalité se destine à l'enseignement français. Bien entendu, comme les effectifs actuels sont très limités, Pondichéry ne peut pas évidemment assurer une scolarité française à tous les Pondichéryens de nationalité française.

D'après les statistiques récentes, la capacité d'accueil au niveau de l'onzième du Lycée et de Cluny est 60 et 110 respectivement. Soit juste de quoi accueillir la moitié des enfants français. En plus, on constate qu'il y a plus de 200 candidats rejetés ... faute de place².

Par conséquent, le nombre des enfants français nécessitant d'une instruction française va accroître à pas inégales avec les effectifs très restreint de ces deux institutions principales françaises de l'Etat de Pondichéry.

Le Lycée Français peut abriter du niveau maternelle au niveau de Baccalauréat, après l'ouverture de l'Annexe 900 élèves, et l'Ecole de Cluny 800 élèves jusqu'au niveau de BEPC.

D'une population scolaire française qui dépassait 6000, ces deux institutions qui suivaient les programmes de la Métropole, où le niveau d'enseignement du français est supérieur par rapport aux autres, l'une dirigée et l'autre subventionnée par le gouvernement français peuvent abriter à peine 1700 élèves.

1 : Voir Julien Lagrange - Nécessité de la construction d'une aide au collège français de Pondichéry - Le Trait-d'Union VOL XXVII - N° III - Janvier 1971

2 : Ibid. Julien Lagange

Avec la croissance de la population française la demande pour l'enseignement du français devenait de plus en plus exigeante. Et, en vertu de leur nationalité française, presque la totalité de cette population se dirigeait de préférence vers les deux établissements scolaires français. Il ne faut pas perdre de vue que les débouchés que présente la France à ces enfants exigent au moins connaissance du français parlé. Alors, c'est une condition sine qua non pour un français qui va faire carrière en France. Mais, faute de possibilité de l'Instruction française, "la moitié de la jeunesse française est condamnée à traîner dans la misère :¹ A moins de dire aux Pondichériens français qu'ils n'ont pas le droit à l'enseignement du français !

1 : Op cit. Julien Lagrange

CHAPITRE - XVI

Un diagnostic des lacunes existantes

Pourquoi l'insuffisance des effectifs est elle si flagrante, si dramatique ?

La disproportion des moyens mise en oeuvre par rapport aux besoins en est évidemment une cause.

Aucun effort financier significatif n'a été fait à Paris pour transformer l'ancien comptoir en une centre d'études françaises. Par exemple, le Plan Monet¹, conçu par le Quai d'Orsay durant les années fiévreuses de cinquante, et qui visait à faire des anciens comptoirs des Centres d'Etudes Universitaires, sur un budget modeste de cinq cent millions francs fut abandonné vite après la décolonisation.

Après la rétrocession des territoires français en Inde, la France nous fait facilement penser que les liens qui l'unissent avec Pondichéry depuis trois siècles n'existent plus. Ce qui est pire c'est que Paris ignorant les intérêts scolaires d'une population française. En vertu des articles 20, 22 et 23 du traité de cession, la France a un droit légitime de contribuer à la survivance de la langue française dans les domaines de l'Instruction publique.

Paris n'aura plus l'intérêt à faire revivre les garanties culturelles et statutaires obtenues dans le cadre du traité de cession.

La France témoignait évidemment peu d'intérêt au problème révalorisation de l'enseignement du français dans le Nouvel Etat de Pondichéry. C'est avec une plus grande conviction que Jean de la Guérivière déclara qui "aucun effort financier n'a été fait à Paris pour transformer ce qui restait de l'ancien comptoir en un centre culturel français"² en dépit des souhaits

1: Voir P. 55 op cit. Madavane

Le "Plan Monet" établi pour les 5 villes à cette époque, prévoyait 500 millions de francs pour la construction d'une Ecole Normale d'Instituteur de nombreuses écoles primaires, d'un grand Lycée, d'un Collège technique... etc...".

C'était le premier grand projet de l'époque.

2 : Voir, Jean de la Guérivière - Treize mille Pondichériens français, victimes d'un accident de l'histoire - Le Monde 25/26 Jan. 1976

formulés par M. NEHRU lors de la cession qu'il est désireux d'ouvrir son pays à d'autres influences que celle de la Grande Bretagne, et que Pondichéry soit à ce que propos une "Vitrine de la France face à l'Inde"¹.

Les améliorations décidées par le gouvernement français dans le cadre du Lycée, tel que le dédoublement des classes à partir de l'onzième, et l'inauguration du l'Annexe ne sont que des retouches mineures et moins spectaculaires. Comme si un médecin ne s'occupait que des symptômes secondaires sans s'attaquer aux racines du mal.

On attirait l'attention du gouvernement français que ce délai était trop long et qu'un effort devait être consenti pour le raccourcir au moins dans l'intérêt de la population française dont les deux tiers ne sont pas scolarisés faute de place².

Le journaliste américain William J. Drummond³, dans un article publié dans le "Los Angeles Times" constatait "As long as the Pondicherians remain in India, they have a legal right to be educated in French. Thus France must spend money to maintain teaching in French here through high school level for Pondicherry youths".

Mais dans l'absence des démarches nécessaires provenant de Paris, le problème de garantir un enseignement français à tous les ressortissants de nationalité française reste encore irrésolu. Rappelons à cet égard, les remarques piquantes d'André Fontaine "Si notre présence dans la vieille capitale de Duplex sera alors menacée d'amémusement, les causes seront à rechercher non dans l'hostilité des autorités indiennes mais dans l'insuffisance de l'effort consenti par le gouvernement français lui-même"⁴.

1: Prononcé par Pandit Nehru.

2: op cit. Jean de la Guérevière - le Monde 25/26 Jan. 1976

3: Voir, William J. Drummond "The Pondicherry French" Los Angeles Times (reproduit dans l'Indian Express - 1977)

4: Voir, André Fontaine "L'héritage de Duplex - le Monde - 17 mai 1964

Nous avons constaté à plusieurs reprises que les lacunes signalées, telle que l'insuffisance des effectifs, et le retrécissement de l'enseignement français à certaines cours insignifiants proviennent de l'insuffisance de l'effort entrepris par Paris. Cette inertie pesait lourdement sur les 18 milles Pondichériens français, "victimes d'un accident de l'histoire"¹. Paris doit porter d'urgence des remèdes efficaces, si non "le cas de milliers de chômeurs de nationalité française sera dramatique"².

Il ne faut pas oublier que ces Pondichériens français, "qui sont doublement français parcequ'ils ont choisi de l'être"³, constituent "un facteur capital du rayonnement culturel et économique de la France" en Inde. C'est elle qui constitue le fondement indispensable de la présence française en Inde et que c'est sur elle que repose l'essentiel d'action culturelle.

Nous attendons que des efforts ^{pris} doivent être pour créer de nouvelles écoles, par le gouvernement français et pour alléger progressivement le problème, soit poursuivi, d'année en année par l'octroi de crédits généraux.

Les accords culturels de 1954 devaient être strictement respectés; pour créer les nouvelles écoles françaises, ^s susceptible d'attirer les indiens nécessiteux.

Ces établissements scolaires, constitueront un réseau de points d'appui, capable d'apporter un soutien logistique à l'enseignement du français tout en assurant la scolarisation adéquate de la population française.

1: Nous empruntons le titre significatif de l'article publié par Jean de la Guérovière dans "Le Monde".

2: op cit. Jean de la Guérovière

3: P. 38, Allocution de remerciement de Son Excellence l'ambassadeur de France en visite officielle à Pondichéry, le 19 Novembre 1976

"La Voix de France" - Fev. 1977 n° 311

Il y a maintenant la raison d'espérer que la France ayant compris l'importance de l'enjeu, mettra sur pied, des nouveaux établissements scolaires, afin de ne pas éteindre la flamme de l'enseignement français, allumée sur cette terre, il y a plus de 200 ans et qui ne demande qu'à survivre obstinément pour mieux briller.

Remarquons enfin que l'enseignement du français fait face à une concurrence forte des langues indiennes et de l'anglais, plus vive qu'autre fois dans cet Etat.

Nous ne croyons pas absolument à la possibilité d'une langue étrangère de se maintenir par le seul poids de ses vertus propres, surtout, après l'énumération exhaustive des obstacles qu'elle devait surmonter, même durant la colonisation française. Avec le départ des Français, cet enseignement a tellement besoin d'une réorientation des nouvelles assises, et d'une infrastructure de plus en plus extensible. Si non, il risquait de s'écrouler vite sous le poids de l'abandon et de l'immobilisme.

C'est de l'intervention de la France, de sa force économique et culturelle, que dépend désormais pour une grande partie la survivance ou la faillite de l'enseignement du français à Pondichéry.

CHAPITRE - XVII

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LE TRANSFERT DE FACTO

L'INSUFFISANCE ET L'INSOUCIANCE - Du côté Indien

LE PROJET D'INDIANISATION: Problèmes et Dimensions

Les Assurances manquées et les Promesses oubliées

Dans cette partie, en guise de l'introduction, sans prétendre à l'exhaustivité on peu se livrer à l'examen de quelques assurances données par les grandes personnalités indiennes pour sauvegarder l'âme française de Pondichéry.

Si nous remontons dans le temps vers l'époque de "Jaipur Congress Resolution on Foreign Possessions in India" nous verrons la première déclaration indienne, rassurant la population des comptoirs français, qu'après l'intégration de Pondichéry à l'Union indienne la langue et la culture française seront préservés. "The Congress would welcome the present cultural heritage of these possession to be continued ... for a measure of autonomy to be granted wherever possible, so as to be enable the people of these possessions to maintain their culture institutions in the larger framework of Free India"¹.

Durant sa première visite à Pondichéry en 1955, un an après le transfert de facto, le Premier Ministre Nehru déclara² sincèrement, la nécessité de maintenir, la langue et la culture françaises à Pondichéry. En termes clairs et éloquents, il disait "In the course of the last 200 or 300 years, these settlements have acquired a certain individuality a certain impress of French culture and language. You know that we have stated in an Agreement with the French Republic that we should respect the French culture and the impress of French language customs here. We wish to recognise your individuality not merely because we have an agreement on that with the Govt. of France, but even more because it is good for you and for India "¹.

1; vide P.3 N.V. Rajkumar "the Problem of French India, Dept. of Foreign Relations, Indian National Congress, Delhi 1954

2 : Dans une allocution faite à la Mairie de Pondichéry, le 16 Jan. 1955

3 : Vide. Pages 461 à 464, Jawaharlal Nehru's Speeches - VOL. III, 1953-57
Publications Division : Ministry of Information and Broadcasting
Patiala House - New Delhi - 1970

Et, en ce qui concerne le statu quo et l'avenir de la langue française à Pondichéry, il soulignait à plusieurs reprises que Pondichéry restera un centre de rayonnement de la langue française. " I look upon Pondicherry with its background of French Culture.... I should like Pondicherry to continue to be the seat of French language. It can serve India in this matter" ².

En 1963, dans d'une allocution faite à Hyderabad, ² Nehru énumérait les lignes directrices de la politique linguistique du Gouvernement Central, mention spéciale faite au cas singulier de Pondichéry "We want as a matter of fact to encourage the learning of French in Pondicherry, we have a base for the French language in Pondicherry ... we want to take advantage of that is to keep Pondicherry as a window to French culture" ³.

Mais l'assurance la plus concrète, concernant l'enseignement du français à Pondichéry venait de New Delhi, le 24 Avril 1963. Au cours des Procès-Verbaux, à Lok Sabha au sujet de "Official Languages Bill", le Premier Ministre révélait les grandes lignes d'un projet qui visait non seulement à exploiter le potentiel rentable de Pondichéry dans le domaine de l'enseignement du français, mais également les raisons qui militaient en faveur d'une telle démarche.

"In Pondicherry we are encouraging the French language: We are trying to have a university there with French ... because French is a valuable language and we want to take advantage of the knowledge of French there, we want to encourage its study there. We want these to be windows of India on the outside world" ⁴.

1 : ~~P. 444~~ P. 444

sp. cit. J. Nehru's Speeches. Vol II

2 : Discours prononcé au "Central Institute of English", Hyderabad le 22/7/63

3 : Vide P. 39: Future of English in India, Jawaharlal Nehru Speeches vol. V 1963-64, Publications division, Ministry of Information and Broad. Coimbatore - 1968

4 : op cit. Jawaharlal Nehru's speeches P. 31 Vol. V., 1963-1964

Ainsi, il devient de plus en plus clair que le gouvernement indien témoignait un intérêt plus vif, pour assurer l'enseignement et la diffusion de la langue française. Et, Nehru, en tant que Premier Ministre et le représentant le plus qualifié de l'Inde, a donné des assurances qui peuvent être considérées comme une doctrine ferme, sur laquelle on peut désormais s'appuyer. Les divergences politiques doivent s'y éclipser et cette vocation doit prédominer toute autre préoccupations. Rien n'empêchant alors ~~le~~ le gouvernement indien de mettre tout en oeuvre par l'exécution parfaite des projets envisagés, pour donner à cette doctrine énoncée, une application pratique et magistrale.

Ces promesses et ces assurances suscitèrent beaucoup d'enthousiasmes, suivi de déceptions. Malheureusement, la mort subite de Pandit Nehru, et le changement du gouvernement à Pondichéry après M. Goubert, ouvrait la voie à l'aventure. Les gouvernements successifs vont se hasarder aux réformes hâtives, qui à leurs tours dressaient des barrières à la vocation que Pondichéry s'est donnée. Les conventions culturelles de 1954 et les vœux de Nehru s'évanouissent avec la fuite du temps. Vers 1965, avec la promulgation de "Official Languages Act"¹, il est reconnu que le feu Premier Ministre criait dans le désert et que le traité de cession est déjà une lettre morte.

Il faut avouer que les promesses ne valent que si les gouvernements qui les font sont jugés de nature, à vouloir, et à pouvoir les tenir. Comme le disait, Gabriel Ardant, "les meilleurs plans ne valent que si l'on veille à leur réalisation". Parce que les promesses et les assurances ne peuvent s'accomplir par elles-mêmes, et les alouettes rôties ne tombent jamais du ciel.

1 : Vide - Documents Annexes

Les projets ambitieux de transformer Pondichéry en une "cité universitaire¹ de vocation polyvalente", en un siège privilégiée de l'enseignement du français seront abandonnés. Par conséquent, l'enseignement du français devait retrécir aux certains coins négligeable du territoire; sous les coups sévères portés par l'indianisation et par la réticence de Paris, l'enseignement français marquée par l'insuffisance, s'achemine vite ver la faillite. En dix ans, le chapitre de l'enseignement du français sera clos.

L'Indianisation : Problèmes et Dimensions

Les signes avant-coureurs

Dans la pratique, les vœux de M. Nehru et les accords culturels de 1954, n'ont pas reçu l'expression et l'expansion attendues.

D'un côté, les dirigeants de l'administration locale proclamaient sans cesse la nécessité de préserver le patrimoine culturel de la langue et culture française, et de l'autre coté le gouvernement a tendance de revendiquer la totalité de l'héritage coloniale, afin d'y installer une infrastructure administrative et pédagogique en tout point apposable à celle des colonisateurs.

Cela indiquait clairement une bi-polarité politique, susceptible de compromettre la survivance de l'enseignement du français.

Cette tentative assimilationniste a beaucoup contrarié la position doctrinale de 1954. Une politique linguistique longtemps imprévoyante a pénalisé suffisamment l'enseignement du français. Après la promulgation de "Official Language Act 1965" qui conférait à l'anglais et aux langues régionales le statut officiel, l'enseignement du français souffrait d'une dévalorisation excessive et se trouvait dans une situation de subordination préoccupante.

1: Voir à ce propos " P6, Karavelane "Pondicherry ville universitaire"
- Le Trait-D'Union Vol XVII - N° VIII - Juin 1960 et également

Paul gache - Nouvelles reflexions sur Pondichéry" - Le Trait d'Union
VOL XIII - N° VIII- Juin 1956

L'Indianisation ou une Assimilation administrative

Il importe de rappeler ici, que Pondichéry a été intégré volontairement à l'Inde et que des promesses "solenelles" ont été faites par le gouvernement indien par trois conventions diplomatiques¹ : a) traité de facto de 1954, b) traité de jure de 1962, c) le procès-verbal agréé de 1963, que rien ne sera changé sans consultation préalable de la population.

Mais après 1954 la distance entre ce qu'on proclame théoriquement et ce qu'on fait réellement et éventuellement s'accroit.

Le processus d'Indianisation et d'assimilation de ce territoire aux grands courants de la vie nationale, et politique indienne a déjà commencé. Au Parlement indien même avant le transfert de jure "les attaques les plus variées ont été faites contre l'appareil français de l'administration et judiciaire"². Dès lors les tentatives de l'assimilation indienne furent multipliées. Mais c'est l'intervention de "Union Territories Act" de 1963³, qui a mis sur pied un gouvernement législatif, qui va accentuer l'Indianisation.

Pour avoir une idée claire de l'Indianisation et de quelle vitesse, cette entreprise était favorisée par Gouvernement indien, il suffit de lire le rapport présenté par M. Joseph Minattur "It may be recalled that the Pondicherry (Laws) Regulations 1963, had already extended to the Union Territory from 1st October 1963 about 160 Central Acts. This was in addition to the extension of 44 acts effected under the "French Establishment (Application of Laws) Act 1954"⁴.

1 : Voir : La langue officielle , le Trait-d'Union - vol. XXI - N°VII, Mai 19

2 : Vide - Les liens d'amitié de la France et de l'Inde vont ils se resserrer
Le trait-d'union - vol. XVII - N° IV - mars 1960

3 : Vide P. 19 ET 20, the Gouvernement of Union territory Act - N°20 of 1963
Pub. by Legislative Assembly - Pondicherry 1963

4 : P.126 - Joseph Minattur ; chapitre VII - Post Cession changes "Justice in Pondy 1701-1968 - Bombay 1973

A propos de la tendance assimilationniste qui se manifestait dans l'application extensive des lois du gouvernement fédérale à Pondichéry, il devrait "It would appear that the extension of some of these enactments was induced by administrative necessity ... where administrative necessity is not evident the need for uniformity of laws in the whole of Indian Union is emphasised".

De ce fait, l'assimilation des législations indiennes est pratiquement réalisée dans les secteurs les plus importants.

Durant ces époques là, Pondichéry fait face à une situation amusante. L'appareil administratif que l'Etat a hérité de la France est appelé des vestiges de colonisation française et condamné. Mais les lois anglaises formulées par le pouvoir colonial britannique sont appelées "Indian Acts" et imposées à Pondichéry au nom de l'intégration et de l'Uniformité.

Alarmés par cette situation, le "Traité-D'Union" dans un Editorial attirait l'attention du gouvernement, sur la nécessité de conserver les institutions administratives en usage à Pondichéry depuis deux siècles et de ce fait, cet Etat pourra sauvegarder "son statut privilégié, son originalité, son individualité"².

Le gouvernement indien ne se souciant pas que cette indianisation dans le domaine de l'administration, violait "le statut spécial administratif" garantie par les accords franco-indiens de 1954. Désormais, l'Article N°2 du Traité de Cession n'aura plus de valeur.

L'Indianisation ou une assimilation linguistique

En raison d'un processus accéléré d'Indianisation, l'appareil administratif français était vite remplacé par une administration indienne, héritée de la Grande Bretagne. Le changement apporté est, il faut avouer, d'autant de fond que de forme.

1 : ~~Idem~~ op.cit. Joseph M. Mathan. P. 126

2 : Vide. Le trait d'union-voix XX - N° VIII - juin 1963

La langue française, qui était la langue officielle du gouvernement de Pondichéry, en vertu de l'Article 28 du traité de cession devait, dès lors subir les contre-coups des tensions politiques. Elle cessera de figurer sur la scène politique et administrative. La nouvelle administration exigeait l'usage de l'anglais et tout d'un coup, le statu quo de la langue française fut remis en question. Avec l'intervention d'"Official Languages Act" en 1965, son raison d'être est alors refusé discrètement. L'anglais et les autres langues régionales étant reconnus comme les langues officielles de l'administration locale, le français ^{est} privé d'influence sur les centres du pouvoir. On peut aisément concevoir la situation de l'enseignement du français, dans ^{le} contexte de ces changements survenus. Il devient précaire et tombait dans l'oubli.

L'Intervention de "Official Languages Act" en 1965 :

Les accords culturels de 1954, assuraient le maintien de la langue française, comme la langue officielle de l'Etat de Pondichéry. Les langues qui ne sont pas français n'ont pas pour ainsi dire une existence officielle au sens juridique du mot.

Mais, avec l'indianisation de l'appareil administratif du territoire, le français était loin de témoigner le même dynamisme.

Cependant, malgré les assurances réitérées par les dirigeants du gouvernement toute l'administration se fait à Pondichéry, en anglais. Tous les "Acts" sont promulgués en anglais et les correspondances officielles sont faits en anglais.

Intrigués ^{par} cette situation, les habitants font vite signaler au Gouvernement indien que l'anglicisation effrénée, au nom de l'indianisation fait contresens de l'accord culturel agréé par les deux pays au moment du transfert: "nous imposer l'anglais, c'est violer les traités et manquer à la parole donnée... Nous demandons à ce que les conventions soient strictement respectées et que toute l'administration de l'Etat de Pondichéry se fasse entièrement en langue française" 1.

1 - Voir - Le Français, - langue officielle du territoire de Pondichéry - Vol XXII - N° 14 - Fev 1965 - Le Trait-d'Union -

Paris jusqu'alors réticente, secouée par ces manoeuvres latentes et apparemment agitée par l'indifférence indienne vers les accords conclus exprimait son désapprobation. M. Pompidou, Premier Ministre de France, dans une allocution faite à New Delhi le 8 février 1965, fait connaître au Gouvernement indien, la déception de Paris, face aux développements irréfléchis dans les territoires cédés. Nous avons su résoudre le seul problème qui se posait entre nos deux pays, celui de l'incorporation dans l'Union des anciens comptoirs. Aurait ce été possible si votre pays profondément respectueux de tous les cultures, de toutes les religions.... n'avait pas compris l'intérêt que comporte pour l'Union indienne toute entière, l'existence d'un foyer de langue et culture française, qui contribuera par son maintien et son développement à resserrer les liens entre nos deux nations 1. Cette réaction française retardataire ne va pas freiner la dégradation de la langue française ni escamoter les démarches indiennes. En effet, la résurgence des courants culturels de l'Etat voisinant Tamil Nadu, la crise linguistique de 1965, l'accueil chaleureux de l'administration locale, tous concourent à créer un terrain favorable à la restauration de l'anglais et des autres langues régionales au niveau des langues officielles.

Le 27 mars 1965, l'Assemblée législative votait la promulgation de "The Pondicherry official languages Bill" ² passant sous silence les avertissements de certains membres ³ que cette ordonnance est susceptible de compromettre le statu quo et la survie de la langue française, cette législation obtient l'approbation du Président de l'Union Indienne le 5 avril 1965.

Cette nouvelle réglementation visait à faire, au premier plan de l'anglais, la langue officielle. En plus, elle permettait le même statu quo aux diverses langues régionales, Tamoul dans la région de

-
- 1 : Voir: Le Français, langue officielle du territoire de Pondichery - Vol XXII - N° IV Fev. 1965 - Le Trait d'Union
2 : Voir : Pondicherry Legislative Assembly Debates - official Report Saturday 27th March 1965 - Volume II - N° 20
3 : Ibid

Pondichéry et Karikal, Malayalam à Mahé et Telougou à Yanaom. Nulle mention n'est faite au statut de la langue française. C'est dans le "Statement of objectives and reasons"¹ que le Chief Minister de l'Etat soutenait que le français continue d'être la langue officielle.

Cette loi fait de ce territoire avec cinq langues officielles (Tamoul, Malayalam, Telougou, anglais et français) "un record indien du pluri-linguisme provincial"².

D'ailleurs, elles impliquait que la langue française sera désormais une des langues officielles de l'Etat, dont l'usage existait conjointement à celui d'autres langues. Le statut privilégié de l'anglais, étant la langue d'administration indienne par excellence, contraint progressivement la notion d'utilité et la valeur économique de la langue française, à n'être qu'une expression de moindre prestige et d'utilité. L'hégémonie de la langue française n'existait plus.

1: voir - Documents Annexes

2: P. 23, Les Provinces et les Ethnies de l'Inde Notes et Etudes Documentaires N° 3714 3715 3716 - 7 sept. 1970

La Documentation française

CHAPITRE - XVIII

Les répercussions retentissantes dans le domaine de l'enseignement du français

En conséquence, la présence de la langue française et surtout l'enseignement du français se trouve contestée, voire niée au profit de l'anglais et des langues régionales.

Une fois le statu quo de la langue française est refusé, le destin de l'enseignement français prévenu.

L'ordonnance de 1965, tout en révalorisant l'anglais comme moyen de communication et d'expression a privé d'un coup, le français de son influence sur les centres du pouvoir.

Sans l'appui du gouvernement, le développement de l'enseignement du français sera compromis.

On sait que l'administration et l'Instruction publique sont les champs privilégiés d'un langage fonctionnel, identifié par une fonction nette. La langue devient un objet de la vie quotidienne en tant que signe de la réalisation. Quand elle cesse de l'être, elle devient un "non-être". C'était le cas de la langue française à Pondichéry, soudain dépourvue de la notion de l'utilité pratique avec l'invasion massive des langues régionales et de l'anglais.

Comme la langue française, sur le plan de l'Instruction publique, l'enseignement du français fait face à une sorte "d'encercllement culturel". L'implantation forte de l'enseignement anglais et vernaculaire poussait l'enseignement du français à une impasse.

L'amélioration dans ce domaine serait d'ailleurs impossible par suite des barrières dressés par un nationalisme excessif, et par une bureaucratie anglophile. Ainsi l'enseignement du français dégènerait vite en rivalités de clocher dans l'État. Faute des nouveaux investissements matériels, de l'insuffisance des efforts consentis, l'activité dans ce domaine demeurerait longtemps, languissanté.

.../..

C'est en 1971 que le gouvernement de Pondichéry, découvrait que les réformes intemp^estueuses de l'indiansiation ont portés des coups massifs sur l'enseignement du français. On se dépêche d'apporter les mesures correctives: Le "Chief Minister de l'Etat de Pondichéry rappelait "Honourable Members ~~of~~ may recall the assurance given by our beloved Pandit Nehru on the eve of the merger of the territory that Pondicherry will continue to be the window of French culture and that its individuality will be maintained. With the implementation of the 5 year Plan which has set in motion large scale developments which is designed to ultimately change the facade of Pondicherry, government is anxious that we should not lose sight of the assurance of J. Nehru. As one of the immediate steps in this direction, we have put up a proposal to set up a "Centre for Advanced Study in French"¹.

Pourtant les mesures apportées par le gouvernement indien pour combler les lacunes dans le domaine de l'enseignement du français, sont restées moins spectaculaires. Exception faite, à la création d'un poste de "Special officer for French education"², et trois petites écoles primaires en 1972, aucune mesure modeste fut mise en oeuvre afin de stabiliser la situation précaire.

Toutefois, la place réservée au français dans l'administration est nulle et dans l'enseignement très restreinte, toujours facultative, tantôt il est langue d'option. Du fait de la prépondérance de l'anglais et des langues indiennes, la situation du français dans les programmes scolaires, est sujette à révision constante. Sa survie est menacée qu'ilier parceque les concurrences ces linguistiques sont infiniment plus vives qu'aturefois. Or, ce sont les conditions qui dans l'ensemble font défaut à l'enseignement du français à nous jours, à Pondichéry.

1 : Voir P. 21 MOH Farook Maricar, Chief Minister address at the Budget Session on 26th March 1971:

Vide also P. 9 - vol. VI N° 482, Jan. Avril 1974
News From Pondichery

2: Voir P. 29, Speech delivered by MOH Farook Maricar, Chief Minister at the Budget Session, 27th March 1972

Il nous est enfin permis de conclure que la situation pitoyable de l'enseignement du français est dû avant tout, aux effets néfastes d'un redressement administratif entrepris par le Gouvernement indien. Une revalorisation systématique de l'enseignement du français susceptible d'attirer la masse indienne est loin d'être recherchée par le gouvernement indien.

Conclusion

Cette critique est ni dénigrement, ni polémique. Nous constatons simplement des faits tels qu'ils nous apparaissent au cours de cette étude. A la rigueur, nous avons concentré nos efforts pour déchirer un coin de voile qui a trop longtemps caché la vérité.¹

Nous sommes d'avis que signaler objectivement et sans passion les faiblesses du passé permettra à la nouvelle direction de marcher vers un meilleur avenir.

Il était nécessaire de faire ce retour en arrière pour se rendre compte que, l'Indianisation, née en partie d'une réaction qui n'entendait plus sauvegarder l'héritage d'une culture étrangère, était symptomatique des pays libérés de la puissance coloniale².

Dans un désir vif d'assurer le rayonnement de leurs propres cultures on a supprimé tout ce qu'il peut y avoir de valable dans un ensemble de traditions, par une évolution naturelle mais par une sorte de dislocation artificielle et rapide.

Cependant, à la lumière des observations critiques portées sur la réticence de Paris et sur l'indianisation, la seule chose qui importe en ce qui concerne l'enseignement du français. C'est que toute possibilité d'améliorer son sort lui a été refusée par tous les deux pays signataires du traité de cession, l'Inde et la France.

1: Nous avons pu montrer l'existence d'une réalité politique différente, opposée à ce qui manifestait à la surface des choses, à l'arrière plan des vœux émis et des accords conclus, qui a fait défaut à l'enseignement français après 1954

CHAPITRE - XIX

En bref, nous retenons que la faillite de l'enseignement du français résultait de la réticence de Paris et d'une politique linguistique hasardeuse et imprévoyante du gouvernement indien.

Attendre ou continuer avec le même rythme c'est laisser la misère s'accroître chaque année. Au lieu de s'accuser les uns, les autres il faut avoir le courage de voir la vérité si désagréable, soit elle que dans ce domaine marqué par l'attentisme et l'immobilisme, des efforts considérables restent à faire.

Sans faire de reproches à l'un ou à l'autre on doit tout de même regretter une situation qui n'a pas toujours servi l'intérêt de l'Etat.

Il existe une solution, pas une solution théorique, mais un ensemble coordonné d'actions précises. La survie de la langue française et le développement de l'enseignement du français devaient cesser d'être un thème de propagande, une invocation rituelle durant des allocutions budgétaires (une pratique courante depuis 1954) pour devenir un thème de coopération, un plan d'action.

Un choix décisif s'imposait de toute urgence. La diffusion du français doit revêtir un caractère prioritaire. Tombé dans l'oubli, depuis longtemps il bénéficiait seulement d'actions ponctuelles et dispersées.

Responsable, par héritage historique de la gestion du patrimoine culturel du territoire, c'est au gouvernement indien que revient enfin la charge de prendre des mesures convenables pour assurer le développement de l'enseignement du français. Ce développement doit se manifester tout d'abord ^{par nos propres efforts} et c'est à nous d'en prendre les initiatives. ~~efforts~~. A cet égard, le gouvernement devait concevoir et par suite, mettre en oeuvre une politique active de soutien de l'enseignement du français, engageant l'avenir.

.../...

Des projets prospectifs et souhaitables

D'abord, on peut débiter par la création de nouvelles ^{écoles} primaires et secondaires, afin de remédier à l'insuffisance des effectifs. Ces établissements scolaires français peuvent absorber un grand nombre de jeunes Français Pondichériens, qui se dirigeaient actuellement vers les écoles anglaises et vernaculaires, faute de place. Dans quelques années on aura plus de 20,000 Pondichériens Français. Et cette progression démographique va accentuer gravement les écarts existants entre le besoin et la capacité d'accueil. De nombreux problèmes, moins perceptible actuellement, sont susceptibles de prendre dans cette perspective une grande acuité. Donc, il est d'autant plus nécessaire de créer des nouveaux établissements qui peuvent assurer, une scolarité française à long terme, pour la population Pondichérienne.

Pour un Centre d'Etudes Supérieures Françaises

Une Plaidoirie

Le Gouvernement français, en vertu de l'Article 23 du traité de Cession a fondé en 1955 un Institut Français ¹ à Pondichéry. Quelques années plus tard, s'établissait à côté de cet Institut, un des postes de Recherche de l'Ecole Française de l'extrême orient. Les objectifs de ces deux établissements de recherches sont, l'étude de l'Inde, ses peuples, et sa civilisation (de son histoire de son substrat matériel du milieu naturel dans lequel se développe cette civilisation) La section ~~Scientifique~~ de cet Institut s'intéressait à l'étude des aspects physiques de l'Inde, tels que climat, sols, des ressources naturelles animales et végétales etc. ².

1: Voir Prof. Legris "l'Institut Français" Vol XXIX N° V - Mars 1973

Le trait d'Union

2: Je dois ces renseignements à l'amabilité de Monsieur le Professeur Legris

A titre de réciprocité, cette mesure doit être répondu par un effort analogue de la part de New Delhi, par ^{la création} d'un Centre de Recherche de la langue et civilisation française. Le gouvernement indien avait envisagé l'établissement d'une Université à Pondichéry, vers 1963, exclusivement au profit des études françaises. Mais, pour les raisons qui nous échappent, ce projet ne verra jamais le jour. Le "Chief Minister" de l'Etat de Pondichéry, déclara en 1972 que le gouvernement a l'intention d'établir un "Centre for Advanced Studies in French". Ce projet aussi semble voué à l'échec.

Il faudrait souhaiter que le gouvernement indien se décide à mettre sur pied un "Centre d'Etudes Supérieures françaises" à Pondichéry. Cet établissement sera en principe un Centre d'expérimentation et de recherches. Les buts qu'on peut assigner à cet Centre serait les suivants :

- 1) Recherche sur les problèmes de l'enseignement de la langue française en Inde. On doit s'efforcer d'y réaliser l'oeuvre d'adaptation des méthodes modernes de l'enseignement du français et des autres langues étrangères, dans le contexte indien. On peut y offrir des cours de recyclages et des séminaires aux enseignants de la langue française des diverses facultés indiennes.
- 2) Entreprendre la traduction et la publication des oeuvres françaises en langues indiennes et vice versa.
- 3) De rassembler et de publier les documents d'archives concernant l'histoire de la colonisation française, pour faciliter les recherches dans ce domaine.
- 4) Recherche dans le domaine de la littérature comparée franco-indienne. Comme, par exemple l'étude de l'influence indienne sur la littérature et la pensée française et vice versa.
- 5) Il aura pour but un seulement de perfectionner les professeurs de français, mais aussi d'assurer une compétence linguistique aux gens de toutes spécialités qui sont destinés à assurer plus tard la liaison avec les pays d'expression française.

.../...

Afin d'assurer l'avenir de cet établissement qui pourra être l'embryon d'une Université franco-indienne, on peut y ajouter les études des autres langues européennes et les recherches de la linguistique générale.

Il existe à Pondichéry des ressources inexploitées, des richesses insuffisamment mises en valeur. Ces ressources constituent un atout essentiel pour le Centre. A ce propos, on peut signaler l'existence d'un grand nombre de bibliothèques riches et anciennes.

- 1) La Bibliothèque Romain Rolland possède une collection qui dépasse 50 000 livres dont 30 000 en langue française. Les Archives Nationales ont pris possession des vieux documents et manuscrits auparavant gardés dans les Archives de la bibliothèque.
- 2) La Bibliothèque de l'Institut Français conserve 26,000 volumes.
- 3) La Bibliothèque de l'Ashram consiste d'une collection de 100 000 vols, dont plus de 10 000 sont en français
- 4) Celle de l'école française d'Extrême Orient abrite 7000 Vol.
- 5) Celle du Collège Tagore a plus de 1700 livres.
- 6) En outre, il y a une grande bibliothèque au Lycée Français, et encore une à
- 7) L'Alliance Française de Pondichéry.

Ainsi l'existence des grandes bibliothèques, indique un vaste potentiel de la documentation françaises. C'est là un des facteurs qui milite en faveur de l'établissement d'une Centre d'études Supérieures françaises à Pondichéry.

Un autre facteur également important qui mérite mention, c'est l'existence d'une population française assez large qui reconnaît la langue française comme la langue maternelle. D'après le recensement de 1961,¹ d'une population totale de 3.69 lacs, il existait à Pondichéry 10,000 Pondichériens français. Dix ans après le recensement de 1971 qui indiquait une population totale de 4,71,707², leurs chiffres s'achèment

1) Vide PP - 131 to 133 General Report Census of India 1961
Pondichery State - vol. XXV - Part 1

2) Voir P. 1 Abstract of Statistics 1976 Bureau of Economics and
Statistics - Govt. of Pondicherry

vite vers 20,000. De nouveau, le recensement de 1961³ signalait, en outre d'une population française (qui conférait à la langue française le statut de la langue maternelle) que 253 habitants sur chaque 10,000 de la population parlent tamoul (3,25,475 - 1961), 236 sur chaque 10,000 de la population parlant Malayalam (19,737 en 1961) et 158 habitants sur chaque 10,000 de la population télougou (16,280 en 1961) ont la connaissance du français en dépit de la langue maternelle de leur groupement linguistique.

Cela renforce le deuxième postulat que le cadre Pondichérien conservait encore un vaste potentiel d'une population qui a la connaissance du français, qui peut se servir d'un soutien logistique important et essentiel à la survie de cette Institution envisagée. Cette compétence locale de vocation française est suffisamment rentable au profit de ce Centre.

Pour le moment, les divers cours français offerts dans le territoire du niveau Maternelle jusqu'au niveau le plus élevé de M.A. (French), attirent seulement les Pondichériens et en majorité, d'après les statistiques que nous venons de projeter, les Pondichériens français. L'Institutions envisagée, à travers ses vocations diverses, peut attirer la population indienne, en gros, sur le plan national, gênée par l'absence d'une base de recherches capable d'assurer une coordination des études françaises et franco-indiennes.

L'Assistance du Gouvernement Français peut être sollicité, sous forme de don des livres, des bourses d'études pour la formation du personnel, enseignement au commencement et par suite pour les chercheurs, par l'envoi des professeurs et des experts français dans le cadre d'échanges culturels franco-indiennes.

1 : Ibid voir aussi : Tableau IV - 2 P. 131

Tableau IV - 24 132

Etant tributaire de la langue et culture française comme aucune autre ville indienne depuis deux siècles, possédant une infrastructure modeste, sous forme des établissements scolaires français, des Bibliothèques nombreuses, anciennes, et plus riches en Archives et de collections rares, Pondichéry pourrait devenir le siège d'une Université franco-indienne. Elle serait éventuellement une fenêtre ouverte sur le monde latin et en priorité sur le monde francophone.

N'est ce pas là, la fonction doctrinale, et Originale de Pondichéry, envisagée par les signataires du traité de cession ?

Ainsi muni, d'un côté de l'Institut français d'Indologie et de l'autre côté d'un Centre d'études Supérieures Françaises et de la littérature comparée, Pondichéry s'ouvrira aux appels de son authentique destin qui est d'être le centre de relais et de ^{rayonnement} ~~généralisation~~ des deux cultures, l'une Orientale et l'autre Occidentale.

Souhaitons enfin, que ce projet dynamique trouve un écho aussi positif auprès du Gouvernement indien, que les facilités matérielles pour un démarrage facile, de l'état de projet à celui de réalité lui soient permis. Ajoutons, à ce qui est dit que c'est une réflexion à plus longue portée qui requiert des moyens d'actions puissants et des investissements matériels.

Nous devons tout d'abord achever de nous convaincre que cet effort est indispensable, pour ressusciter les convⁿctions culturelles conclues dans le cadre du traité de cession, et pour remettre sur les nouvelles assises l'enseignement du français à Pondichéry qui risquait de disparaître, au train où vont les choses.

.../..

Il est d'autant plus nécessaire que les provisions culturelles du traité de 1954 doivent être respectées de part et d'autre par les deux gouvernements pour qu'elles deviennent saines et fructueuses. Dans ce contexte, il est souhaitable d'instituer un comité franco-indien¹, qui veillera à ce que les dispositions du traité relatives à l'enseignement et à la diffusion de la langue et culture française soient proprement exécutés.

1 : Le Gouvernement de l'Inde avait envisagé la création d'une Comité franco-indien en 1958.

CFR. P. 13 Allocation d'ouverture de la Session ordinaire de l'Assemblée Représentative le 2 avril 1958, par Mr. Kewal Singh, Haut Commissaire - vol. II - N° 3 - Avril 1956
Nouvelles de Pondichéry.

~~RELEVÉ~~ : Une enquête sur le statut socio-économique, les motivations et les attitudes des étudiants de français à Pondichéry.

La situation linguistique de l'Inde, toujours conflictuelle est caractérisée par plusieurs tendances. D'un côté, on s'efforce de donner au Hindi le statut de la langue officielle, de l'autre côté, cette tentative se trouve opposée par les uns qui réclament le même statut pour les autres langues régionales de l'Inde et les autres qui veulent simplement retenir l'anglais comme la langue administrative.

Dans une situation si précaire, si changeante, il sera intéressant de savoir quel est l'avenir, le statut, la raison d'être d'une langue étrangère. Les Indiens devaient apprendre, par nécessité ou par force, au moins trois langues, la langue maternelle, le hindi et l'anglais pour se faire comprendre. Encerclés par ces exigences linguistiques, est-ce qu'ils éprouvaient quelque nécessité impérieuse d'apprendre une autre langue étrangère? Dans cette situation évolutive, quels peuvent être les buts de cet apprentissage? A quoi rime l'enseignement du français? Est-ce la beauté plastique de la langue ou la valeur économique, ou la valeur ~~qui attire l'étudiant~~ *culturelle de la langue qui attire l'étudiant du français?*

C'est dans ce but que nous avons mené une enquête auprès des étudiants de français dans l'Etat de Pondichéry. C'est une investigation préliminaire qui a pour but de jeter la lumière sur le statut socio-économique et socio-culturel des étudiants, sur la situation actuelle de l'enseignement du français dans cette ancienne colonie française et sur les attitudes des étudiants.

La nature de cette enquête est exploratoire et elle ne prétend pas d'être exhaustive.

Moyen ou outil d'investigation.

Un Questionnaire a été administré à près de 250 élèves dans les diverses institutions scolaires indiennes de l'Etat de Pondichéry. L'enquête a été menée dans cinq collèges de l'Etat; exception faite des deux institutions qui dispensent des cours entièrement en français, au niveau de B.A. et M.A., les autres institutions enseignent le français comme une seconde langue.

Nous avons envoyé 230 questionnaires et reçu 127 réponses.

En ce qui concerne les modalités de l'analyse, le questionnaire devait traduire les objectifs de la recherche en questions particulières, de telle sorte que les réponses obtenues fournissaient les données qui serviraient à formuler ou à vérifier les hypothèses aprioristes du chercheur. Les formes de réponses apportées devaient permettre cette vérification et la formulation des hypothèses.

Nous avons utilisé dans ce Questionnaire 23 questions principales.

Les quatre premières questions visent à rassembler les données socio-économiques et socio-culturelles sur l'individu. Les questions 5 à 9 suscitent des réponses sur la valeur utilitaire de l'apprentissage d'une langue étrangère. Deux autres questions, 10 et 11 visent à comprendre les motivations des apprenants et leur emploi de préférence. Les questions sont sur l'enseignement du français, sur le statut et sur le rôle de la langue française, sur l'enseignement du français. Enfin, les six dernières questions sollicitent les opinions de l'échantillon, sur la religion, la caste, l'égalité de sexe parmi autres. Une étude qualitative et quantitative de ces réponses nous aidera à savoir si l'acquisition d'une langue étrangère renforce le phénomène d'acculturation.

Nous avons utilisé dans ce questionnaire trois types de questions.

Questions simples : qui nécessitent une approbation ou un désaccord par le "oui" ou le "non".

Questions ouvertes à réponses libres : A ces questions, le sujet répond comme il veut, avec des réactions spontanées parfois imprévues. Toutes les questions de cette catégorie sont des sollicitations à une réflexion, qui font participer les personnes interrogées dans une dialectique action-réflexion. Cette démarche apporte une réponse qui est de nature réflexive. Mais, il arrive aussi qu'elles demeurent sans réponse, si le sujet n'est pas suffisamment sensibilisé face aux problèmes soulevés.

Questions fermées ou semi-ouvertes : Dans cette catégorie, les réponses sont fixées à l'avance et le sujet choisit parmi celles qui lui sont proposées. Au cas où les réponses fournies ne satisfieraient pas le sujet, il est libre d'émettre son opinion dans la grille marquée "Any other reasons". On a recours

à ce type de question pour faciliter la tâche de celui qui répond. Ces réponses à choix multiples, sont faciles à remplir et d'une notation rapide effectuée automatiquement. En outre, elles facilitent une exploitation facile et un dépouillement simplifié pour le chercheur.

Cette recherche peut être classé en deux catégories : descriptive d'une part, et explicative de l'autre. Au prime abord, après le dépouillement matériel des questionnaires, une première opération consiste à synthétiser, sous forme de chiffres et des tableaux les données contenues dans les réponses.

Dans une deuxième phase, il s'agit de tirer des conclusions dans la mesure où elles sont imposées par les chiffres et en découlent immédiatement.

La Méthodologie provient d'une approche analytique de la situation globale, par un traitement statistique des données recueillies. On enregistre la fréquence d'apparition de chaque réponse, et, par la suite une quantification est faite pour soutenir l'hypothèse formulée. Dans cette acception, la statistique ne serait qu'un simple comptage qui s'exprimerait en effectifs ou en pourcentages. Cette démarche aide le dénombrement des éléments essentiels et déterminants.

Les diverses catégories de réponses et de stimuli, discernées et classées, nous avons entrepris le recensement ou la quantification des données enregistrées, suivi par le traitement statistique. D'un côté, le dépouillement minutieux des réponses a permis d'en faire une analyse, et de l'autre côté, la lecture croisée des données, par leur relativisation, et leur mise en perspective dans le rapport, une synthèse.

CHAPITRE XXI

LE STATUT SOCIO-ECONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL DES ETUDIANTS DE FRANCAIS DANS L'ETAT DE PONDICHERY

Première étape.

L'enquête qui s'imposerait au préalable, ici, serait celle qui mettrait d'esquisse un tableau du statut socio-économique et socio-culturel auquel appartient l'échantillon représentatif des élèves. Elle mettrait en lumière la position sociale de chaque membre au sein d'une communauté, en tant qu'un être social engagé dans les relations avec les autres membres au sein du même groupe.

Nous avons mené cette enquête pour deux raisons principales: D'abord, l'homme est responsable de son action. Cela est valable, dans une certaine mesure, quand il s'agit de l'engagement personnel de l'individu. En outre, il ne faut pas méconnaître que telle action individuelle est mise en rapport avec des facteurs qui tiennent non seulement à la personnalité du sujet, mais également à la situation ¹ dans laquelle il se trouve placé. Autrement dit, les facteurs sociaux, tel que l'environnement ², le milieu sociologique, la religion, le statut économique de la famille etc., exercent une influence massive sur la motivation d'un étudiant. Deuxièmement, il nous a paru impossible d'étudier le problème de la motivation des élèves, d'une façon isolée, détachant l'élève de son statut socio-économique et culturel.

Voici, schématiquement présentés, les résultats importants de l'enquête qui nous livrent au premier plan les caractéristiques socio-démographiques et culturelles de notre public interrogé.

1 : Bref, tout comportement observable est fonction de la personnalité et de la situation.

$$A = f(P, S)$$

$$S \rightarrow P \rightarrow A$$

2 : Les caractéristiques objectives du milieu avec lequel l'individu est en contact.

A la première question, A quelles catégories des étudiants s'est adressée cette enquête? nous répondons :

Une première catégorie consiste en élèves de B.A. et M.A. French, qui profitent des cours dispensés entièrement en français. Le français, pour eux, est la langue principale d'instruction.

T A B L E A U

Catégorie	Niveau	Nombre	Pourcentage
Français - langue principale d'instruction.	B.A. French	26	20.47 %
	M.A. French	10	7.87 %
Français - Deuxième langue.	Degree classes	46	36.22 %
	B.A., B. Sc. etc		
	Higher Secondary	32	25.19 %
	Pre-Degree	13	10.23 %
Total		127	99.98 %

Une deuxième catégorie concerne les élèves des cours divers de " B.A., B.Sc., Higher Secondary et Pre-Degree " qui ont choisi le français comme la deuxième langue vivante étrangère.

Comme on devait s'y attendre la majorité de la population scolaire investiguée parlant tamoul (de 66.92 %) et sur le plan de la religion 66.14 % des étudiants sont hindous.

T A B L E A U

Langue maternelle	Nombre	Pourcentage
Tamoul	85	66.92 %
Malayalam	28	22.04 %
Télougou	7	5.51 %
Kannada	3	2.36 %
Urdu	1	0.78 %
Coorji	1	0.78 %
Gujarat	1	0.78 %
Français	1	0.78 %
Total		127
		99.95 %

T A B L E A U

Réligion	Nombre	Pourcentage
Hindous	84	66.14 %
Chrétiens	39	30.70 %
Musulmans	4	3.14 %
Total	127	99.98 %

Sous l'optique de l'âge, 72.41 % de la population sont des adolescents qui se situent entre 15 ans et 19 ans.

T A B L E A U

Age	Nombre	Pourcentage
De 15 à 19 ans	92	72.41 %
De 20 à 29 ans	33	25.96 %
Sans réponse	2	1.57 %
Total	127	99.94 %

Il convient de noter que le cadre de cette étude est la société Pondichérienne où il existe une communauté francophone, pour laquelle le français a le statut de la langue maternelle. Les membres de ce groupement minoritaire sont mieux connus sous l'appellation "d'optants" ou de "renonçants" qui sont tous de nationalité française d'origine indienne. A cet égard, remarquons que 32.28 % de notre échantillon sont de nationalité française. Les autres, c'est-à-dire le groupe majoritaire sont les Pondichériens indiens sauf un seul candidat qui est un malais¹.

T A B L E A U

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Française	41	32.28 %
Indienne	85	66.92 %
Malaisienne	1	0.78 %
Total	127	99.98 %

Enfin, en ce qui concerne le sexe prépondérant de notre public scolaire, il est à noter que 69% appartient au sexe féminin. A l'improviste, cela est dû à deux raisons. Premièrement, l'enquête était menée dans deux

TABLERAU

Sexe	Nombre	Pourcentage
Masculin	39	30.70 %
Féminin	88	69.29 %
Total :	127	99.99 %

institutions scolaires ¹ où l'inscription est exclusivement réservée aux jeunes filles il n'est peut être pas superflu de constater ici que cette enquête a suscité des réponses promptes de la part du "deuxième sexe" ²

D'autres faits saillants que cette enquête a révélés, sont notamment.

a) Le fait que presque la moitié les parents, (49.60%) ont reçu une instruction française.

b) Sauf une minorité insignifiante de 5.51% qui n'ont pas répondu, presque tous les parents (94.69%) sont des lettrés.

c) Il faut également signaler que 60.21% des femmes ont reçu une instruction scolaire.

d) Parmi ces femmes lettrées 8.66% ont reçu une instruction française.

Tableau

Catégorie	N°	Pourcentage
Père seulement éduqué	45	35.43 %
Mère seulement éduquée	4	3.14 %
les parents (tous les deux) éduqués	75	59.05 %
Sans réponse	3	2.36 %
Total	127	99.98 %

Tableau

1. a) Bharathidasan Government Arts College for Women, Pondicherry. .../...

b) Avvaiyar Government Arts College for Women, Karaikal.

Tableau

Niveau d'enseignement reçu	N°	Pourcentage
Degree et Post-Graduate	42	33.07 %
Brevet, B.E.P.C., Matric et S.S.L.C.	48	37.79 %
au-dessous du niveau de Matric, ou Brevet	30	23.62 %
Sans réponse	7	5.51 %
Total :	127	99.99 %

Niveau d'Instruction : Mère

Tableau

Niveau	N°	Pourcentage
Degree et Post-Graduate	12	9.44 %
Niveau de Matric, Brevet ou SSLC	41	32.28 %
au-dessous du niveau de Matric ou Brevet	26	20.47 %
Sans réponses et illetrés	48	37.79 %
Total	127	99.98 %

Tableau

Catégorie	N°	Pourcentage
Enseignement français	62 (Père)	48.81 %
	11 (Mère)	8.66 %
Total	73	57.47 %

Maintenant, nous passons à la situation économique et familiale des répondants. A cet égard, il est frappant de voir la prépondérance numérique des classes supérieures de la couche sociale. Par exemple, les couches Moyennes Supérieures (31.49%) qui touchent plus de 1000 Rs et moins de 3000 Rs, les « riches » (10.23) qui touchent plus de 3000 Rs. et moins de

5000 Rs, et les plus aisées dont les revenus mensuels dépassent 5000 Rs, constituent 44.86% de notre échantillon.

Les couches Moyennes inférieures et les pauvres sont de 40.93%. Parmi nos répondants (14.17%), 18 sujets n'ont pas déclaré le revenu mensuel de la famille.

C'est là une indication significative qui souligne le fait que cet enseignement attire les classes les plus aisées de la société, et dans le cas de Pondichéry, parmi d'autres, les familles françaises marquées par une affluence économique.

Tableau

Catégorie	échelle	N°	Pourcentage
Couche sociales inférieures	moins de 500 Rs.	21	16.53%
Couches Moyennes inférieures	plus de 500 Rs. et de moins de 1000 Rs.	31	24.40%
Couches Moyennes supérieures	plus de 1000 Rs. et moins de 3000 Rs.	40	31.49%
les riches	plus de 3000 Rs. et moins de 5000 Rs.	13	10.23%
les plus riches	plus de 5000 Rs.	4	3.14%
Sans réponse		18	14.17%
Total		127	99.96%

En ce qui concerne la structure familiale, un grand nombre de répondants (39.37%) proviennent d'une famille qui a au maximum trois personnes en charge. Nous avons classé les familles en trois catégories.

a) petite famille, jusqu'à trois membres, (b) Moyenne, de 4 à 6 membres, (c) Nombreuse, plus de 7 membres. Les étudiants provenant des familles nombreuses sont à peine 14% de notre échantillon.

Tableau

Catégorie	N° de dépendants	N°	Pourcentage
Petite	3 membres	50	39.37 %
Moyenne	de 4 à 6	37	29.13 %
Nombreuse	plus de 7 membres	17	13.38 %
Sans réponse		23	18.11 %
Total		127	99.99 %

Ensuite, nous passons à l'enquête sur la formation antérieure des répondants. Est-ce qu'ils sont tous, tout à fait nouveau à l'apprentissage du français ?

Les renseignements recueillis, nous informent que 9.44% du public interrogé a reçu une instruction entièrement en français. Ces sujets proviennent des écoles françaises de l'Etat. Parmi les autres, une majorité écrasante (de 74.80%) ont reçu un enseignement anglais, et un groupe minoritaire de 15.74%, un enseignement vernaculaire.

Tableau

Catégorie	N°	Pourcentage
enseignement français	12	9.44%
enseignement anglais	95	74.80%
enseignement tamoul	19	14.96%
enseignement malayalam	1	0.78%
Total	127	99.98%

En dépit des divers enseignements, qu'ils ont reçus, les sujets, pour la plupart (34.64%) a avaient été exposé très tôt à l'apprentissage de la langue française, en tant que langue seconde au niveau de l'école.

Tableau:

	N°	Pourcentage
enseignement entièrement en français	12	9.44%
Fr. langue seconde	44	34.64%
Total	56	44.08%

Pour résumer, disons que presque, la moitié de notre échantillon (44.08%) qui apprenant le français à l'heure actuelle, déclare l'avoir déjà a pris à l'école, soit comme langue principale d'instruction, soit comme deuxième langue vivante étrangère.

.../...

Tableau

Deuxième langue	N°	Pourcentage
Français	44	34.64%
Tamoul	38	29.92%
Anglais	36	28.34%
Hindi	4	3.14%
Malayalam	4	3.14%
Malais	1	0.78%
Total	127	99.96%

Mise à part, l'enseignement du français qu'ils recevaient à l'école, 7.08% prennent des leçons particulières dans cette matière. Un certain nombre des élèves (26.77%) est inscrit aux cours offerts par l'Alliance Française. Mais la plupart du temps ils sollicitent (37.79%) l'aide de leurs parents, dont la moitié est francophone.

Tableau

Moyens	N°	Pourcentage
Alliance Française (a)	34	26.77%
Leçon particulière (b)	9	7.08%
Assistance des parents (c)	48	37.79%
Soi-même	36	28.34%
Total	127	99.98%

En ce qui concerne le choix des français comme langue seconde, ou comme langue principale, 72.44% des élèves avouent, qu'ils ont choisi de leurs plein gré, tandis que chez 22.83% le choix avait été fait suivant l'avis des parents et chez 3.14% suivant l'avis de leurs amis.

A la recherche des éléments moteurs : Des stimuli sociale

Constatons que tous ces étudiants diffèrent entre eux par leur langue maternelle, par leur formation antérieure, par la religion, par le statut économique de leur famille etc. Par conséquent, l'échantillon n'est ni

socio-linguistiquement ni socio-culturellement monolithe, mais au contraire hétérogène.

A la réflexion, la question à laquelle nous sommes confrontés, au commencement pourrait se formuler ainsi; Quels sont les facteurs socio-démographiques qui favorisent l'enseignement du français ? Quels sont les divers stimuli qui proviennent du milieu sociologique ?

Tout d'abord, il vaut mieux noter que les étudiants Pondichériens ont vécu dans un milieu partiellement francophone où s'impose par excellence une situation de bilinguisme. Cet environnement bilingue est susceptible de créer un esprit d'exigence linguistique précis ou divers.

Un autre facteur important qui peut être un des stimuli de provenance sociale, c'est la prépondérance numérique des parents qui ont reçu une instruction française. Ces parents ayant une valence positive envers l'enseignement du français, en vertu de leur scolarité française, ont tendance à encourager leur enfants à apprendre cette langue. C'est un soutien que l'élève rencontre dans son entourage.

Troisièmement, il faut qu'on se souvienne du fait, que les étudiants appartiennent aux familles où 97.64% des parents sont lettrés. Au surplus, les statistiques présentées ont mis l'emphasis sur le fait que ce sont les couches les plus aisées de notre population scolaire qui se dirigent de préférence vers l'enseignement du français.

A cet égard, il apparaît donc de toute évidence que le pourcentage énorme des lettrés parmi les parents des répondants, et la situation économique de la famille, sont également des facteurs sociaux à l'arrière plan de l'apprentissage de français.

Il y a de fortes probabilités que l'école également joue un rôle d'amorce dans cette conjoncture. L'Ecole à Pondichéry permet un accès facile à l'apprentissage de la langue française en tant que langue seconde ou langue maternelle.

Ainsi, les résultats enregistrés, soulignent l'importance du rôle de milieu - la société, les parents et l'école, et à quel point ces éléments sont déterminants dans l'apprentissage de français.

...../.....

Mais, malgré tout ce qu'on peut dire sur l'élan vital de l'environnement social, il n'en reste pas moins vrai que l'élève en tant qu'individu est le principal agent dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

Dans la partie suivante, nous verrons quelles sont les motivations des étudiants de français, et les finalités de l'enseignement du français.

POURQUOI APPREND : -†- on une langue étrangère ?

DES FINALITES :

Dans la partie précédente, nous avons fait ressortir les rôles spécifiques des principaux agents d'origine socio-démographiques, culturelles et familiales, pour savoir à quel point ils favorisent l'apprentissage des français.

La deuxième dé, arche vise à cerner les diverses finalités qu'on accorde à l'acquisition d'une langue étrangère dans ce milieu. Quelle est la force d'attraction dans ce but que nous avons posé les questions 5 et 8. Ces deux questions permettent de mesurer le degré de clarté des buts assignés à cet apprentissage. Quant aux intentions qui ont présidés, à la formulation de ces deux questions sont notamment; (a) le désir d'identifier et ^{de} répertorier les motivations latentes ou incontrôlés. (b) cette démarche nous a paru nécessaire parceque c'est l'attrait du but qui détermine les motivations.

Les motivations fortes, précises et conscientes, vis - a - vis l'apprentissage de la langue française seront explicitées plus tard à l'aide de la Q.10.¹

Pour la Q.5, afin de mieux appréhender la nature des besoins ressentis, nous avons groupé les diverses réponses, à titre d'essai, sous cinq rubriques:

a) L'attrait de l'Occident

(Taxonomie de réponses : To go abroad, to visit foreign countries, to work abroad, to get a job abroad, to find a better career abroad) etc.

Les réponses analogues proviennent de 23.62% de notre échantillon. Par l'ordre décroissant des buts avoués, cette réponse demeure la première dans la liste.

À y voir de près, il nous semble que les étudiants qui invoquent cette réponse, sont attirés par l'opulence magnétique de l'Occident. L'acquisition d'une langue étrangère est peut être pour eux un passeport qui leur permet à la fois, un voyage à l'étranger et les moyens pour se tailler une place dans le marché du travail, ailleurs. C'est là un indice irrefutable d'une mobilité sociale externe accentuée par le chômage en Inde.

1. La numérotation Q.1, Q.2, Q.3 etc. réfère à l'ordre d'apparition des questions dans le Questionnaire.

B. Vers une entente culturelle:

Taxonomie des réponses : to understand the civilisation & culture of that country - to learn more about that country - for a deeper understanding of the culture of that country - to know more about the customs & behaviour of the people of that country etc.

Les réponses de type B, trouvent l'approbation chez 18.89% des personnes interrogées. Attiré par une culture étrangère, ce groupe de répondants, cherche sans projet précis, dans l'apprentissage d'une langue étrangère de quoi nourrir une curiosité vive et brûlante. Dans ce cas, l'admiration envers un pays s'entremêle et superpose dans l'esprit, avant de susciter chez l'élève l'intérêt vers l'apprentissage de cette langue.

C. Pour améliorer la connaissance:

Taxonomie des réponses: To improve my knowledge - to increase my knowledge - to widen my knowledge - to gain more self-confidence through my knowledge etc.

Pour un public qui constitue 16.53% de notre échantillon, l'apprentissage d'une langue étrangère est un moyen de se perfectionner par l'amélioration de la connaissance. Elle pourvoit à l'individu par ex l'accès aux grandes œuvres de l'humanité, qui par suite agrandit l'horizon intellectuel des apprenants. Pour eux, une langue étrangère contribue largement au perfectionnement et à l'enrichissement de l'esprit humain.

D. Un moyen utile de Communication:

Taxonomie des réponses : To converse with foreigners,- for easy communication with foreigners - to correspond with friends abroad etc.,

Dans ce cas, les apprenants (11.02%) considère la langue étrangère comme un moyen utile et efficace de communication. Ils comptent utiliser cette compétence linguistique pour entrer en contact avec des étrangers etc. C'est plutôt un indice de cosmopolitisme ou une ouverture d'esprit.

E. Des fins utilitaires :

Taxonomie des réponses: To come up in life, to help me in my future career- to get a good job - to improve my status in society etc.,

Enfin, une infime partie du public interrogé (6.29%) vise à utiliser cette connaissance aux fins purement utilitaires telles que, la promotion sociale, promotion professionnelle, etc.

.../...

Tableau

Catégories	n°	Pourcentage
A - L'attrait de l'ouest	30	23.62%
B - Vers une entente culturelle	24	18.89%
C - améliorer la connaissance	21	16.53%
D - moyen de communication	14	11.02%
E - fins utilitaires	8	6.29%
Catégories C et D	4	3.14%
" C et E	2	1.57%
" B et D	2	1.57%
" A et D	2	1.57%
" A et C	1	0.78%
" B et C	1	0.78%
Sans réponse	18	14.17%
	127	99.93%

On peut regrouper, ces réponses enregistrées en trois catégories nettes : intellectuelle, culturelle et utilitaire. Dans les réponses du type intellectuel (Catégorie C et à une certaine mesure catégorie D également), on prétend que la langue étrangère apporte une contribution spéciale au perfectionnement et à l'enrichissement de la faculté humaine.

Au fond des réponses dites "Culturelles", il apparaît à l'évidence un désir de rapprochement, une affinité, une attirance affective vers un pays ou culture étrangère.

Enfin, les réponses (de Catégorie A et E) "Utilitaires" soutiennent la rentabilité économique immédiate de cette compétence linguistique. Assez souvent, il y manifeste un désir croissant d'utiliser cette langue à l'étranger.

Pourtant, en mettant en évidence les finalités envisagées, il est possible de saisir un élément révélateur. C'est que l'utilisateur reste conscient du fait que ni sa propre langue, ni la langue nationale, ni l'anglais lui suffirait pour gagner sa vie dans une société changeante et technicisée. Voilà ce que Aileen D. Ross constatait dans un document intitulé "Some social implications of Multilingualism": "In view of the

crisis in Language, no one is certain which language will eventually attain a dominant position and this uncertainty is causing great confusion,..... as to which language is to be learned. The net result is a general feeling of insecurity. The press is to learn a number of languages, so as not to miss the "right" one,. On the present linguistic situation therefore many Indian students feel that they must learn three or more languages in order to carve out a satisfactory career with it. ¹ On semble d'attendre beaucoup d'une langue étrangère, à en juger par la diversité des réponses.

Comment aperçoivent t-ils l'importance de l'apprentissage d'une langue étrangère en Inde ?

Invités à répondre (Q.7) presque la moitié (44.09%) de notre échantillon le considérait une "nécessité". Les autres (41.73%) constatèrent que cet enseignement a l'utilité pratique mais limitée. Et, pour une minorité de 7.87% et 1.57% respectivement, c'est une "promotion sociale" et un "luxé"

Tableau

Q.7 I consider the study of a foreign Language	N°	Pourcentage
as a necessity	56	44.09%
as of some use	53	41.73%
as a status symbol	10	7.87%
absolutely useless	0	0.00%
as a luxury	2	1.57%
Other uses	4	3.14%
Sans réponse	2	1.57%
	127	99.97%

Signalons, à cet effet, que tendanciellement les opinions émises sont plus favorables à l'apprentissage des langues étrangères en Inde .

1° Aileen D. Ross " Some Social implications of multilingualism" in "Towards a sociology of culture in India" Eastern Economy Edition Prentice - Hall (India) Pvt., Ltd., N. Delhi. 1965 (P.212 à 236)

La question '8' est à une certaine mesure identique à celle posée auparavant (Q.5). Toutefois, il convient de noter que la première (Q.5) était une question ouverte à réponses libres qui visait à obtenir une réponse assez personnelle, indiquée par la première personne. Tandis que, la Q.8 est semi-ouverte et suscite à ce propos des réponses générales mais précises.

Tableau

Knowledge of a foreign language helps	N°	Pourcentage
d) for self perfection/for improving my knowledge	40	31.49%
e) for job promotion 18.11%	39	30.70%
for preferential treatment while competing for a job 12.59%		
f) for contact with foreigners to understand their 15.74%	25	19.68%
g) for reading literature of that country in original form 1.57%		
h) to gain entry into that foreign language speaking group in India 2.36%		
a) for touring abroad 11.02%	21	16.53%
b) for correspondence with relatives abroad 3.93%		
i) Any other use (to get a job abroad) 1.57%		
Sans réponse	2	1.57%
	127	99.97%

Les résultats de ce Tableau, montrent une variation assez souple dans la hiérarchie des valeurs utilitaires établies par l'échantillon.

.... /

L'emphase extraordinaire mise sur le postulat de la "Connaissance et perfectionnement de soi" par notre public scolaire renforce une réévaluation du sens que nous l'avons donné auparavant. Nous sommes d'avis que ce n'est plus un "exercice scolaire" d'un public limité. Et, l'apprentissage d'une langue étrangère cesse d'être un simple loisir éducatif". L'apprenant attendait vraisemblablement de la connaissance acquise un moyen d'être mieux armé, face à un marché de travail très restreint, cette tendance sous-jacente est mise en relief dans une réponse significative enregistrée. "to gain more self-confidence-though my knowledge of a foreign language". L'apprenant cherche dans cet apprentissage non seulement un "savoir-faire", ou un moyen de "se perfectionner", mais à plus forte raison un remède efficace pour résoudre cette "Crise de confiance" largement ressentie.

Deuxièmement, il importe de noter que 30.70% des répondants veulent se servir de cet apprentissage pour les fins purement utilitaires soit pour avoir une promotion professionnelle, soit pour obtenir un emploi.

Q.9 : nous ^{laisse} laisse entrevoir, un autre élément révélateur. Nous avons fourni une liste de pays importants aux répondants pour que les répondent à la question. La question se formulait ainsi; le quel des pays suivants préférez-vous ? et pourquoi ?

TABEAU

Pays	N°	Pourcentage
France	68	53.54%
Les Etats-unis	21	16.53%
Japon	15	11.81%
Le Royaume-Uni	5	3.93%
L'Union Soviétique	3	2.36%
Australie	3	2.36%
Amérique du Sud	1	0.78%
<u>Autre:</u>		
Suisse	1	0.78%
Singapour	1	0.78%
L'Inde	2	1.57%
Sans réponse	7	5.51%
Total	127	99.95%

Pourquoi	1	2	3
France	Culture & Language	Civilisation	Technic & Scientific Progress
Les Etats Unis	Technic & Scientific Progress	most civilized	
Japon	"		
Le Royaume-Uni	Language	Culture	Literature
U.S.S.R.	Technological	Progress	
Australia	"	"	
Amérique du Sud	"	"	

L'examen des réponses à cette question permet de discerner un choix prioritaire pour la France. Ce fait est à remarquer si l'on considère que plus d'une moitié du public interrogé se dirige de préférence ^{vers} ~~non~~ ce pays et de manière prédominante pour des raisons culturelles. La conclusion s'imposerait d'elle même. Cette image à la fois privilégiée, et stéréotypée de la France jouait sans doute un rôle important chez les étudiants dans ce processus éducatif. Quelle est la logique interne qui façonnait cette réponse ? A la rigueur, elle peut nous indiquer les éléments affectifs d'un biculturalisme, ou le profil culturel des répondants qui sont presque tous, les ressortissants d'une ancienne Colonie française. Cette ambiance sympathique vers la France semble refléter directement dans les réponses "Culturelles" observées et enregistrées, dans le cadre des Q.5 et Q. 8.

Les questions 5, 7, 8 et 9 ont permis de diagnostiquer le " pourquoi " et les "finalités" de l'apprentissage d'une langue étrangère. De fait, l'enquête s'orientait plutôt sur les finalités envisagées par les apprenants. D'une manière générale, les opinions émises dans cette partie ne sont peut être que le reflet d'une attitude plus large à l'égard de l'enseignement des langues étrangères. Maintenant, passons à l'étude des motivations précises à l'arrière - plan de l'apprentissage de français.

Pourquoi apprend - t - on le français ? Des Motivations

Refléxions préliminaires :-

Mis à part, le rôle non négligeable du milieu sociologique, bref, l'environnement, nous sommes d'avis que le facteur moteur le plus important et tangible dans l'apprentissage d'une langue étrangère est la motivation ou l'engagement individuel.

A notre époque, on se rendait compte, avec plus d'acuité, que la crise de l'enseignement dans n'importe quelle discipline soutenait inévitablement une crise de motivation chez les apprenants.

Dans le domaine des langues étrangères, le problème de la motivation se pose vigoureusement, parcequ'elle incarne chez l'élève le désir d'apprendre une langue qui n'est pas sa langue maternelle ni sa langue du travail.

En ce qui concerne la langue maternelle, notons au départ, que l'apprentissage est presque instinctif, automatique, plutôt naturel conditionné par l'environnement social. Cette langue fait l'individu un membre d'une communauté linguistique et de ce fait, il s'intègre et se mêle avec la société environnante. Une fois que l'individu a atteint ce but, le besoin d'apprendre une autre langue est moins pressant. Là encore, il faut souligner le fait que les objectifs immédiats sont d'autant plus sociaux et l'apprentissage de cette langue est faite dans son milieu authentique.

Quant à l'apprentissage d'une langue étrangère quelconque, signalons que tout est à l'inverse. Dans ce contexte, le sujet apprend la langue étrangère dans un cadre socio-culturel artificiel. L'apprentissage à cet égard dépend, en gros, de besoin qu'il ressent et de ce qu'il croit d'être son avantage dans cette acquisition.

Revenons, encore une fois à la question préalable pourquoi apprend on le français surtout, dans ce pays multilingue où l'élève indien doit apprendre au moins trois langues: la langue maternelle, le hindi et l'anglais, surtout, quand l'enseignement anglais lui suffit largement pour se rendre compte de ce qui se passe dans le monde.

c'est dans l'intention de trouver des réponses valables à cette question intrigante et paradoxale que nous avons mené une enquête exclusivement motivationnelle. Cette enquête a offert aux apprenants de français une

...../.....

occasion de réfléchir sur l'intention et la signification de cet exercice scolaire c'est une prise de conscience suscitée par un effort de réflexion critique. Pour l'apprenant, cette demande est la découverte de soi-même.

Il ne suffit pas seulement d'inventorier les motivations diverses mais ~~il~~ également en second lieu identifier la "nature" des motivations. En didactique des langues; ¹ il existe deux indices qu'on peut s'en servir; (a) la motivation instrumentale (b) la motivation intégrative :

La motivation instrumentale vise à utiliser la connaissance acquise aux fins purement utilitaires. Le sujet est attiré vers cet apprentissage par la valeur ou la rentabilité économique de cette langue. Cette motivation n'engage pas l'appareil émotif ou sentimental de l'apprenant. Par conséquent, elle est de plus en plus artificielle.

La motivation dite intégrative engage les sentiments, les éléments affectifs de l'étudiant ce dernier a donc accès à une autre culture ci travers cette langue. Elle est assurément authentique.

TABLEAU

Ser	Motivations	No	Pourcentage
G	to get a job abroad	24	18.89%
C	to go abroad for higher studies	21	16.53%
B	In adm. of the rich cultural heritage of France	21	16.53%
F	to get a better job in India	18	14.17%
A	for a better life abroad	10	7.87%
H	out of sentimental attachment to....	10	7.87%
E	In adm. of France's scientific & Techno progress	5	3.93%
I	Any other motivation (French is a beautiful language)	14	11.02%
	Sans réponse	4	3.14%
Total		127	99.95%

le tableau detient les réponses à la Q.10. Les résultats sont rangés dans l'ordre décroissant.

.../...

En vertu de sa fréquence d'apparition, la motivation 'g' - "to get a better job abroad", se trouve placée en tête des motivations définitives. Invités à se prononcer sur une motivation précise, 18.89% de notre échantillon indiquent que le désir d'aller chercher un emploi dans un pays étranger, est mobile le plus puissant dans leur apprentissage du français.

Cette préoccupation mentale était déjà prévisible dans le tableau des réponses enregistrées, pour la Q.10, où la majorité (123.62%) a donné des réponses analogues que nous avons regroupées sous la rubrique. "L'attrait de l'Occident".

Cette tendance de tourner le regard vers le marché occidental du travail n'était pas quelque chose de surprenant, surtout dans un pays comme l'Inde où le hâmage s'achemine vite vers le point de saturation. Cette motivation n'est pas sans rime ni raison, spécialement à Pondichéry où l'exode vers la France se trouve extrêmement prononcé. Ce va - et - vient exerce un attrait invincible sur les apprenants de français à Pondichéry.

D'une façon générale, cette motivation prioritaire sous-tend à la fois un désir de dépassement, et une recherche intense de nouvelles voies.

La deuxième motivation se trouve resumée dans la formule 'C' - "to go abroad for higher studies". Cette tendance est, peut-être due à la conviction inébranlable de la population scolaire indienne que le "centre intellectuel" du monde se situe à l'Ouest. Comme le fait noter M. Edward Shils "This location of the intellectual centre of gravity in a foreign country and indeed in a Western country may be attributed to a mere realistic and refined appreciation of the quality of scientific, literary and philosophical work in the West".¹

1 Il faut se référer à ce sujet aux recherches faites par les Psycholinguistes, Wallace LAMBER de l'Université Mc. Gill au Canada, et Léon KAKOSOVITZ aux Etats-unis, ainsi que Paul PIMSLEUR; John B. CAROLL etc.

Voir a) Lambert W. "Psychological Aspects of motivation in language learning" in "the Bulletin of the Illinois French Language teachers' Association - May 1969 - P.5 à 11.

b) Lambert W. "Psychological approaches to the study of language" in "Modern Language studies - Vol. 47 - No.3

Part 1 - Page 51 à 62

Part 2 - Page 114 à 163

c) T.T. Boenstra "Aptitude, Attitude & motivation in 2nd language acquisition. Thesis submitted to the University of Western Ontario, Canada in 1967.

Cette motivation de poursuivre les études supérieures ailleurs, peut être aussi; le résultat d'un magnétisme économique exercé pas l'occident, auquel l'apprenant assigne un motif éducatif.

Plus significative, est la troisième motivation dans l'ordre établi. 'B' - "In admiration of the rich cultural heritage of France" - soutenue par 16.53% de notre échantillon. Le mobile puissant provenait dans ce cas d'une admiration intériorisée chez l'apprenant pour une culture étrangère. Cette motivation est de nature "intégrative" pour deux raisons principales; d'abord, elle engage les éléments affectifs de l'individu et exige une valence positive vers un pays étranger. Deuxièmement, cette motivation ne met pas en relief la valeur économique de la langue apprise, mais en revanche, elle donne l'importance suprême à la "Valeur culturelle".

La motivation classée, quatrième dans le bilan d'ensemble, indique un désir bien-fondé de trouver un emploi avantageux en Inde, tout en s'appuyant sur la compétence linguistique acquise. Pour eux (14.17% du public interrogé) la connaissance de la langue française est une qualification supplémentaire, susceptible de leur permettre l'accès à un emploi enviable en Inde.

La motivation suivante 'A' - "for a better life abroad" - s'apparente plus ou moins à la première motivation 'h' - "to get a job abroad". A cet égard, le mythe d'une vie confortable marginée par l'affluence économique, à l'Ouest est de nouveau le mobile puissant derrière l'apprentissage de la langue française. Cette motivation qui se trouve chez 7.87% des apprenants, le résultat d'une image stéréotype et naïve du monde occidental, de plus en plus répandue dans le Tiers-Monde.

Une autre motivation qui trouve le même pourcentage d'approbation (7.87%) chez les apprenants, c'est la motivation 'h' - "out of sentimental attachment to the Paris - Pondichéry, colonial link-up". Il faut signaler que cette motivation. Intégrative est d'inspiration strictement régionale, dont la racine émotive se trouve cachée dans les vestiges d'un passé colonial. Il nous semble que c'est forme distinctive de ce qu'on appelle en anglais "colonial hang-over".

1 Edward, Shils "the intellectuals, Public opinion and Economic development" in "Economic development & cultural change" Vol VII - No.1 - Oct. 1957.

La troisième motivation intégrative (et la 6ème dans le tableau présenté) 'E' - "In admiration of France in the field of scientific and technological progress-" semble être le facteur moteur chez 3.93% du public interrogé. Cette motivation est analogue à celle que nous avons déjà examiné dans le cadre de la motivation 'B' ("in admiration of the rich cultural heritage of France").

La dernière motivation explicitée par 11.02% des répondants reflète d'une admiration pour la beauté de la langue française. Les personnes interrogées croient bon de répondre qu'ils ont appris le français parce que c'est 'belle' langue. Cette motivation quoique vague et imprécise est également "intégrative" pour les raisons citées à plusieurs reprises. Nous doutons fort que ce motif soit fondamental. Et, d'ailleurs quelle langue n'a pas sa beauté.

Arrivés au deuxième volet de cette étude motivationnelle, nous essayons de voir quelle sorte de motivation prédomine chez les étudiants de français. Instrumentale ou intégrative. A cet effet, nous regroupons les diverses motivations indentifiées et répertoriées en deux groupes distincts et arbitraires.

Les Motivations instrumentales

g) to get a job abroad	18.89%
f) to get a better job in India	14.17%
b) to go abroad for higher studies	16.53%
a) for a better life abroad	7.87%
Total	<u>57.46%</u>

Les Motivations intégratives :

A - In admiration of the rich cultural heritage of France	16.53%
H - Out of sentimental attachment to the Paris - Pondicherry colonial link-up	7.87%
E - In admiration of France in the field of scientific and technological progress	3.93%
I - Any other motivation (French is a beautiful language)	11.02%
Total	<u>39.35%</u>
Sans réponse	<u>3.14%</u>

Ce qui est évident, c'est que la motivation instrumentale prédomine chez un pourcentage nettement élevé de notre échantillon. Autrement dit, de plus en plus, et à plus forte raison on apprend le français pour les fins purement utilitaires mais diverses. Le tableau(se reporter à la Q.5) nous a déjà signalé cette préoccupation.

D'emblée, ce qui nous frappe, (dans les questions 5, 7, 8 et 10) c'est l'existence d'une telle richesse et variété de motivations implicites et explicites, certes, celles-ci, s'expriment à des degrés différents. Nous a vous invoques les motivations implicites, et latentes dans les réponses enregistrées dans le cadre des questions 5, 7, et 8, qui portent sur l'apprentissage d'une langue étrangère. L'étude analytique et qualitative sur les diverses motivations dans l'apprentissage de la langue française, a fait ressortir, les motivations précises et explicites.

La motivation, particulièrement capicieuse à cet âge, procède de la recherche obstinée d'un équilibre, entre les sollicitudes réelles et les aspirations fines et sublimes. Ces motivations peuvent être découpée en deux parties nettes.

a) Des motivations pragmatiques. b) Des motivation subjectives ou affectives.

Les motivations pragmatiques mettent l'emphase sur la valeur utilitaire et économique de la langue française. Muni de cet outil efficace, le sujet s'efforce de tirer un profit maximal du statut social, professionnel et économique que cet apprentissage lui confère. Ce mobile rationnel visait à profiter des avantages matériels provenant de cette acquisition, à moyen et à long terme.

En sens inverse, il existe des autres motivations, émotives de fond, suscitées pour la plupart du temps par un penchant culturel "vers le pays de préférence. Les motivations fondées sur une "admiration" pour la France pour telle ou telle raison appartiennent à cette catégorie. Nous avons mises sous la rubrique "intégrative". En vertu d'une subjectivité qui préside ce processus mental.

Pour conclure, constatons que les motivation instrumentales ou pragmatiques telles que "to get a job abroad, for a better life abroad etc." sont également saturés par des attentes spéculatives. A une certaine

mésure, cette motivation sous-tend une tendance d'évasion (escapist tendency) accentuée par la réalité indienne peu lucrative et à peine impressionnante. D'une façon globale, elle est également l'indice d'une mobilité sociale ascensionnelle chez l'intellegentsia indien de la génération actuelle. Dans cette conjoncture, l'apprentissage de la langue française offre à l'individu le tuyau d'échappement vers l'Occident dans le cas présent vers la France.

CHAPITRE XXIV

Pourquoi apprend - t - on le français - Les Débouchés

Le but de tout apprentissage est de rendre le sujet capable de trouver, par différents moyens, la réponse adaptée à sa situation.

Dans la question il propose aux personnes interrogées, une liste d'emplois et chacun doit indiquer l'emploi qu'il préfère.

TABEAU

Catégories	No.	Pourcentage
F - Work in Embassies/ Consulates of French speaking countries	40	31.49%
A - Teaching	23	18.11%
E - Work in business firms with French Collaboration	20	15.74%
B - Teaching French	11	8.66%
D - Work as interpreter	7	5.51%
C - Work as a Translator	6	4.72%
G - Any other (Banking, Commerce)	6	4.72%
Sans réponse	14	11.02%
Total	127	99.97%

A la lumière des résultats projetés dans le tableau , on peut voir aisément que le débouché traditionnel de l'enseignement se trouve nettement dévalorisé. Au départ, il importe de noter qu'à peine 18.11% de notre échantillon ont indiqué leur préférence pour la carrière d'un enseignant.

Quant il s'agit d'une carrière de Professeur de français, le pourcentage s'abaisse encore. Une minorité insignifiante de 8.66% se dirige vers cet emploi. Par exemple, d'un effectif total de 36 candidats qui sont inscrits pour les cours de B.A., et M.A., French, seulement 11 personnes veulent choisir la profession d'enseignant de français. Le reste, c'est-à-dire 62.18%, des futurs diplômés de B.A. et M.A. French, expriment l'intention de chercher un emploi de Secrétaire, traducteur - Interprète etc.

Pourquoi ce changement d'avis ? Qu'est-ce qui les empêche de choisir une carrière d'enseignant ? A cet égard, une remarque s'impose d'urgence : Vouloir accéder au monde de l'enseignement aujourd'hui est devenu une entreprise hardie, parce que les postes d'enseignant n'existent virtuellement plus. La création des nouveaux postes est pratiquement nulle. Rares sont, ceux, de nos jours qui au sortie de leurs B.A. au M.A. French pourront se tailler une place dans les Universités indiennes.

Par conséquent, les carrières aux-quelles ces apprenants sont désormais appelés à se consacrer, se situent tout au plus à l'extérieur du monde traditionnel de l'enseignement. C'est pourquoi 62.18% des répondants sont désireux de trouver un emploi de Secrétaire, au traducteur - Interprète notamment dans les Ambassades ou Consulats des pays francophones (31.49%), et dans les entreprises commerciales franco-indiennes (15.74%) etc.,

La saturation des postes d'enseignant implique sans doute une réorientation dans l'enseignement du français. L'activité pédagogique dans ce domaine devait rompre avec certaines didactiques traditionnelles qui veulent former les futurs enseignants.

Sans se plier à cet stéréotype traditionnel, sans canaliser toutes ces compétences à sens unique, la politique d'enseignement devait songer à une ouverture extensible afin de préparer les étudiants aux carrières variées.

Ce public nouveau qui apprend le français, à l'heure actuelle n'a plus l'environnement culturel, social ou politique, qu'avaient les générations précédentes. Par conséquent les motivations sont de plus en plus transformées. Les répercussions retentissent avec plus d'intensité dans le marché du travail.

C H A P I T R E X X V

La langue française et l'enseignement du français à Pondichéry - Le statut
le rôle et l'état actuel.

Le qu'en-dira-t-on

Comme nous avons indiqué déjà, les questions 12, 13, 14, 15 et 16 visent à solliciter les opinions de notre échantillon sur le rôle et le statut de la langue française à Pondichéry et sur ce qui reviendra à étudier l'état actuel de l'enseignement du français dans cet Etat.

Q.12; Invités à répondre sur le rôle de la langue et de la culture française 27.55% des répondants ont émis des opinions approbatrices, constatant que ces apports étrangers ont changé la façade de la vie sociale Pondichérienne. Et à titre d'illustration, ils citent la survie des fêtes françaises, et l'usage des termes français dans l'expression familière. Ils sont tous d'avis que la culture française a contribué, à une société harmonieuse et civilisée.

Taxonomie des réponses :

Influence is great and deep, even a rickshaw puller speaks in French - The continued celebration of "Quatorze Juillet" reinforces the role of French culture in Pondy - French culture has helped the Pondichériens to lead a civilised and harmonious life - Look at the number of French words used in local parley.

Les répondants ont également émis des opinions négatives. 27.55% soulignent, l'absence totale des "soi disant" éléments français. Des réponses comme: "It is no more visible or present - It does not play any role anymore" soutiennent cette thèse.

Ces deux réponses, positives et négatives se trouvent également valorisées par un nombre identique des répondants (27.55%).

TABLEAU

Q.12	No.	Pourcentage
Réponses 'Oui'	35	27.55%
Réponses 'non'	35	27.55%
Réponses partagées	12	9.44%
sans réponse	45	35.43%
	127	99.97%

Q.13: Nous avons demandé aux étudiants de se prononcer sur le statu quo de la langue française dans l'Etat, aujourd'hui. Si elle occupe une place privilégiée après 1962 avec l'entrée des autres langues telles que l'anglais et le tamoul dans le domaine de l'administration et de l'enseignement.

TABLERAU

Q.13	No.	Pourcentage
Le français a perdu le terrain	51	40.15%
Le français a une place privilégiée encore	32	25.19%
Les opinions partagées	14	11.02%
sans réponses	30	23.62%
	127	99.98%

Evidemment, 40.15% des répondants sont d'avis que le français a perdu son statu quo avec l'invasion du tamoul et de l'anglais. Au niveau de l'Administration, le français n'a rien à faire avec un appareil administratif ^{la} statanique. Et, au niveau de l'enseignement, cette langue retient avec tant de difficultés une place subordonnée.

Un nombre moins élevé du public interrogé 25.19% affirment que l'entrée massive des langues tamoul et anglais n'a porté aucune atteinte au statut quo de la langue française. Elle continue encore de maintenir une place privilégiée dans l'Administration et dans l'enseignement.

Comme d'habitude il y a un taux considérable des personnes qui n'ont pas voulu répondre (23.62%)

Q.14: Ayant repris la fameuse formule de Mr. Nehru, nous avons voulu avoir l'opinion des étudiants sur sa validité.

.../...

TABEAU

Q. 14	No.	Pourcentage
La déclaration de Nehru est encore justifiable	50	39.37%
Elle est anachronique, aujourd'hui	28	22.04%
des opinions partagées	14	11.02%
sans réponse	35	27.55%
Total	127	99.98%

Dans ce cas, 39.37% des répondants sont d'accord avec l'opinion de Mr. Nehru. Mais un nombre non négligeable de notre échantillon (de 22.04%) rejete catégoriquement la validité de cette déclaration en tenant compte les changements qualitatifs et quantitatifs survenus dans l'Etat de Pondichéry après le transfert des pouvoirs. Nous reproduisons à titre d'illustration, certaines réponses de ce genre : " Nehru would regret for his words if he were here today - It was an illusory and exalted vision - This exalted statement is an anachronism today".

Les opinion partagées ne constituent q'une minorité (11.02%) que vent ni rejeter ni accepter cette opinion émise par Mr. Nehru.

Q. 15 Cette question est en rapport direct avec le thème central de notre étude. Il est à signaler que les réponses enregistrées, soutiennent, d'une façon significative nos conclusions : 30.70% de notre public scolaire constatent que l'enseignement du français à Pondichéry décline vite. 28.34% déclarent que cet enseignement n'a fait aucun progrès. Quelques-uns ont l'impression qu'il est devenu même insignifiant.

TABEAU

Q.15	No.	Pourcentage
C - It is in a state of decay	39	30.70%
B - It has not made any progress	36	28.34%
A - It has made good progress	35	27.55%
D - It had become insignificant	12	9.44%
Sans réponse	5	3.93%
	127	99.96%

Face à ces opinions nettement partagées, par 68.48% de notre échantillon, une minorité de 27.55% affirme que l'enseignement du français à Pondichéry a fait des progrès remarquables.

Q.16 : Les étudiants qui ont remarqués le déclin de l'enseignement du français, nous livrent dans cette partie leurs opinions sur la question intrigante, "A qui la faute ?".

Un pourcentage élevé des réponses (21.25%) met la responsabilité de la faute sur le dos des Gouvernements successifs de Pondichéry. Les étudiants leur en veulent pour avoir encouragé d'un enthousiasme excessif, l'enseignement d'anglais.

Deuxièmement, on pense également que ce développement est peut être dû à l'indifférence totale des administrateurs envers l'enseignement du français.

Le tableau -----, nous laisse voir

TABLEAU

Q.16 Réponses	No.	Fourcentage
B - Overenthusiasm of the successive Governments in fostering English education	27	21.75%
C - Due to total indifference towards French education	18	14.17%
D - Due to prominence given to regional languages in the sphere of education and administration	15	11.81%
F - Due to lack of enthusiasm on the part of the French Government to nurture and improve its cultural interests in Pondicherry	11	8.66%
A - Due to shortsightedness in educational planning	10	7.87%
E - Due to lack of initiative from the Government of India, to make Pondicherry the fountain head of French language learning	10	7.87%
G - Any other reasons (carelessness)	4	3.14%
Sans réponse	32	25.19%
Total :	127	99.96%

les autres facteurs responsables à cet état de décadence où se trouve l'enseignement du français à Pondichéry.

C H A P I T R E XXVI

Les étudiants de français et leurs attitudes :-

Avant d'aborder le bilan des réactions de l'opinion publique envers certains problèmes soulevés, nous revenons encore une fois à notre postulat préalable que l'élève indien qui apprend le français est foncièrement le produit de la société, de son milieu sociologique, d'un système de valeurs qui régit ce groupement culturel, ethnique et linguistique. Ce qui revient à dire que l'homme se définit par un héritage traditionnel ou culturel et qu'il est avant tout tributaire de son passé. Et, cet héritage culturel qui est généralement conçu comme un ensemble de valeurs propre à chaque communauté humaine est au centre d'un système complexe de motivations, de manière d'être et de penser. Cette culture se laisse manifester dans les compartements individuels.

Remarquons, qu'elle n'est pas moins présente, dans les phénomènes mentaux qui ont déterminé la nature des réponses, dans cette partie. L'examen des réactions des élèves face aux questions posées, donne la possibilité d'analyser les composants de la situation vécue par les étudiants.

Au premier plan, nous nous proposons de vérifier l'hypothèse¹ que l'apprentissage d'une langue étrangère entraîne des conséquences psychologiques et mentales chez l'individu. On constate que l'acquisition

1. Il faut se référer à ce sujet aux études suivantes :

- a) Lambert W. Gardner H, Barik H, Turnstall "Attitudinal & Cognitive aspects of intensive study of a 2nd language" in "Journal of Abnormal & Social Psychology" - Vol. 66 - N° 4 - 1963 (PP 358 à 368)
- b) Christian T. C
"The acculturation of the bilingual child" in "Modern Language Journal" - Vol. 57 - March 1965 (PP 6 à 10)
- c) Soffiett. J. P.
"Bilingualism & Biculturalism" in "Journal of educational Psychology" - Vol. 46 - 1956 (PP 103 à 111).
- d) D.A. Jacobvit
"Foreign Language learning. A Psycholinguistic analysis of the issue".
Rowley - Newbury House Publication . 1970

d'une langue étrangère, " réside d'abord dans un désir profond d'identification avec le groupe majoritaire ou le groupe prestige. Ce désir d'identification embrasse tous les aspects du comportement humain. Bref, c'est un phénomène d'acculturation que le bilinguisme peut déchaîner.

Les experts dans ce domaine sont convaincus que l'apprentissage d'une seconde langue seconde ne peut se faire sans une acception tacite et concomitante de certains traits culturels propres au groupe ethnique parlant cette langue. L'idée fondamentale qui sous-tend cette constatation, c'est que l'enseignement d'une langue n'est que l'expression d'une culture et d'ailleurs il est impossible ou serait artificiel de séparer l'une de l'autre. De ce fait, l'apprentissage d'une langue étrangère qui permet l'apprenant l'accès et la participation à une deuxième culture ouvrirait ses chemins de pensée.

A nous de voir, maintenant, les effets de ce bilinguisme sur le développement émotif et intellectuel de l'individu, bref sur son système de valeurs d'héritage culturel.

C'est dans ce but que nous avons choisi ces questions sur la religion, la caste, le mouvement féministe etc qui exigent des opinions personnelles impliquant une appréciation subjective. Le dépouillement des réponses, à la fois, qualitative et quantitative, peut nous révéler la vérité.

Q.17 : C'est une question qui porte sur le thème de la religion, la colonne vertébrale de la société indienne traditionnelle et conservatrice.

Invité à répondre sur le rôle de la religion dans la vie d'un individu, la majorité (de 64.56%) des étudiants, a déclaré qu'elle joue un rôle positif et bienveillant. certains signalent (11.02%) que la religion ne sert à rien. En plus, elle fait de l'homme un fanatique et engendre des problèmes sociaux. Parmi les autres 3.93% sont d'avis partagés, 2.36% restent indifférents face à cette question et 18.11 s'abstiennent de répondre. En gros, les réponses, sont positives appréciant le rôle bien faisant de la religion. C'est là un point de vue

traditionnel qui a suscité un consensus assez large.

TABLERAU

Q.17 : L'attitude envers la religion

Religion	No.	Pourcentage
Joue un rôle positif	82	64.56%
Joue un rôle négatif	14	11.02%
Attitude indifférente	3	7.36%
Opinions partagées	5	3.93%
Sans réponse	23	18.11%
Total	127	99.98%

Taxonomie de réponses :

Positives : Religion gives man will-power and faith and renders worth living. It consoles the human soul plunged in the abyss of despair and soothes the aching heart tinged with despondency. It steers human mentality towards a principled ethical life. It helps man to be good and lead a moral life, minus this we will be cats and dogs etc.,

Négatives : It doesn't play any role at all. Unwanted, it's man's faith in an imaginative power. The role of religion is nil. Science & technology have replaced religion long back. It is a divisive force in society etc.,

Partagées : Helps to lead a honest life, but to become a fanatic is dreadful - gives peace of mind at the same time breeds fanaticism.

Indifférents: Nothing to say, No comments.

Q.18 : La deuxième question dans cette série sollicite les opinions de notre échantillon sur le problème de la caste en Inde. La caste est également un des éléments traditionnels, qui constituent l'armature forte de la société indienne conservatrice.

Dans une société complexe comme la nôtre, la caste reste toujours une force divisive, un obstacle insurmontable.

.../...

L'étude analytique des réponses enregistrées prouvent que 70.66% du public interrogé soulignent la nécessité absolue de s'en débarrasser le plus vite possible. Seulement 7 personnes prononcent des opinions positives vis-à-vis le problème de la caste. En ce qui concerne le reste, 8.66% restent indifférents et 1.57% préfèrent rester neutre.

TABLEAU

Sur le Problème de la caste:

Réponses	No	Pourcentage
Il faut s'en débarrasser	90	70.86 %
Cela ne pose pas des problème	7	5.51%
Indifferent	11	8.66%
Opinions partagées	2	1.57%
Sans réponse	17	13.38%
Total	127	99.98%

Il convient de noter que l'opinion majoritaire contre le système traditionnel de la caste est une indication moderniste.

Taxonomie des réponses:

Pour l'abolition du système de la caste :

It should be eradicated fast, it is responsible for most of the communal riots in India - It is sheer nonsense in a decade of intercaste marriages - A bad system which should be weeded out - It is a curse of India should be destroyed and abolished not only on paper but also from the mentality of the people - It is a deep rooted malady which needs a bitter medicine etc.,

Pour la survie de la caste :

It will exist, no one can abolish it - It is a part and parcel of Indian cultural heritage and tradition etc.

Des opinion partagées :

Though it is an evil, it is a necessity for various reasons etc.

Indifferent : No comments - ignore it etc.

Q.19 : Nous avons demandé aux répondents de choisir entre la culture et la Philosophie indienne et la culture et la philosophie occidentale, et par la suite d'expliquer leur choix.

D'après le dépouillement des réponses, 64.56% ont exercé leur choix en faveur de la Philosophie et culture indienne, parcequ'elle est la plus riche et la plus ancienne du monde. Les uns préférant la culture indienne, parcequ'ils connaissent très peu de la culture occidentale, ou pour des raisons apparemment simples (Par. ex : parceque je suis un indien). C'est une minorité (de 17.32%) qui aime bien la culture et la philosophie occidentale. Deux répondents préfèrent un mélange de ces deux cultures savamment dosées. Deux autres n'aiment ni l'une ni l'autre et le taux de non-réponse s'élève à 13.38%.

D'emblée, l'attitude des étudiants, en majorité reste traditionnelle. Les réponses souvent témoignent un nationalisme excessif et d'un complexe de supériorité culturelle.

Q.19 :

TABEAU

Réponses	No	Pourcentage
Préférence pour la culture et Philosophie indienne	82	64.56%
Préférence pour la culture et Philosophie occidentale	22	17.32%
Préférence pour les deux	2	1.57%
n'aime ni l'un ni l'autre	2	1.57%
Sans réponse	19	14.96%
Total	127	99.98%

Taxonomie des réponses :

Pour la culture et la Philosophie indienne :

It is rich and ancient - Westerners are now turning towards indian culture and Philosophy because their culture and Philosophy have gone

.../...

bankrupt - It appeals more to me as an Indian - because Western culture is permissive - because I know very little about Western culture and Philosophy - because there is no real culture in the East to-day etc.,

Four la culture et la Philosophie occidentale :

It is simply a desire for change - It's more practical - It is more relevant to the present society - It will accelerate progress in our country etc.,

Q. 20: Cette question qui sollicite un choix entre les philosophies religieuses et les doctrines politiques est indentique à celle posée (Q.17) auparavant. Les résultats indiquent, d'une façon nette, une attitude traditionnelle. De l'effectif total de notre échantillon, 43.20% préfèrent les philosophies parcequ'elles façonnent la mentalité humaine, et contribuent à une existence pacifique et harmonieuse. De l'autre côté 22.04% optent pour les doctrines politiques, car d'après eux elles définissent mieux la valeur du pays.

Q.20

TABLEAU

Réponses	No	Pourcentage
Pour les doctrines religieuses	55	43.30%
Pour les doctrines politiques	28	22.04%
ni l'un ni l'autre	8	6.29%
Sans réponse	36	28.34%
Total	127	99.97%

Taxonomie des réponses :

Pour les doctrines religieuses : They are eternal, time-tested whereas political doctrines are not always true & susceptible to change - It's better and conducive to peaceful co-existence - Because it aims at the well being of human beings - Bridges the gap between man and the Divine by undermining crude materialism. I believe in God not in "isms" etc.,

.../...

Four les doctrines Politiques :

They can only assure progress and prosperity to the nation - Since it is not blind and infested by superstitions - They are more practical and less rigid - It gives us a tool to fight injustice and exploitation etc.,

Q.21 : Cette question s'interroge sur l'attitude de notre échantillon face aux mouvements féministes. Elle vise à cerner les réactions des répondants vis-à-vis du cri de guerre des femmes émancipées pour l'égalité.

Subordonnée au sexe masculin, la femme indienne se contente du rôle qu'elle joue au foyer. Ce chauvinisme masculin tient en échec la liberté de la femme indienne. Le concept d'égalité continue de rester une notion abstraite même après l'indépendance indienne, sans aucune valeur ^{na}partielle dans le système de valeurs régissant une société hindoue. Les apports de l'éducation universelle et les autres réformes apportées par les gouvernements successifs ont généralement allégé cette situation pitoyable des femmes indiennes. Le soi-disant deuxième sexe a reconquis par degrés sa raison d'être et réclame de plus en plus un statu quo sur un pied d'égalité avec les hommes. Généralement parlant, faute d'un analphabétisme massif de 70% l'égalité de sexe demeure un idéal irréconciliable avec la mentalité indienne conservatrice.

Mais les résultats de cette enquête montrent qu'un pourcentage élevé des répondants (46.45%) sympathise avec le mouvement féministe. Le taux de réponses partagées (23.62%) est supérieur par rapport au nombre des réponses négatives. (6.29%).

On peut y voir aisément que la majorité de la population interrogée se montre sympathique vers ce mouvement ^fféministe. Cette attitude avec les valeurs traditionnelles, soutenait un indice moderniste.

TABLEAU

TABLEAU

Réponses	No	Pourcentage
Attitude positive vers	59	46.45%
Attitude Négative	8	6.29%
Indifférentes	6	4.72%
Avis partagées	24	18.89%
Sans réponse	30	23.62%
	127	99.97%

Taxonomie de réponses :

Positive : I welcome it - Sure, we want equal rights - I support it because women in India have been forcibly kept in dark by a male dominated society. It is necessary, it gives us a push forward for more participation in active life.

Négative : No sorry, no more of this stuff - I'm not for it, liberation have deprived men of their jobs - women's lib will create more unemployment.

Partagées : I welcome it to a certain extent - Women should be treated equal in certain areas of life, but it is necessary that men must have an upperhand over them - I don't frown at it but I don't endorse all other implications behind the movement - I support it, if it is in consonance with indian culture, certainly not for apeing Western women - I endorse fully the concept of equality of sex but I don't want to go down to the streets fighting for it.

Q.22 : Encore une question qui s'apparente bien avec la Q.19 et 20. Ici il s'agit d'une dichotomie absolue à choisir entre le traditionalisme et le modernisme.

.../...

TABLEAU

Réponses	No	Pourcentage
Traditionalisme	18	14.17%
Modernisme	57	44.88%
Tous les deux (bien équilibré)	16	12.59%
Sans réponse	36	28.34%
Total	127	99.98%

A ce stade, il est très significatif de noter que la partie majoritaire des répondants a exercé leur choix en faveur du 'Modernisme'. Un pourcentage assez faible de 14.17% opte pour le 'Traditionalisme', tandis que 12.59% préfère un savant dosage de ces deux extrêmes. Une preuve indubitable d'une attitude moderniste est de nouveau mise en relief.

Q.21 : Enfin, on est arrivé à la dernière question de cette enquête Questionnaire - type, qui a pour objet de connaître de la part de notre échantillon les critères primaires qui suscitent le respect pour un individu ?

TABLEAU

Réponses	No	Pourcentage
Sa religion	8	6.29%
Sa caste	4	3.14%
Ses qualifications académiques	64	50.00%
Son statut social	12	9.44%
Sur la personnalité	36	28.34%
Sans réponse	3	2.36%
Total	127	99.97%

.../...

D'après les résultats, il nous apparaît d'évidence que la moitié des jeunes (50.00%) considère l'éducation comme le critère primaire, 12 candidats (9.44%) ont considéré le statut social comme l'élément essentiel d'un individu. Il est réconfortant de voir que ni la religion ni la caste est pris par nos répondants comme critère essentiel qui suscite le respect pour l'individu. A cet égard, constatons, que les apprenants par leur choix pour l'éducation, ont porté preuve d'une attitude moderne.

CHAPITRE XXVII

Bilan des réactions :

Une catégorisation arbitraire :

Le résultat global de cette enquête sur les attitudes des apprenants du français se divise nettement dans une dichotomie "Attitude traditionnelle vis - a - vis de l'Attitude Moderniste".

TABLEAU

Questions	Attitude Prédominante	
Q.17 Sur le rôle de la religion	Traditionnelle	T
Q.18 Opinions sur la caste	Moderniste	M
Q.19 à Choisir : entre la cult./Phil. Indienne et Cult./Philo. occidentale	Traditionnelle	T
Q.20 à Choisir : entre les philosophies religieuses et les doctrines politiques	Traditionnelle	T
Q.21 Attitude envers les mouvements féministes	Moderniste	M
Q.22 à Choisir : entre le traditionalisme et modernisme	Moderniste	M
Q.23 Les critères primaires qui suscitent le respect vers un individu	Moderniste	M

D'après le tableau projeté, il nous apparaît de toute évidence, dans les réponses aux questions 17, 19 et 20, une attitude traditionaliste où les indices caractéristiques du modernisme sont relativement faibles. Et, de l'autre côté, à l'inverse, les réponses aux questions 18, 21, 22 et 23 reflètent de manière prédominante, une attitude moderniste.

Par exemple, la caste et la religion coexistent en Inde. En fait, le casteisme ou le Jati Vyavastha a le soutien fort des Ecritures Saintes de la religion Hindoue. De ce fait, l'affaiblissement de l'un devait

.../...

entraînent le déclin de l'autre, parce que le casteisme indien est de l'inspiration hindoue. Mais la population interrogée ne juge pas ces deux questions soulevées à pied d'égalité. Muni d'un esprit lucide, d'un côté ils approuvent le rôle bienfaisant de la religion dans la vie humaine, et de l'autre ils critiquent avec virulence le système de la caste parce qu'elle engendre des effets néfastes et nuisibles.

Le même échantillon qui montrait une préférence indiscutable pour la culture et la Philosophie indienne et pour les Philosophies religieuses dans le cadre des questions 19 et 20, témoigne une attitude moderniste dans les réponses aux trois dernières questions.

Assez remarquable est le fait que les femmes en majorité montrent une attitude moderniste. A titre d'illustration, à propos du mouvement féministe, nous verrons que la réponse positive apparaît d'une fréquence accrue chez les femmes (47.7% de 88 répondants féminins) par rapport aux hommes (41.0% de 39 répondants). Cela nous paraît important, à plus d'un titre, parce que les femmes indiennes, sont de nature, Conservatrice et trop liée à la culture indienne.

Enfin, l'exploitation des réponses suscitées par la Q.23, témoigne, à toute épreuve, qu'on ne considère plus la caste, ni la religion comme les qualités distinctives d'un individu. Ces deux dernières sont les status que l'homme acquiert en vertu de sa naissance. En revanche, l'homme se distingue par le niveau de l'éducation ou par le statut social qu'il a atteint. C'est de respecter l'individu en fonction de sa capacité, de ses efforts personnels.

Si nous pouvons faire le bilan, sous la rubrique dichotomisée, l'attitude traditionnelle et l'attitude moderniste, nous verrons sans doute qu'il y a un changement d'attitude,. Il est également frappant de noter que ce changement n'est pas susceptible de bousculer de fond en comble les valeurs traditionnelles.

Bien sûr, ces jeunes manifestent un désir de changement par rapport aux exigences ressenties. Ils ne sont pas prisonniers d'une option

traditionnelle ou moderniste, irréversible. Plusieurs attitudes nous paraissent contradictoires. Mais ces attitudes ne sont pas pourtant irréconciliables. Il est évident, à partir de cette analyse, que l'élève répondait avec flexibilité aux situations sociales envisagées, manifestant une souplesse de conduite, et tirant partie des réalités vécues.

Cette analyse révèle un esprit ouvert, capable d'absorber les éléments nouveaux.

C'est vrai que cette alternance traditionnelle/Moderniste de réponses indiquent un sentiment bien diffus à l'égard des problèmes soulevés. Mais, elle ne signale pas forcément un phénomène d'Acculturation, ou une Assimilation totale des valeurs étrangères. Le changement de camps perceptible dans les réponses aux questions sur la caste, sur le mouvement féministe etc ne signale pas une perte de l'individualité culturelle ou ethnique. Car, à côté des réponses modernistes, il existe des réponses traditionnelles impressionnantes. Par conséquent, le choix d'une réponse indicative d'une attitude moderniste ne constitue en aucune façon un motif de rejet des valeurs traditionnelles. Toute tentative dans ce sens risquerait donc d'être arbitraire.

Cependant, constatons que cette modification des attitudes est sans doute la condition première de tout changement prévisible. D'emblée, les étudiants révèlent une attitude, ni moderniste, ni traditionnelle, mais une attitude réaliste. Dans ces processus mentaux il est frappant de voir que les barrières de la religion, de sexe, de nationalité etc se perdent. Dans toute son extension, l'élève reste conscient des changements intervenant dans son milieu et par conséquent modifie son système de valeurs d'après les exigences ressenties.

A ce propos, remarquons qu'il ne s'agit pas ici d'une crise de valeurs ou d'une perte de valeurs indigènes qui sous-tend assez souvent le phénomène d'Acculturation. A la limite, on peut y discerner une confrontation de valeurs. Cette oscillation, cette attitude sélective entre - les - deux - mondes est une des caractéristiques flagrantes de toute

société post - coloniale, en évolution. Il en résulte chez les habitants une alternance parfois symétrique et bien dichotomisée entre les valeurs dites traditionnelles et celles dites modernistes. Cela est d'autant plus vrai chez les Pondichériens dont le territoire colonisé pendant trois siècles fut libéré définitivement en 1962.

L'attitude des étudiants, prise d'une façon globale, n'indique nulle part une résistance aux changements. Cette absence de résistance aux changements correspond évidemment alors à un refus de tout risque dans une société post-colonial en transition et en pleine mutation. L'attitude moderniste n'est pas chez notre échantillon l'indice d'une acculturation, ni d'une assimilation totale des valeurs occidentales. Il s'agit d'une adaptation "bien - jugée". A la rigueur, l'apprentissage de la langue française leur avait permis d'accéder et de participer à une deuxième culture sans risquer leur individualité culturelle et ethnique. Cet effort, en gros, leur valait des avantages pratiques et surtout économique.

Pour conclure, signalons que nous avons discerné chez les apprenants du français une assimilation équilibrée des valeurs occidentales et orientales. Sont-ils prisonniers d'une seule option catégorique et irréversible ? Nous répondons, Non. L'acceptation de l'une n'entraîne pas le rejet total de l'autre et vice versa.

D'un côté, jusqu'à un certain point ils ont assimilé la deuxième culture, employant avec aisance la langue française et pénétrant le domaine des idées que cette langue permet d'accéder. Mais cela ne veut pas dire qu'ils veulent faire table rase du système de valeurs qui régit son milieu sociologique. L'apprenant dans le contexte Pondichérien a la capacité de situer, chaque culture par rapport à l'autre, la culture française par rapport à la culture mère, c'est-à-dire la culture indienne. Dans un premier temps, à l'aide des réponses traditionnelles, il affirme l'appartenance à une famille historique et culturelle. Cette démarche met en relief sa personnalité authentique.

Au deuxième plan, l'édification d'une seconde culture pour des raisons historiques et en fonction de l'apprentissage d'une langue étrangère lui permet l'ouverture de l'esprit à d'autres sources. Cette deuxième démarche contribue à la régénération de la culture traditionnelle ou régionale.

Même si ces deux réseaux culturels sont fonctionnellement indépendants la connexion s'établit sur le plan réflexif. De cette confrontation de valeurs, des concepts etc découle une vision synthétique, incorporant les éléments meilleurs des deux mondes. Ainsi, dans le contexte ~~du~~ Pondichérien, le bilinguisme ou précisément l'apprentissage de la langue française a contribué amplement à un cosmopolitisme bienveillant, à un esprit avant-garde, et surtout à une, adaptabilité très recherchés. Nulle part, nous n'avons pu discerner, ni une acculturation absolue ni un chauvinisme culturel disproportionné.

En ces temps de fanatisme, de violence et de terreur, l'enseignement des langues étrangères a produit indiscutablement des hommes et des femmes qui sont capables de percevoir le monde avec les yeux de deux cultures, sans compromettre l'une au dépens de l'autre. Cette pénétration des cultures, cette intensification des échanges sur le plan des idées, rendues efficaces par le bilinguisme, exigent que l'homme s'élève à la dimension de son siècle.

Le bilinguisme et le biculturalisme ne sort-ils pas les solutions de l'avenir les options bienveillantes à la postérité ?

Conclusion :

Cette étude expérimentale sur les motivations sur les finalités de l'enseignement du français, et sur les comportements des apprenants est faite à l'aide d'un questionnaire. Les conclusions tirées aux différents niveaux de cette étude actuelle s'appuient essentiellement sur un sondage d'opinion. Mais, il ne faut pas perdre de vue que la réponse à une question de sondage n'est jamais que le symptôme d'une réalité sous-jacente d'ordre social ou psychologique, qu'il convient de mettre à jour. Pour reprendre l'expression de M. Frédéric Bon "Un sondage d'opinion est comme une photographie c'est - à - dire, il a des caractéristiques floues. Elle a été prise avec un certain objectif et sous un certain angle". Autrement dit, l'enquête menée pourra transformer certaines perspectives, cacher certains objets et mettre d'autres en valeurs.

Les réponses analysées et par suite synthétisées sous forme des conclusions ne peuvent livrer autre chose que les indications d'une telle ou telle tendance.

De ce fait, ces opinions, ces avis ne sont peut être que le reflet d'une attitude plus large qui amplifie sous diverses motivations.

Cette recherche touchait de près ou de loin aux mécanismes psychiques et sociaux - presque tous les indices provenant de l'expression individuelle, les perceptions les désirs, les besoins, les motivations les comportements les attitudes etc. Nous avons tenu compte également des facteurs économiques, et culturels. Mais, un certain empirisme nous a paru inévitable.

En tout cas, il faudrait se garder de généraliser hâtivement les résultats survenus qui demeurent toujours ^{relatifs} ~~réels~~ et qui sont susceptibles d'évoluer.

Cette étude en gros, il faut avouer ne resont pas d'emblée tous les problèmes soulevés dans le cadre de l'enseignement du français à Pondichéry. Elle permet cependant, du moins, nous l'espérons, d'inventorier et d'expliciter éventuellement, tous les aspects et toutes les dimensions de cet enseignement.

A un certain degré, elle nous permet d'en dégager la complexité de ce processus éducatif. Néanmoins, cette étude montre à l'évidence la nécessité de poursuivre les recherches dans ce domaine virtuellement inexploré, et relégué au dernier plan par les chercheurs indiens.

CONCLUSION

Pour conclure, laissons entendre au Gouvernement indien, qu'il ne s'agit pas de brûler les vestiges historiques, même coloniaux de passer en arrière effaçant, sous le coup d'une fermentation politique et émotive, les apports de l'histoire. Le français fut la langue du colonisateur, soit, mais on ne peut totalement effacer l'Histoire.

Un accident de l'histoire a fait que Pondichéry soit, pour reprendre les souhaits de Pandit Nehru "Une fenêtre ouverte vers la France, face à l'Inde". A cet égard, il s'agit de profiter de l'acquis au lieu d'en faire table rase au non de l'Indianisation. Rien ne serait plus faux que d'imaginer à une époque d'évolution un cloisonnement culturel. Le Gouvernement indien avait porté témoignage d'un esprit de clocher, par un processus de reculturation, au nom de l'assimilation totale avec la Mère Patrie ce qui n'est certes pas une excuse c'est une négation de toute spécificité régionale.

Au cours de sa longue histoire, l'Inde s'est exposée à bien des invasions, qui toutes, se sont peu à peu fondues dans cet immense creuset enrichissant progressivement sa vie, de ferments venus de tous les horizons. A ce propos disons que les vestiges de l'époque coloniale ne sont pas quelque chose de détestable. Si l'Inde peut profiter d'une infrastructure britannique après l'Indépendance, pour-quoi pas avec les vestiges de l'Inde français ? Quelque soit l'angle de vue, le paradoxe est insoutenable.

Nous souhaitons sincèrement que les nombreux atouts que Pondichéry possède dans le domaine de la langue et culture française soient pleinement utilisés sur le plan national. Il vaut mieux faire participer le potentiel disponible dans ce territoire directement à la promotion économique, sociale et technique du pays.

Il est nécessaire de profiter pragmatiquement de la langue française qui donne le moyen d'accéder à différentes cultures et surtout le meilleur accès à la ' Francophonie '.

.../...

A l'heure actuelle, la présence indienne se renforce dans l'Afrique Noire, où la plupart des pays sont d'expression française, et la technologie indienne y trouve des débouchés de plus en plus nombreux.

C'est dans cette perspective que nous insistons sur le fait que l'Inde aura énormément besoin de personnel de toutes spécialités, comme les professeurs bilingues, ingénieurs, médecins, scientifiques, techniciens, etc., qui assureront dans un avenir prévisible la liaison culturelle et commerciale avec les pays francophones et des pays pétroliers Arabes.

Par voie de conséquence, il faut repenser l'enseignement du français en fonction des finalités envisagées et anticipées. Sur le plan des finalités, il faut faire attention à ne pas réduire la langue française à un niveau très restreint qui risque de ne pas répondre aux besoins particuliers des différentes catégories d'utilisateurs. Bref, apporter à ces utilisateurs une extension de leurs possibilités de communication leur permettre d'être ouverts aux situations changeantes et réelles.

Il est important de souligner aujourd'hui l'importance de l'enseignement des langues étrangères surtout à notre époque de changement où le progrès technologique set devenu la clef du bilinguisme.

Le temps de paternalisme et du chauvinisme culturel est révolu, celui de pluralisme est arrivé par suite des changements apportés par des progrès vertigineux de la science et la technologie.

Prenons garde que l'accueil chaleureux d'une langue étrangère comme le français n'entraîne pas le refus des autres, et ne porte pas atteinte à la langue régionale. Veillons à ne pas faire le jeu d'un certain nationalisme qui méconnaît la nécessité de l'apprentissage de la langue française.

A cet égard, soulignons encore une fois que pour la diffusion et pour l'enseignement de la langue française, Pondichéry recèle d'énormes

possibilités. Latentes, méconnues, inexploitées, elles attendent d'être révélées au grand public indien. Leur révélation désordonnée ou médiocre serait catastrophique.

Ici, comme ailleurs, l'imprévoyance et l'insouciance ne sont pas payantes.

DOCUMENTS ANNEXES

TRAITÉ DE CESSION DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE PONDICHÉRY

KARIKAL, MAHÉ ET YANAON

Signé le 28 mai 1956

Entrée en vigueur le 16 août 1962

Préambule

Le président de la République Française et
la Présidente de l'Union Indienne,
considérant que leurs Gouvernements, fidèles à la déclaration commune
faite en 1947 et désireux de resserrer les liens d'amitié établis depuis
lors entre la France et l'Inde, ont manifesté l'intention de régler le
problème des Etablissements français de l'Inde par voie amiable.

considérant qu'après expression du vœu des populations par leurs repré-
sentants, un accord a été conclu le 21 octobre 1954 portant transfert de
pouvoirs par le Gouvernement de la République Française au Gouvernement
de l'Union Indienne.

ont décidé de conclure un traité à l'effet de consacrer la cession par
la République Française des Etablissements de Pondichéry, Karikal, Mahé
et Yanam à l'Union Indienne et de régler les problèmes qui en décou-
lent et ont désigné comme plénipotentiaires à ces fins :

Le Président de la République Française,
M. Stanislas Ostrorog, Ambassadeur extraordinaire et Pléni-
potentiaire de France en Inde.

Le Président de l'Union Indienne,
M. Jawaharlal Nehru, Ministre des Affaires Extérieures.

LESQUELS APRÈS AVOIR

lesquels après avoir échangé leurs pouvoirs qui ont été trouvés en bonne
et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:-

Art.1 La France cède à l'Inde en pleine souveraineté le territoire
des Etablissements de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanam.

Art.2 Ces Etablissements conserveront le bénéfice du statut adminis-
tratif spécial en vigueur avant le 1er novembre 1954. Toute modification
constitutionnelle à ce statut ne pourra intervenir, le cas échéant, qu'après
consultation de la population.

Art.3 Le Gouvernement de l'Inde succédera aux droits et obligations
résultant de tous actes faits par l'administration française dans ces
Etablissements et engageant le territoire.

Art.4 Les nationaux français, nés sur le territoire des Etablisse-
ments et qui y seront domiciliés à la date de l'entrée en vigueur du
traité de cession, deviendront, sous réserve des dispositions de l'article
5 ci-après, nationaux et citoyens de l'Union Indienne.

Art.5 Les personnes visées à l'article précédent, pourront par déclara-
tion écrite faite dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du

traité de cession, opter pour la conservation de leur nationalité. Les personnes qui auront exercé cette option seront réputées n'avoir jamais acqui la nationalité indienne.

La déclaration du père ou si le père est décédé, celle de la mère ou si les parents sont décédés, celle du tuteur déterminera la nationalité des enfants non mariés, âgés de 18 ans, qui devront être mentionnés dans cette déclaration. Toutefois, les enfants mariés de sexe masculin, âgés de plus de 16 ans, pourront exercer l'option par eux-mêmes?

Les personnes qui auront conservé la nationalité française du fait du choix exercé par leurs parents dans les conditions indiquées au paragraphe précédent pourront, pendant les six mois, qui suivront l'accomplissement de leur dix-huitième année, exercer une option personnelle en vue d'acquérir la nationalité indienne par déclaration souscrite devant les autorités indiennes compétentes? Cette option prendra effet à partir de la date à laquelle la déclaration aura été souscrite.

L'option du mari sera sans effet sur la nationalité de la femme. Les déclarations visées aux paragraphes 1 et 2 seront rédigées en double exemplaire, l'un en français, l'autre en anglais, et seront adressées aux autorités françaises compétentes qui feront parvenir immédiatement aux autorités indiennes l'exemplaire de la dite déclaration.

Art. 6 Les nationaux français, nés sur le territoire des Etablissements; qui seront domiciliés sur le territoire de l'Union indienne à la date de l'entrée en vigueur du traité de cession, deviendront nationaux et citoyens de l'Union indienne. Ils bénéficieront toutefois, ainsi que leurs enfants, des droits d'option prévus à l'article 5 ci-dessus. Ces options seront exercées dans les conditions et les formes prévues au dit article.

Art. 7 Les nationaux français, nés sur le territoire des Etablissements, qui seront domiciliés dans un pays autre que le territoire de l'Union indienne et les territoires des dits établissements à la date de l'entrée en vigueur du traité de cession conserveront la nationalité française sous réserve de l'article 8 ci-après.

Art. 8 Les personnes visées à l'article précédent, pourront, par déclaration écrite souscrite devant les autorités indiennes compétentes dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du traité de cession opter pour l'acquisition de la nationalité indienne. Les personnes qui auront exercé cette option seront réputées avoir perdu la nationalité française à la date de l'entrée en vigueur du traité de cession.

La déclaration du père, ou si le père est décédé, celle de la mère, ou, si les parents sont décédés, celle du tuteur déterminera la nationalité des enfants non mariés, âgés de moins de 18 ans, qui devront être mentionnés dans cette déclaration. Toutefois, les enfants mariés du sexe masculin, âgés de plus de 16 ans, pourront exercer l'option par eux-mêmes.

Les personnes qui auront acqui la nationalité indienne du fait du choix exercé par leurs parents dans les conditions indiquées au paragraphe précédent, pourront pendant les six mois qui suivront l'accomplissement de leur dix-huitième année, exercer une option personnelle en vue de

recouvrer la nationalité française par déclaration souscrite devant les autorités françaises compétentes. Cette option prendra effet à partir de la date à laquelle la déclaration aura été souscrite.

L'option du mari sera sans effet sur la nationalité de la femme. Les déclarations visées aux paragraphes 1 et 2 seront rédigées en double exemplaire, l'un en français, l'autre en anglais, et seront faites devant les autorités indiennes compétentes, qui feront parvenir immédiatement aux autorités françaises compétentes l'exemplaire rédigé en français de la dite déclaration.

Art. 9 A compter du 1er novembre 1954, le Gouvernement de l'Inde prendra à son service tous les fonctionnaires et agents des Etablissements n'appartenant pas au cadre métropolitain ou au cadre général du Ministre de la France d'Outre-Mer. Ces fonctionnaires et agents, y compris les membres des forces publiques, bénéficieront, de la part du Gouvernement de l'Inde des mêmes conditions de service, en matière d'émoluments, de congés et de pensions, et, pour les questions de discipline ou le maintien de leurs emplois, des mêmes droits (ou, de droits analogues, compte tenu des circonstances), que ceux dont ils bénéficieront immédiatement avant le 1er novembre 1954. Ces fonctionnaires et agents, y compris ceux appartenant aux forces publiques, ne pourront être licenciés ni leur avancement compromis du fait d'actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions avant le 1er novembre 1954.

Les fonctionnaires, magistrats et militaires français, nés dans les Etablissements ou y conserveront les attaches familiales, pourront librement revenir dans les Etablissements, à l'occasion de congés ou de leur retraites.

Art. 10 Le Gouvernement français s'engage à assurer le service des pensions qui sont à la charge de la métropole, même si leurs bénéficiaires ont acquis la nationalité indienne en vertu des articles 4 à 8 ci-dessus. De son côté, le Gouvernement indien s'engage à assurer le service des pensions, allocations et subventions qui sont à la charge du territoire. Le régime des pensions des diverses caisses locales de retraites demeurera en vigueur.

Art. 11 Le Gouvernement indien prendra les dispositions nécessaires pour que les personnes domiciliées dans les Etablissements au 1er novembre 1954 et y ayant continué leurs activités puissent exercer une profession libérale sans avoir à acquiescer de qualifications supplémentaires, diplômes, permis ou autres formalités.

Art. 12 Les oeuvres administratives de bienfaisance et de crédit fonctionneront conformément à leur statut présent et ne pourront être modifiées sans consultation préalable de la population.

Les avantages accueils en faveur des établissements privés de bienfaisance seront maintenues, toute modification n'intervenant qu'après consultation de la population.

Art. 13 Les biens de caractère religieux ou culturels seront la propriété des missions ou des organismes chargés dans le cadre actuel de la réglementation française, de la gestion de ces biens.

Le gouvernement indien reconnaît que avec tous les droits qui en découlent, la personnalité civile des conseils d'administration des missions religieuses.

Art. 14 Les instances introduites avant le 1er novembre 1954 seront jugées conformément à la législation alors applicable au fond

et aux lois de procédure en vigueur à cette date dans les Etablissements.

A cet effet, et jusqu'à la solution complète de ces instances, continueront à fonctionner les juridictions propres aux Etablissements mais composées de licenciés en droit habituellement domiciliés dans ces Etablissements, honorablement connus et choisis selon les règles françaises sur la désignation des magistrats intérimaires.

Toutefois, les parties pourront d'un commun accord transporter aux tribunaux indiens compétents la connaissance de ces instances? Cette disposition s'appliquera aussi aux instances qui bien que déjà ouvertes, ne seraient pas encore inscrites au rôle du greffe des juridictions françaises ainsi qu'aux instances manifestant l'exercice d'une voie de recours ordinaire ou extraordinaire.

Seront exécutés par les autorités indiennes compétentes les jugements et ordonnances rendus avant le 1er novembre 1954 et qui seront devenus définitifs ou le deviendront par la suite en raison de l'expiration des délais de recours. Seront exécutés de même, les jugements et ordonnances rendus après le 1er novembre 1954 par application du premier paragraphe du présent article, quelle que soit la juridiction qui aura statué. Les actes constitutifs des droits établis avant le 1er novembre 1954 conformément à la loi française, conserveront la valeur que cette loi conférait alors.

Les archives des juridictions françaises devront être conservées conformément aux règlements en vigueur à la date de cession et communication de leurs éléments devra être donnée aux représentants accrédités de la France, toutes les fois qu'ils en feront la demande.

Art. 15 Les registres d'Etat-civil existant à la date de la cession seront conservés conformément aux règlements en vigueur en à cette date et des copies ou extraits d'actes délivrés à la demande des intéressés ou des autorités compétentes.

Les casiers judiciaires des greffes des tribunaux existant à la date de cession seront conservés conformément aux règlements en vigueur à cette date et des copies ou extraits seront, sur demande, délivrés aux autorités françaises et aux intéressés conformément à la législation en vigueur avant le 1er novembre 1954.

Les demandes émanant des autorités françaises et les copies ou extraits qui leur seront adressés seront rédigés en langue française et ne donneront lieu au remboursement d'aucun frais.

Les autorités françaises et indiennes se donneront réciproquement avis des condamnations pénales emportant inscription au casier judiciaire sur leur propre territoire qui seront prononcées, d'une part, par les juridictions françaises, et, d'autre part, par les juridictions siégeant dans les territoires cédés à l'Inde, à l'encontre des ressortissants de l'autre pays qui sont originaires de ces territoires.

Ces avis seront adressés sans frais, par voie diplomatique, en langue française, ou accompagnés d'une traduction dans cette langue.

Art. 16 Les règles posées à l'article 14 seront applicables aux procédures portées devant le conseil du contentieux administratif ou siégeront les magistrats intérimaires et fonctionnaires locaux désignés conformément aux principes posés par le second paragraphe du dit article 14.

Art. 17 Les ressortissants français et de l'Union française domiciliés dans les Etablissements au 1er novembre 1954, jouiront, dans le cadre des lois et règlements territoriaux actuellement en vigueur, de la

avec liberté de résidence, de circulation et de commerce que les autres habités de tous les établissements.

Art. 18 Toute personne physique ayant la nationalité française au titre des articles 4 à 8 ou de toute autre manière, et toute personne morale française pourront librement rapatrier leurs capitaux et exporter leurs biens dans un délai de 10 ans à partir du 1er novembre 1954.

Art. 19 Le Gouvernement de l'Inde est substitué à compter du 1er novembre 1954 au territoire pour toute créance, dette et déficit des divers comptes de la gestion locale. A ce titre, il remboursera immédiatement au gouvernement français le montant des sommes de trésorerie et des divers fonds mis par le Trésor français à la disposition du territoire ainsi que les avances qui lui ont été accordées par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer, à l'exclusion des sommes versées à titre de dons. Il versera, en outre, l'indemnité dont sont convenus les deux Gouvernements pour la cession de la centrale électrique de Pondichéry.

Le gouvernement français remboursera simultanément au Gouvernement indien la valeur équivalente au pair en livres, sterlings ou en roupies indiennes de la monnaie retirée de la circulation de, et les Etablissements avant le 1er novembre 1954.

Art. 20 L'Inde accepte le maintien des institutions d'ordre scientifique ou culturel français existant le 1er novembre 1954 dans les Etablissements et y facilitera, par accord de deux gouvernements, d'ouverture d'institutions du même ordre.

Art. 21 Le Collège Français de Pondichéry sera maintenu dans les locaux qu'il occupe comme institution d'enseignement français du second degré de plein exercice.

Le Gouvernement français aura le charge de son fonctionnement en ce qui concerne le choix et la rémunération du personnel de direction d'enseignement et de surveillance nécessaires, en ce qui concerne l'organisation des études, programmes et manuels, ainsi que la charge de son entretien. Les locaux seront la propriété du gouvernement français.

Art. 22 Les institutions privées d'enseignement existant à la date du 1er novembre 1954 dans les Etablissements seront autorisées à subsister et conserveront la possibilité de dispenser un enseignement français.

Elles continueront à rapatrier des autorités locales, notamment en matière de subventions, une aide ou soins égaux à celle qui leur a été accordée jusqu'au 1er novembre 1954.

Elles pourront recevoir sans obstacle l'aide que le gouvernement français déciderait leur apporter en accord avec le gouvernement indien.

Art. 23 Le Gouvernement français ou les organismes privés reconnus par lui auront la faculté d'entretenir dans les Etablissements et, par accord, des deux gouvernements d'y créer les organismes ou institutions destinés à des études préparant à des diplômes de longue et de civilisation française, à la recherche scientifique ou à la diffusion de la culture française dans le domaine des sciences, lettres et des arts. Le Gouvernement de l'Inde accordera, suivant les lois et les règlements en vigueur, toutes facilités d'admission et de résidence aux universitaires,

français que le Gouvernement français aura chargés d'un voyage d'étude ou d'une mission d'enseignement aux Indes.

Art. 24 L'Institut français de Pondichéry, créé par entente intervenue entre les deux gouvernements depuis l'accord du 21 octobre 1954, et inauguré le 21 mars 1955 sera maintenu comme institution d'enseignement supérieur et de recherches. Le Gouvernement de l'Inde donnera toutes les facilités en vue de permettre le développement des activités de cet organisme selon ce qui aura été convenu périodiquement entre les deux gouvernements.

Art. 25 Les équivalences des diplômes et grades universitaires français délivrés aux personnes originaires des établissements bacheliers, brevet élémentaire, brevet d'études du premier cycle, avec des diplômes délivrés par les universités indiennes, sont établis par le Gouvernement indien pour l'accès aux études supérieures et aux carrières administratives. Ces équivalences seront fixées suivant les recommandations de la commission mixte de l'enseignement, nommée par les deux gouvernements en vertu de l'accord du 21 octobre 1954. Il en ira de même pour les diplômes de droit et de médecine dans les établissements.

Les diplômes qui ne revêtent qu'un caractère local seront reconnus dans les conditions habituelles.

Art. 26 Le gouvernement français cède au gouvernement indien tous les biens immobiliers appartenant à l'administration locale des établissements, à l'exception de ceux dont la liste est incluse dans l'article 8 du protocole annexe.

Les immeubles qui sont actuellement en la possession des autorités religieuses seront conservés par celles-ci et le gouvernement de l'Inde accepte dans tous les cas où cela sera nécessaire de leur transférer les titres de propriété correspondants.

Art. 27 Le gouvernement français conserve les archives ayant un caractère historique et le gouvernement indien conserve celles nécessaires à l'administration du territoire.

Chacun des deux gouvernements mettra à la disposition de l'autre la liste des archives en sa possession et la copie de celles-ci pourra l'intéresser.

Art. 28 Le français restera langue officielle des établissements aussi longtemps que les représentants élus de la population n'auront pas pris une décision différente.

Art. 29 Les questions pendantes au moment de la ratification du traité de cession seront examinées et réglées par une commission franco-indienne composée de trois représentants du gouvernement français et de trois représentants du gouvernement indien.

Art. 30 Tout différend relatif à l'application du présent traité qui ne pourrait être réglé par des négociations diplomatiques ou par arbitrage, sera porté devant la cour internationale de justice à la requête d'une des hautes parties contractantes.

Art. 31 Les textes français et anglais du présent traité feront également foi. Le présent traité entrera en vigueur le jour de sa ratification par les deux gouvernements intéressés. L'échange des instruments de

de ratification aura lieu à New Delhi.

Le présent traité sera déposé aux archives du Gouvernement de l'Inde qui en remettra une copie certifiée au Gouvernement de la République Française.

Fait à New Delhi, en double exemplaire
le 28 mai 1956.

JAWAHARLAL NEHRU

Premier Ministre et
Ministre des Affaires Extérieures.

STANISLAS OSTROG

Ambassadeur Extra-
ordinaire et Pléni-
potentiaire de France.

PROTOCOLE ANNEXE

Article 1

En ce qui concerne, les communes de Nettapacom et de Tirumbauwand dépendant de l'Établissement de Pondichéry, en ce qui concerne l'Établissement de Yanaen et en ce qui concerne l'Établissement de Mahé, le Gouvernement français décline toute responsabilité, en particulier au titre des articles 3, 9 et 19 du traité, par tous actes survenus à partir des dates et après :

- Nettapacom, le 31 mars 1954
- à Tirumbauwand, le 6 avril 1954
- à Yanaen, le 13 juin 1954
- à Mahé, le 16 juillet 1954

Art. 2

Les types d'enseignement actuellement en vigueur seront maintenus pendant la période transitoire appropriée dans un nombre suffisant d'institutions scolaires pour assurer aux intéressés une possibilité d'option pour l'avenir.

Des périodes transitoires seront prévues pour chaque ordre d'enseignement.

Art. 3

Tous les élèves et étudiants actuellement en cours d'études sont assurés de pouvoir achever leurs études en français et selon les programmes et méthodes en vigueur au 1er novembre 1954. Ils continueront à bénéficier des avantages dont ils jouissaient à cette date, notamment en matière de gratuité de l'enseignement et quant aux bourses d'études attribuées par les autorités locales, que celles-ci soient valables dans les Établissements ou en France.

Art. 4

Pour l'organisation des examens du collège français et de l'Institut, toutes facilités seront données aux représentants du Gouvernement français tant en matière de visa et de séjour que pour les dispositions pratiques à prendre en vue de l'organisation des sessions. Le Gouvernement français se réserve le choix et la nomination des jurys d'examen.

Art. 5

Des bourses pour l'achèvement des études de licences en droit et de doctorat en médecine, commencées avant le 1er novembre 1954, seront accordées sur la demande aux élèves de l'ancienne École de Droit et à ceux de l'École de Médecine.

Ces derniers pourront, s'ils le préfèrent, être admis à achever leurs études de doctorat dans les collèges médicaux de l'Inde avec reconnaissance de la scolarité déjà accomplie.

Art. 6

Le Gouvernement indien remboursera au personnel des institutions scolaires universitaires et culturelles, dont les traitements sont à la charge du Gouvernement français, une somme égale au montant de l'impôt indien sur le revenu qu'ils auront eu à payer, à moins qu'une convention sur la double imposition n'intervienne entre la France et l'Inde.

Art. 7

Le Gouvernement indien remboursera à l'Institut et au Collège une somme égale au montant des droits de douanes et autres taxes qu'ils auront eu éventuellement à payer pour l'importation des livres, publications et périodiques français ainsi que du matériel d'enseignement et d'études et autres objets de culture destinés à ces institutions.

Art. 1

Le Gouvernement indien reconnaît au Gouvernement français la propriété des immeubles ci-après :

- 1°. Immeuble sis rue de la marine (pour l'installation du Consulat de France);
- 2°. Immeuble sis rue Victor Simonet abritant le Collège français de Pondichéry;
- 3°. Les monuments aux Morts;
- 4°. Immeuble No 13 sis à Karikal, dit Maison Lazare (comme dépendance du Consulat de France);
- b 55. Immeuble sis rue Saint Louis (pour l'Institut).

Art. 2

Nul ne pourra être poursuivi pour délit politique commis avant le 1er novembre 1954 et qui n'aurait fait à cette date l'objet d'aucune poursuite.

THE JAIPUR CONGRESS RESOLUTIONS ON FOREIGN POSSESSIONS IN INDIA

The chequered course of India's history during the last two hundred years or more has left certain foreign possessions in various parts of the country. These foreign possessions continued for this long period because India herself was under alien domination. With the establishment of independence in India the continued existence of any foreign possession in India becomes analogous, anomalous and opposed to the conception of India's freedom and unity. Therefore, it has become necessary for these possessions to be politically incorporated in India and no other solution can be stable or lasting or in conformity with the will of the people. The Congress trusts that this change will be brought about by peaceful methods and the friendly cooperation of the Governments concerned. The Congress realises that during this long period administrative, cultural, educational and judicial systems have grown up in these foreign possessions which are different from those prevailing in the rest of India. Any change-over must be therefore take these factors into consideration and for a gradual adjustment which will not interfere with the life of the people of the areas concerned. The Congress would welcome the present cultural heritage of these possessions to be continued, in so far as the people of these possessions desire, and for a measure of autonomy to be granted, wherever possible, so as to enable the people of these possessions to maintain their culture and institutions within the larger frame-work of free India.

THE PONDICHERRY OFFICIAL LANGUAGES BILL, 1965

A BILL

to provide for the languages to be used for the official purposes of the Union territory of Pondicherry.

Be it enacted by the Legislative Assembly of Pondicherry in the Sixteenth Year of the Republic of India as follows:-

Short title and commencement.

1. (1) This Act may be called the Pondicherry Official Languages Act, 1965.

(2) It extends to the whole of the Union territory of Pondicherry.

(3) It shall come into force at once.

Definitions

2. (a) "Administrator" means the Administrator of the Union territory of Pondicherry appointed by the President under article 239 of the Constitution.

(b) "Union territory" means the Union territory of Pondicherry.

Official language of the Union territory.

3. With effect from such date as the Administrator may, by notification in the Official Gazette, appoint in this behalf, the Tamil language shall, subject to the provisions of section 34 of the Government of Union Territories Act, 1963, be the language to be used for all or any of the official purposes of the Union territory, and different dates may be appointed for different official purposes or for different areas in the Union territory:

Provided that the Administrator may, by like notification, direct that in the case of Mahé area, the Malayalam language, and in the case of Yanam area, the Telugu language, may be used for such official purposes and subject to such conditions as may be specified in such notification .

Use of the English language for official purposes.

4. Notwithstanding anything contained in section 3, as from the commencement of this Act, the English language may be used for all or any of the official purposes of the Union territory.

STATEMENT OF OBJECTS AND REASONS

Section 34 of the Government of Union Territories Act, 1963 enables the Legislative Assembly of Pondicherry to legislate an official language. Tamil is the mother tongue of the people in this Union Territory except in Mahé and Yanam. Accordingly, the present Bill has been brought forward to make Tamil the Official Language and providing for the issue of Malayalam in Mahé and Telugu in Yanam for limited official purposes. French is an Official Language for this Union Territory and this position of the French language is retained. A permissive provision for the use of English language has also been included in the Bill.

Pondicherry

22nd March, 1965

V.VENKATASUBBA REDDIAR

CHIEF MINISTER

GOVERNMENT OF UNION TERRITORIES ACT, 1963

(No.20 of 1963)

10th May 1963

AN ACT

To provide for Legislative Assemblies and Councils of Ministers for certain Union Territories and for certain other matters.

Be it enacted by Parliament in the Fourteenth year of the Republic of India as follows:-

Part II Official language or languages of Union Territory and language or languages to be used in Legislative Assembly thereof.

Sec.34 (1) The Legislative Assembly of a Union Territory by law adopt anyone or more of the languages in use in the Union Territory or Hindi as the official language or languages to be used ~~as the official language or languages to be used in the Union Territory~~ for all or any of the official purposes of the Union Territory.

Provided that so long as the Legislative Assembly of the Union Territory of Pondicherry does not decide otherwise, the French language should continue to be used as the Official language of ~~the~~ Union Territory for the same official purposes for which it was being used in ~~the~~ territory immediately before the commencement of this Act.

Provided further that the President may by order direct:

- (i) ~~that~~ the official language of the Union shall be adopted for such of the official purposes of the Union Territory as may be specified in the order.
- (ii) That any other language shall also be adopted throughout the Union Territory for such of the Official purposes of the Union Territory as may be specified in the order, if the President is satisfied that a substantial proportion of the population of the Union Territory desires the uses of ~~the~~ other language for all or any of such purposes.

GOVERNMENT OF PONDICHERRY
LEGISLATIVE AND JUDICIAL DEPARTMENT

Pondicherry, the 5th April, 1965

The following Act of the Pondicherry Legislative Assembly received the assent of the President on the 3rd April, 1965 and is hereby published for general information:-

THE PONDICHERRY OFFICIAL LANGUAGES ACT, 1965
(Act No.3 of 1965)

AN ACT

to provide for the languages to be used for the official purposes of the Union territory of Pondicherry.

Be it enacted by the Legislative Assembly of Pondicherry in the Sixteenth year of the Republic of India as follows:-

Short title, extent and commencement

1. (1) This Act may be called the Pondicherry Official Languages Act, 1965.
- (2) It extends to the whole of the Union territory of Pondicherry.
- (3) It shall come into force at once.

Definitions

2. (a) "Administrator" means the Administrator of the Union territory of Pondicherry appointed by the President under Article 239 of the Constitution.
- (b) "Union Territory" means the Union Territory of Pondicherry.

Official Language of the Union Territory

3. With effect from such date as the Administrator may, by notification in the Official Gazette, appoint in this behalf, the Tamil language shall, subject to the provisions of section 34 of the Government of Union Territories Act, 1963 (Central Act 20 of 1963), be the language to be used for all or any of the purposes of the Union Territory, and different dates may be appointed for different official purposes in the Union Territory:

Provided that the Administrator may, by like notification, direct that in the case of Mahé area, the Malayalam language, and in the case of Yanam area, the Telugu language may be used for such official purposes and subject to such conditions as may be specified in such notification.

Use of the English language for official purposes

4. Notwithstanding anything contained in section 3, as from the commencement of this Act, the English language may be used for all or any of the official purposes of the Union Territory.

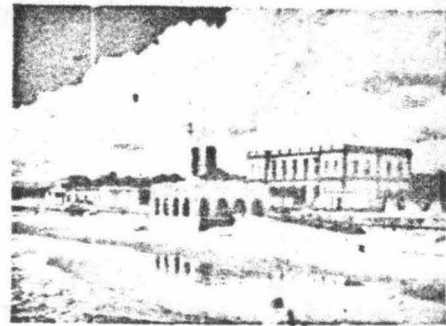
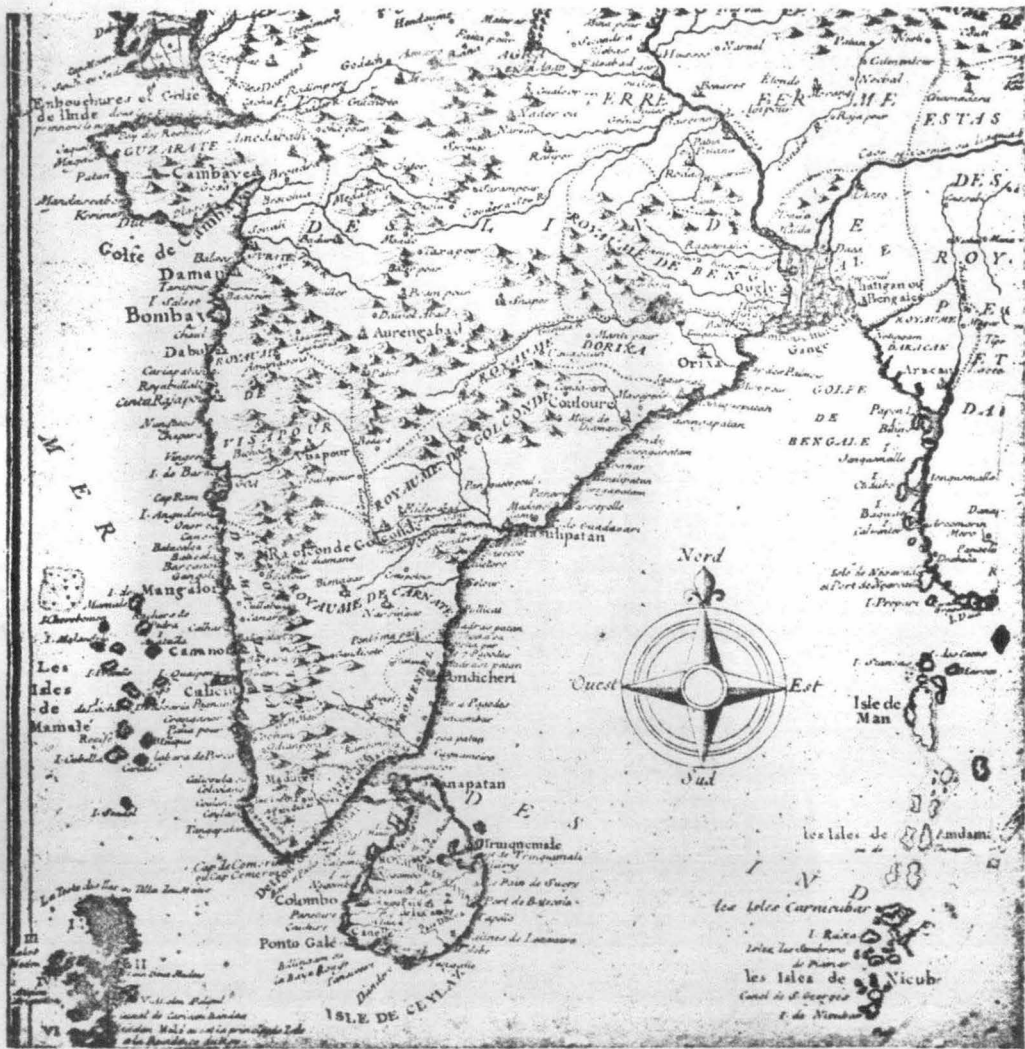
S.S.Shetty
Secretary to Government.

ALFRED RAMBAUD, LA FRANCE COLONIALE



Armand Colin & Co, éditeurs.

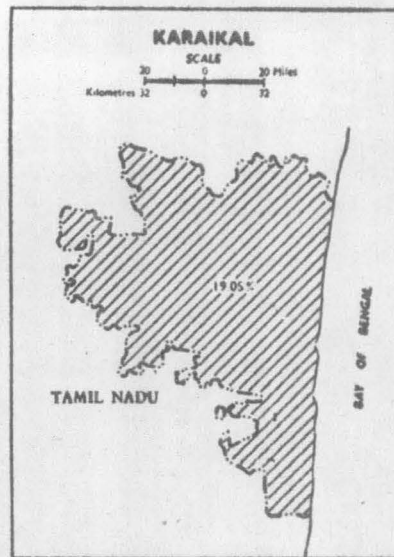
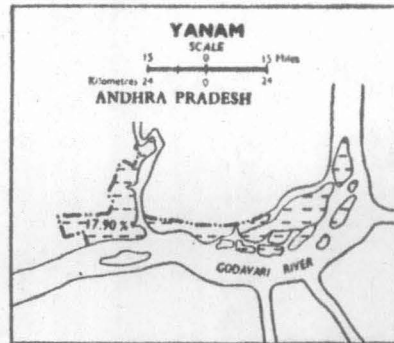
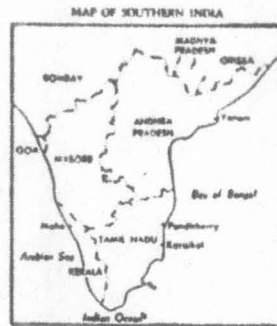
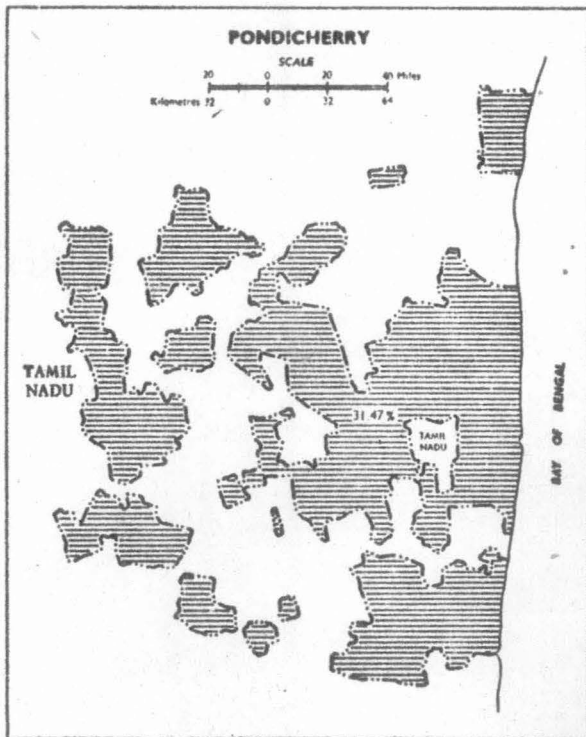
Carte no 8.



Carte de l'Inde, par N. de Fer, 1721.

(Document publié grâce à la courtoisie de Madame Yvonne Robert Gaebelt.)

**Union Territory of
PONDICHERY**
DECENNIAL POPULATION GROWTH RATES, 1961-71
(PROVISIONAL)



REFERENCE

State Boundary — — — — —

Decennial Population Growth Rates 1961-71

Below 18.00 %	
18.01 - 20.00 %	
Above 20.00 %	

State Average 27.71 %

Results of School final examinations (French) for the years 1976-77 & 1977-78

	PONDICHERRY	KARAIKAL	MAHE	YANAONI	TOTAL
Appeared	2866	677	147	100	2990
Passed	1026	389	135	53	1603
Percentage of Pass 1976-1977	50%	57%	92%	53%	54%
Appeared	88	28	4	-	120
Passed	22	11	0	-	33
Percentage of Pass 1977-1978	25%	40%	0%	-	28%

Tableau No.

Results of School final examinations (French medium) for the years 1975-76, 1976-77, 1977-78 Institution wise.

NAME	% of Pass 1975-76	% of Pass 1976-77	No. Appeared 1977-78	No. Passed 1977-78	% of Pass 1977-78
College Laine PONDY	11%	7%	40	4	10%
Colun Complimentaires KARAIKAL	11%	23%	28	11	40%
Colun Complimentaires MAHE	17%	40%	4	-	-
St-Joseph de Elumy PONDY	100%	94%	18	16	89%
Private Students	-	19%	30	2	7%

Tableau

Literacy rate in Pondicherry and its decennial growth
Tableau No.

	MALE	FEMALE	TOTAL
Total Population	237112	234595	471707
Literates	71374	75222	146596
Illiterates	101261	153388	254649
	1961	1971	
Density of Population	770	983	
Literacy Percentage	37.43 %	46.02 %	
Literacy Rank in India	4 th	4 th	

System of Collegiate and School education (French medium) in the Union Territory of Pondicherry.

Course	Medium	Region	Level	Stages	Duration
BACCALAUREAT Universités de Réunion, France	FRENCH	PONDICHERRY	Degré	Seconde	3 years
				Primaire	
				Terminale 'A'	
				ou Terminale 'C'	

Tableau No:

Course	Medium	Region	Level	Stages	Duration
BREVET Education Dept Pondy	FRENCH	PONDICHERRY KARAIKAL MAHE	PRIMARY	12 ^e me 12 ^e me 11 ^e me 10 ^e me 9 ^e me 8 ^e me 7 ^e me	7 years
			SECONDARY	6 ^e me 5 ^e me 4 ^e me 3 ^e me	

4 years

Percentage distribution of total & urban population speakers by major mother tongues.
Tableau No.

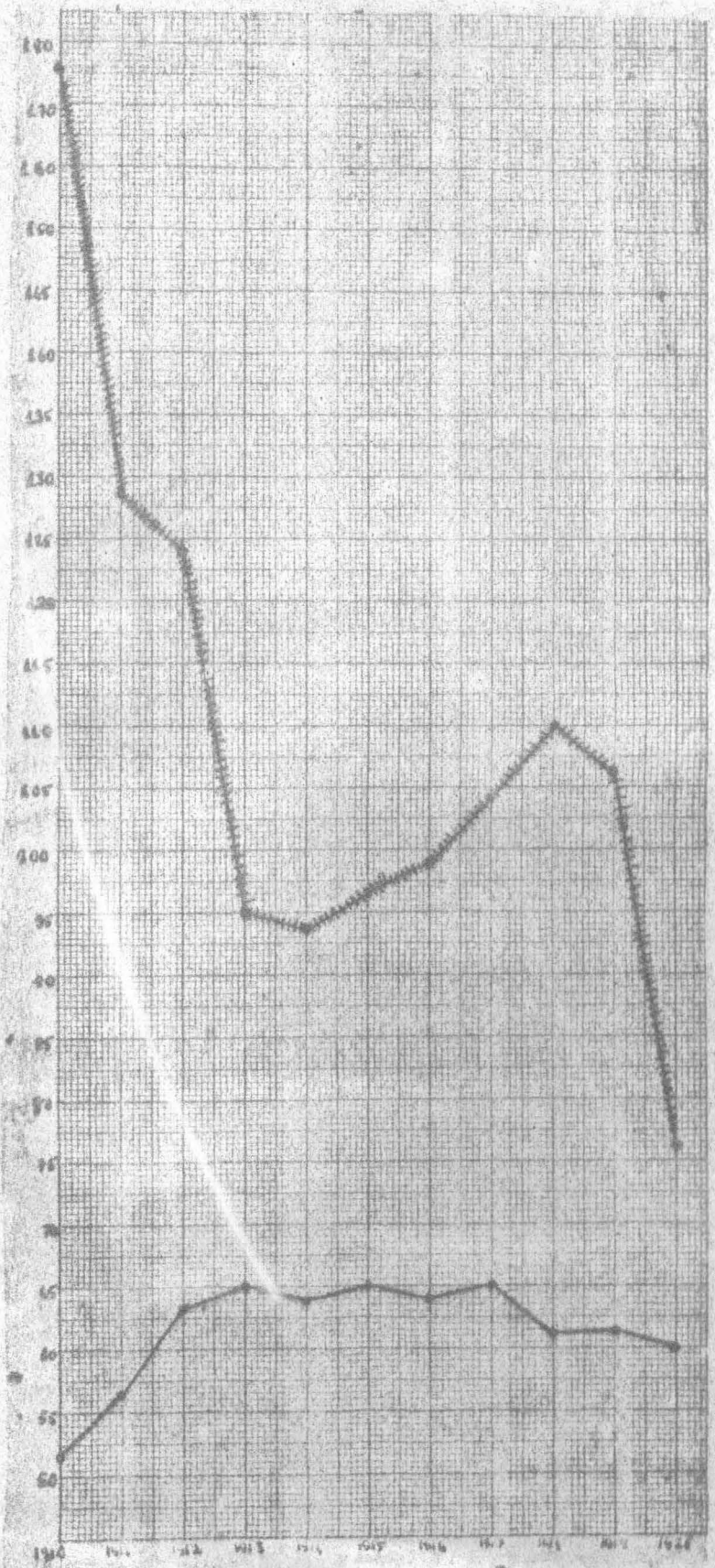
LANGUAGES	PONDICHERRY STATE		PONDICHERRY AREA		KARAIKAL AREA		MAHE AREA		YANAM AREA
	Total	Urban	Total	Urban	Total	Urban	Total	Urban	Total & Urban
TAMIL	325860	65969	243285	64483	82467	21394	62	46	26
	88.28%	74.10%	94.09%	85.96%	98.17%	96.14%	0.32%	0.58%	0.37%
MALAYALAM	20692	8977	1077	838	228	197	19380	7875	7
	5.61%	10.88%	0.62%	1.73%	0.27%	0.69%	99.66%	99.06%	0.10%
TELUGU	16263	9139	6692	2128	839	307	10	2	6702
	4.40%	10.21%	3.36%	4.11%	1.00%	1.38%	0.05%	0.03%	95.3%
URDU	2594	1605	2198	1499	114	66	1	1	281
	10.70%	2.07%	0.85%	2.90%	0.14%	0.29%	0.02%	0.02%	4.90%
FRENCH	958	649	964	876	13	12			1
	0.26%	2.00%	0.39%	1.69%	0.02%	0.05%			0.01%
BENGALI	512	499	508	495	1	1			3
	0.14%	0.56%	0.20%	0.96%	N	N			0.04%
HINDI	655	307	430	288	22	16			3
	0.12%	0.36%	0.17%	0.56%	0.03%	0.07%			0.04%
KANNADA	436	397	199	174	222	212	14	10	1
	0.12%	0.45%	0.08%	0.30%	0.26%	0.95%	0.07%	0.13%	0.01%
GUJARATI	378	306	378	306					
	0.10%	0.36%	0.15%	0.59%					
ENGLISH	209	176	202	169			4	4	3
	0.06%	0.20%	0.08%	0.32%			0.02%	0.05%	0.04%
MARATHI	202	132	153	100	45	27			5
	0.06%	0.15%	0.06%	0.19%	0.05%	0.12%			0.07%

Source: P.131- census of India 1961- General Report Pondicherry State. Vol xxv. Part I

Distribution of the major mother-tongues per 100 of the total population & urban population among the areas in the State in 1961. Tableau No.

MOTHER TONGUE LANGUAGE	PONDICHERY STATE		PONDICHERY AREA		KARAIKAL AREA		NIAHO AREA		MANACOR AREA	
	Total	Urban	Total	Urban	Total	Urban	Total	Urban	Total	Urban
TAMIL	100.00	100.00	74.86	67.45	25.31	32.46	0.02	0.07	0.01	0.04
MALAYALAM	100.00	100.00	5.21	10.00	1.10	2.20	93.66	87.72	0.03	0.08
TELUGU	100.00	100.00	53.51	23.29	5.17	3.36	0.06	0.02	41.26	73.33
URDU	100.00	100.00	84.73	81.25	4.40	3.47	0.04	0.05	10.83	15.22
PARIAIKATTI	100.00	100.00	98.54	98.54	1.36	1.35			0.10	0.11
BIHARI	100.00	100.00	93.22	93.20	0.19	0.20			0.59	0.60
HINDI	100.00	100.00	94.51	93.81	4.83	5.21			0.66	0.98
KANNADA	100.00	100.00	45.64	43.83	50.92	53.60	3.21	2.52	0.23	0.25
GUJARATI	100.00	100.00	100.00	100.00						
ENGLISH	100.00	100.00	96.65	96.02			1.91	2.27	1.66	1.71
MARATHI	100.00	100.00	75.37	75.76	22.17	20.45			2.46	3.79

Source: P. 132 - General Report census of India 1961 - Pondicherry State.
Vol. XIV Part I.

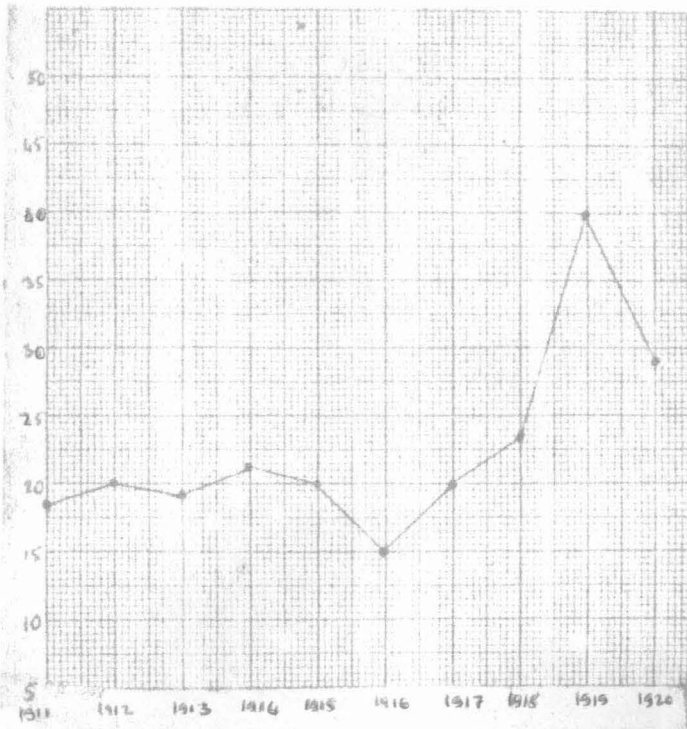


5

~~_____~~
~~_____~~

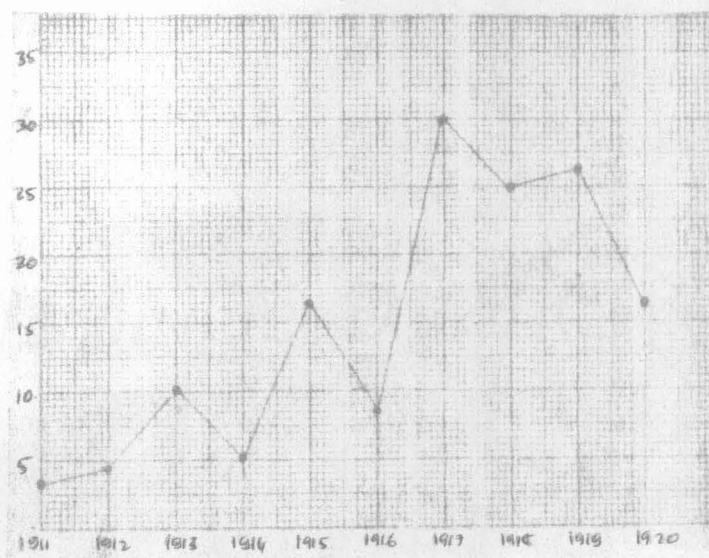
Source: Rapport Valman

○—○—○ Ecoles Privées
 - - - - - Ecoles Publiques



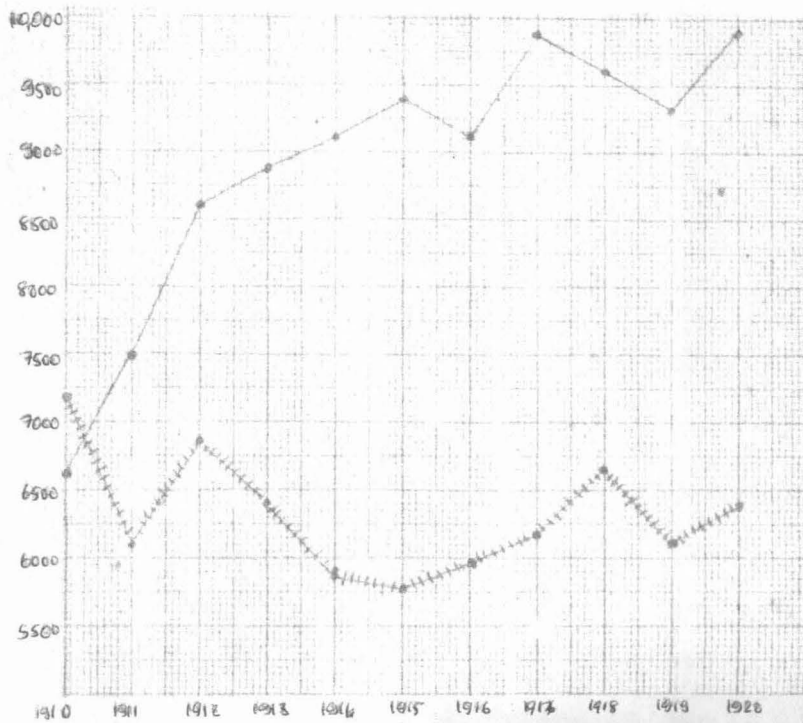
Resultats de l'examen de Baccalaureat

Source : Rapport Valmary



Resultats de l'examen de Matriculation.

Source : Rapport Valmary.



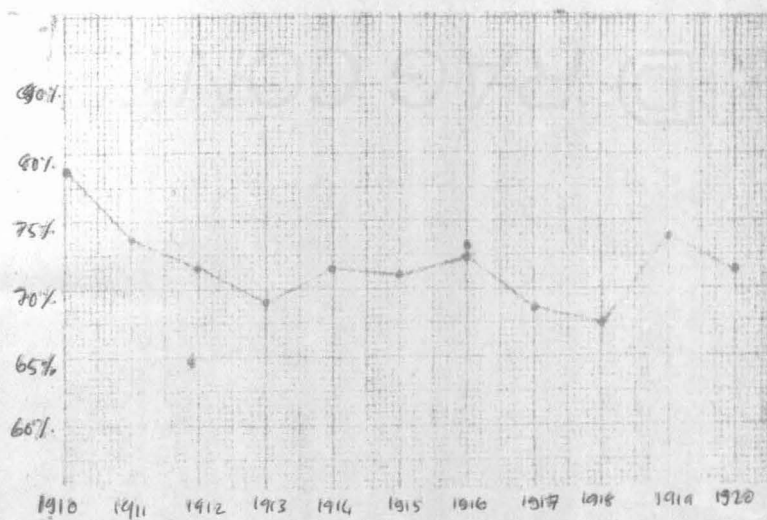
Nombre des Elèves

—●— Ecoles Publiques

- - - x - - Ecoles Privées

Source:

Rapport Valmar



Percentage des illetrés

Source: Rapport Valmar

NOMBRE DE FRANÇAIS IMMATRICULÉS

dans nos consulats

ASIE - OCEANIE

AFGHANISTAN	225	222	- 3
AUSTRALIE	6 822	4 970	- 1 852
BANGLADESH	70	67	- 3
BIRMANIE	52	48	- 4
CHINE	279	394	+ 115
COREE	208	216	+ 8
FIDJI (ILES)	31	31	-
INDE	15 199	15 658	+ 459
INDONESIE	1 436	1 541	+ 105
JAPON	1 785	1 826	+ 41
LAOS	1 750	686	- 1 064
MALAISIE	346	407	+ 61
NEPAL	47	36	- 11
NOUVELLE ZELANDE	444	355	- 89
PAKISTAN	188	242	+ 54
PHILIPPINES	296	358	+ 62
SINGAPOUR	746	704	- 42
SRI LANKA	116	103	- 13
THAÏLANDE	830	942	+ 112
ETNAM	5 844	3 713	- 2 131
	36 714	32 519	- 4 195

PROCHE-ORIENT

	1-1-1976	1-1-1977	
ARABIE SAOUDITE	1 548	4 030	+ 2 482
BAHREIN	156	311	+ 155
ETAT DES EMIRATS ARABES UNIS	1 505	1 735	+ 230
IRAK	1 456	2 032	+ 576
IRAN	4 061	4 654	+ 593
ISRAEL	15 380	14 056	- 1 324
JERUSALEM	3 774	2 785	- 989
JORDANIE	200	196	- 4
KOWEIT	286	467	+ 181
LIBAN	8 046	5 919	- 2 127
OMAN (SULTANAT)	193	275	+ 82
QATAR	59	147	+ 88
SYRIE	1 058	1 549	+ 491
YEMEN DU NORD	92	230	+ 138
YEMEN DU SUD	135	114	- 21
	37 949	38 500	+ 551

RECAPITULATION

EUROPE	465 497	454 378	- 11 119
AFRIQUE	284 188	277 308	- 6 880
AMERIQUE	153 879	162 575	+ 8 696
ASIE-OCEANIE	36 714	32 519	- 4 195
PROCHE-ORIENT	37 949	38 500	+ 551
	978 227	965 280	- 12 947

REMARQUES

1. — 1°) Après huit années (de 1967 à 1974) durant lesquelles le nombre de Français immatriculés dans nos Consulats révélait, d'une année par rapport à la précédente, un accroissement global, en 1975 et en 1976 et de nouveau en 1977, le solde n'est plus positif, mais négatif.

En 1975, par rapport à 1974, la diminution était de 19 258, soit 1,88 %. En 1976, elle était de 24 541, soit 2,44 %. En 1977, elle est de 42 947, soit 1,32 %.

2.) Le tableau récapitulatif par grandes zones géographiques fait apparaître un solde négatif en Europe, mais seulement dans la Communauté économique européenne, en Afrique et en Asie, tandis que le solde est positif dans les Amériques et au Proche-Orient.

a) Dans la C.E.E., la collectivité française ne s'est accrue qu'en Allemagne fédérale, au Danemark et au Luxembourg; il y a baisse dans les autres Etats, et particulièrement importante en Belgique (plus de 11 %) et en Grande-Bretagne, à cause de la crise économique déclenchée par le quadruplement du prix du pétrole et la forte

augmentation du prix des matières premières.

En Europe, hors C.F.E., les baisses, peu nombreuses, sont cependant importantes :

— en Autriche (- 367, plus de 12 %),
— en Pologne (- 173, presque 10 %),
— en Roumanie (- 96, 28 %),
— en Suisse (- 1 582, plus de 2 %).

Par contre, l'augmentation est sensible en Allemagne de l'est (+ 113, 12 %), en Bulgarie (+ 102, 51 %), en Espagne (+ 1 964, presque 5 %), en Grèce (+ 178, presque 6 %), en Suède (+ 320, 21 %), en U.R.S.S. (+ 157, 18 %).

b) En Afrique, la collectivité française continue à s'amenuiser, particulièrement en Algérie (- 5 371, presque 11 %), au Cameroun (- 915, plus de 7 %), en Centrafrique (- 370, plus de 11 %), au Congo (- 535, plus de 6 %), en Haute-Volta (- 857, 21 %), à Madagascar (- 5 107, 18 %), en Ouganda (- 55, 32 %), au Zaïre (- 1 096, presque 26 %).

Par contre, sont à noter les augmentations en Afrique du Sud (+ 258, presque 5 %), au Côte d'Ivoire (+ 3 006, 8 %), au Tchad (+ 2 736, 15 %), en Guinée, à l'île Maurice, au Nigéria, en Egypte, au Sénégal.

c) En Asie, la diminution se poursuit, particulièrement en Australie (- 1 852, 27 %), au Laos (- 1 064, 60 %), en Nouvelle-Zélande (- 89, 20 %), au Vietnam (- 2 131, 36 %), mais une augmentation est à remarquer en Chine, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande.

d) Dans les Amériques, l'augmentation est importante en Argentine, au Brésil, au Canada (+ 1 985, 3 %), aux Etats-Unis (+ 6 523, 14 %), à Haïti, à Panama, à Trinité et Tobago, en Uruguay et au Venezuela. Par contre, la diminution est sensible au Chili, au Mexique et au Pérou.

e) Au Proche-Orient, on constate une diminution en Israël (- 1 324, 8 %), à Jérusalem (- 989, 26 %), naturellement au Liban (- 2 127, 26 %), et de fortes augmentations en Arabie saoudite (+ 2 482, 60 %), à Bahreïn (+ 155, 96 %), aux Emirats arabes unis (+ 230, 15 %), en Irak (+ 576, 39 %), en Iran (- 593, 14 %), à Koweït (+ 181, 63 %), à Oman, à Qatar, et Syrie (+ 491, 46 %).

3°) L'examen de l'évolution des collectivités françaises dans chaque zone géographique aboutit aux constatations suivantes :

Serial No:.....

Reference No.....

Code.....

A Sincere appeal to the students

The Questionnaire seeks to understand your opinions and aspirations regarding French education in Pondicherry. Here are some questions for which we humbly solicit original and objective replies from your side. Alternate answers have been provided for several questions. Kindly put a tick mark () across the relevant answer in the space provided, i.e. on the dotted lines. Please tick only ONE answer in any multiple choice question. For other questions, please fill in wherever necessary. For open questions, wherein there is no choice, we sincerely invite an appropriate response, according to your own thinking, giving more credit to your originality and objectivity. To end with, this is not a test and there is no right or wrong answer. We assure you that your answers will be treated as CONFIDENTIAL. Please answer all the questions. Early remittance of the filled in Questionnaires to your teachers will be immensely appreciated. We earnestly look forward to receive your valuable cooperation for the successful completion of this Research work. Thank You.

+++++

- a) Name: (need not mention if you so desire).....
- b) Sex : Male..... Female.....
- c) Age : (in completed years).....
- d) Place of birth:..... (Pl. mention State if born in India/or
- e) Nationality: Indian..... French..... country if born outside India)
- f) Religion: Hindu..... Christian..... Muslim..... Any other.....
- g) Mother tongue: Tamil..... Telugu..... Malayalam..... French..... Bengali..... Urdu.....
Kannada..... Hindi..... Any other.....
- h) Marital status: Married..... Unmarried.....

(Please provide information regarding the GUARDIAN in the absence of father)

- a) Father's nationality: Indian..... French.....
- b) Father's education: English educated..... French educated..... Any other.....
- c) Father's educational Qualifications:.....
- d) Father's Profession : (a) Employed..... Unemployed..... Retired Pensioner.....
(b) Self employed: Agriculture..... Business..... Any other.....
(c) Employed by the Indian Govt.....
(d) Employed in private enterprise.....
(e) Employed by the French Govt.....
(f) Designation of the job.....
(g) Monthly income (in Rupees).....
- e) Mother's education..... Qualifications.....
- f) Designation (if employed).....
- g) Monthly income:.....
- h) Number of dependents.....
- i) Number of dependents studying..... Working in France or in any French speaking country.....
- j) Dependents nationality: Indian..... (Nos) French..... (Nos)
- k) Dependents: English educated..... French educated.....

- a) Name of the school in which you studied.....
- b) Medium of instruction at your school level: English..... French..... Any other.....
- c) Examination passed at school level: Matric..... Brevet/B.E.P.C..... S.S.L.C English.....
..... S.S.L.C Tamil..... Any other.....
- d) What was your SECOND Language at school level: English..... French..... Tamil.....
Any other.....
- e) Percentage scored in Second Language in : Matric/Brevet/S.S.L.C Examination.....
- f) Information regarding your present studies: B.A..... B.A., French..... B.Com.....
M.Sc..... M.A..... M.A French..... Pre-Degree..... Higher Secondary.....
- g) What is your SECOND Language at present? English.... French..... Any other.....
- h) For how many years you have been studying French as MAIN Language.....
as SECOND Language.....
- i) Do you study in Alliance Française? Yes..... No..... If Yes, No of years.....
- j) Do you have private tuition for French language? Yes..... No.....
- k) Do you take help from your parents for learning French: Yes..... No.....
- l) How did you choose French as MAIN Language / SECOND Language ?
(a) On the advice of my parents (P.T.O) P.2
(b) On the advice of my friends
(c) On my own accord

- m) Do you use French Language (a) for conversing with your parents: Yes..... No.....
 (b) for conversing with your friends: Yes..... No.....
 (c) for conversing with your teachers: Yes..... No.....
 (d) for conversation/discussion inside the classroom:
 Yes..... No.....

- a) If I know a foreign language, it helps me to.....
 b) The role of a foreign language, in India is to.....
 c) I consider the study of a foreign language (a) as a necessity.....
 (b) as a mere status symbol.....
 (c) as a luxury.....
 (d) as absolutely useless.....
 (e) as of some use.....
 (f) as (any other).....

(Tick only ONE)

- d) Knowledge of a foreign language helps : (Tick only ONE)
 (a) For touring abroad.....
 (b) For correspondence with my friends/relatives abroad.....
 (c) For job promotion.....
 (d) For self perfection/for improving my knowledge.....
 (e) For preferential treatment while competing for a job.....
 (f) For contact with foreigners to understand their culture, civilisation.....
 (g) For reading the literature of that country in their original form.....
 (h) To gain entry into that foreign language speaking group in India.....
 (i) any other use, you envisage.....

- e) Which of the following country you like most and state reasons why : (Tick only ONE)

<u>Name</u>	<u>Culture/Language</u>	<u>Scientific, techno Progress</u>	<u>any other</u>
United Kingdom			
United States of America			
U.S.S.R			
France			
China			
Australia			
Japan			
Latin American countries			
Any other country.....			

- a) State any precise motivation behind your choice of FRENCH as Main Language or Second language. (Tick only ONE)
 (a) For a better life abroad.....
 (b) In admiration of the rich cultural heritage of France.....
 (c) To go abroad for higher studies.....
 (d) For research purposes.....
 (e) In admiration of France in the field of scientific technological progress.....
 (f) To get a better job in India.....
 (g) To get a job abroad.....
 (h) Out of sentimental attachment to the Paris-Pondicherry colonial link up.....
 (i) Any other motivation.....

- b) Please underline your job preference : (Tick only ONE)
 (a) Teaching.....
 (b) Teaching French.....
 (c) Work as a Translator.....
 (d) Work as an interpreter.....
 (e) Work in business firms with French Collaboration.....
 (f) Work in Embassies/Consulates of French speaking countries.....
 (g) Any other job, you prefer.....

- a) What is the role of French language and culture in the social life of the inhabitants of the Union Territory of Pondicherry ? Your opinions please :

- b) What is the status of the French language today in Pondicherry? Does it occupy still a prestigious place in education and administration ? or is it reduced to insignificance with the entry of English and Tamil after liberation in 1962 ?

c) "Pondicherry is the window of French Culture" said Jawaharlal Nehru, How far is this statement relevant today?

d) What do you think about French education in Pondicherry today? (Tick only ONE)

- (a) It has made good progress.....
- (b) It has not made any progress.....
- (c) It is in a state of decay.....
- (d) It has become insignificant.....
- (e) Any other observations.....

e) If French education in Pondicherry after liberation has made any significant progress, please underline the progress made?

f) If French education in Pondicherry has, on the contrary, not made any progress, or waned into insignificance, is it due to any of the following reasons: Tick only ONE

- (a) Shortsightedness in educational planning.....
- (b) Overenthusiasm of the successive govts in fostering English education.....
- (c) Due to total indifference towards French education.....
- (d) Due to prominence given to regional languages in the sphere of education and administration.....
- (e) Due to lack of initiative from the Govt of India, to make Pondicherry the fountain head of French language learning.....
- (f) Due to lack of enthusiasm on the part of the French Govt to nurture and improve its cultural interests in Pondicherry.....
- (g) Any other reasons.....

a) What is the role of religion in a man's life?

b) What do you think about the caste system in India?

c) What is your preference, and state reasons why: (a) Indian culture and philosophy...
(b) Western Culture and Philo.....

What is your preference, and state why: (a) Religious Philosophies.....
(b) Political ideologies.....

e) How do you react towards Women's liberation movement?

f) Given, Traditionalism and modernism, what will be your choice?

g) How do you esteem a person? (a) On the basis of his religion.....
(b) On the basis of his education.....
(c) On the basis of his caste.....
(d) On the basis of his social status.....
(e) On the basis of (any other).....
Tick only ONE

Please answer all the questions, and hand over the Questionnaire to your teachers at your earliest convenience; Awaiting your sincere Cooperation, and thanking you in anticipation.

Junior Research Fellow

B I B L I O G R A P H I E

Les Généralités historiques de l'Inde Française

- 1) Georges Toussaint
"Poudouké"
Vol.VII - N°1 - Nov.1950 - P.2
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 2) S.Rangaramanujam
"Pallava College at Pondicherry"
Vol.VIII - 1969 - P.95 et 96
Jipmer Magazine - Pondichéry
- 3) Pondichéry et le Monde tamoul
Vol.XXVII - No.X - Août 1970.
Le Trait-d'Union - Pondichéry
- 4) A.Bigot
"Antiquité de Pondichéry"
Vol.VI - No.1 - Novembre 1969 - P.2
Le Trait-d'Union - Pondichéry
- 5) Sir Mortimer Wheeler
"Arikamédou, an Indo-Roman trading Center"
Ancient India - Vol.XV - P.40 à 82
New Delhi - 1962
- 6) Epigraphia India
Vol.XI - P.87 à 90
Archaeological Survey of India.
- 7) French India
South Indian Inscriptions P.75 et 76
Vol.VIII
- 8) Annual Report on epigraphy for the year ending
31st March 1919
Archaeological Survey of India.
- 9) 3 "The Diary of Ananda Ranga Pillai"
Chap. XX - P.750.
Government Press - Pondicherry
- 10) Jouveau Dubreuil
"L'Inde et les Romains"
Paris - Paul Geunther - 1921
- 11) P.Z.Pattabiramin
"Les fouilles d'Arikamédou"
Bibliothèque coloniale - P 64
Pondichéry - 1948

- 12) Jean Filliozat
"Les relations extérieures de l'Inde"
Voir "La Factorerie Romaine à Pondichéry"
P.15 à 19
Publication No.2 - Institut Français d'Indologie
Imp. Sri Aurobindo Ashram - Pondichéry
- 13) "French Possessions in India"
Handbook No.77
Foreign Office - Historical section, London
Great Britain - 1920.
- 14) P.Kaepelin
"La Compagnie des Indes Orientales"
Paris 1928 P. 558
- 15) Paul Gaffarel
"Les Colonies Françaises"
Vide "Histoire de l'Inde Française"
P.247 à 321
Librairie Germer Billière - Paris - 1884
- 16) Pelissier René
"L'Inde Française"
Exposition de 1937
Paris 1938
- 17) Tissérand Ernest
"Les malheurs de l'Inde française"
Pub. La France Active P 64
Paris 1932
- 18) Les Etablissements Français de l'Inde
Notes et Etudes Documentaires No.735
Série France d'Outre-Mer XXVIII
La Documentation Française
Paris 1947
- 19) "Pondichéry"
Fascicule spéciale consacré à l'Inde française
Acta geographica - No.19 PP 128
Société de géographie Paris 1954
- 20) "French Pockets in India"
Free India Publications
Madras 1953 PP 39
- 21) Samboo Gopaljee
"Les Comptoirs Français dans l'Inde Nouvelle
(De la Compagnie des Indes à nos jours).
Fasquelle - Paris - 1950 PP 182

- 22) Dr N.V.Rajkumar
"The Problem of French India"
Pub. Department of Foreign Relations
Indian National Congress
Navin Press. New Delhi - 1951
- 23) Evariste Dessama
"Tribulation de l'Inde Française " in
France - Asie - San - Fév.Mars 1950
Saigon PP 28
- 24) Sen S.P.
"The French in India" 1763-1816
Firma K.C. Mukhopadhyay
Calcutta 1958
- 25) The French Colonial Empire
Cahier No.25 - Information Department
Royal Institute of International Affairs
London - 1940
- 26) Yvonne Robert Gaebelé
"Histoire de Pondichéry" - De l'an 1000 à nos jours
Imp.du Gouvernement - Pondichéry
- 27) Les pluies et la Poussière
(Histoire de l'Inde des Français)
Edition de l'Histoire de l'Art.
Plon Paris 1965 PP 343
- 28) Dr Purusu Balakrishnan
"Pondichéry" P.165 à 167
Annual No.1973
The Illustrated Weekly of India.
- 29) "Six thousand days with Nehru"
Vide Chap.XII - P.522
'Pondicherry - French India'
Sterling Publishers New Delhi 1974
- 30) Rangaswami Parthasarathy
'A 100 years of the Hindu: The epic
story of Indian Nationalism.
Vide: Chap.45 P.672)
Chap.49 P.722) Pondichéry
Kasturi and sons Ltd. Madras
- 31) Chaffard George
"Les carnets secrets de la décolonisation" Tome I et II
Vide Chap.
L'abandon des Comptoirs français dans l'Inde
Calmann - Lévy Paris 1965.

La Politique Coloniale

- 1) Duchène Albert
La Politique Coloniale de la France
Paris 1928 PP 350
- 2) Duval Sules
Les Colonies et la politique coloniale
de la France : 1864 à 1927
Paris.
- 3) Vignon Louis
Un Programme de Politique coloniale
Paris 1919 PP 651
- 4) Brunschwig, Henri
La Colonisation française
Seuil Paris 1967
- 5) Growder
A study in French Assimilation Policy
O.U.P. London 1962
- 6) Georges Hardy
Histoire Sociale de la Colonisation française
P.Larousse Paris 1953 PP 268
- 7) Georges Hardy
Histoire de la colonisation française
Larousse - Paris 1953
- 8) Georges Hardy
Le destin du colonialisme
Paris
- 9) Indigènes de l'Inde française et la loi
sur la nationalité
Imp. du Gouvernement Pondichéry. 1892
- 10) Larmoy, Guy de
The Foreign Policies of France, 1944 to 1968
Univ. of Chicago Press. London 1967
- 11) Murville, Couve de M
Une Politique étrangère, 1958 à 1969
Paris 1971
- 12) Georges Hardy
Nos grands problèmes coloniaux
Lib.Armand Colin. Paris 1949

- 13) Bernard Lavergne
Une Révolution dans la politique coloniale de la France
Lib. Mercure Paris 1948
- 14) Adrien Duaste
Les Premières relations entre les Français et les Princes
indigènes dans l'Inde au 17^e siècle. 1666 à 1706
Jouve Cie Paris 1932
- 15) Devoze Michel
France d'Outre-Mer. De l'empire coloniale à l'Union
française. 1938 à 47
Hachette. Paris 1947
- 16) Armand E et Meray (R)
Les colonies françaises: Organisation, administration
judiciaire, politique et financière
Augustin Challard Paris 1900
- 17) Deschamps Hubert
Les Méthodes et les doctrines coloniales de la France,
du XVII^e siècle à nos jours.
Armand Colin Paris 1953
- 18) P.F. Gonidec
Droit d'Outre-Mer Tome 1
Edition Montchrestien Paris 1959
- 19) A. Girault
Principes de colonisation et de législation coloniale
Plan Paris 1903
- 20) L. Rolland et P. Lampré
Précis de législation colonial
Paris (PP 200)
- 21) Deschamps
La fin des empires coloniaux
P.U. Paris 1954
- 22) Arrêté promulguant le décret relatif à la
Naturalisation française des indiens. 3 Jan 1882
Bulletin Officiel des Etablissements français dans l'Inde
Tome 56 - 1882 P. 9 à 11
- 23) G. Poulain
Notes sur l'Inde Française
No. 2 - Le Régime Politique
Imp. de L. Marcéat Paris 1894

Renseignements divers sur l'enseignement du Français
à Pondichéry

- 1) K.C.Kormocar
Le développement de l'enseignement du Français
dans l'Inde Française avant la 3ème République
Calcutta 1917
- 2) Valmary
Rapport sur l'enseignement dans l'Inde Française
dans XVIIIe siècle à nos jours
Imprimerie Moderne Pondichéry 1922
- 3) Josselin Paul
De l'adaptation de l'Enseignement colonial aux
besoins des populations
Rapport sur l'Inde Française
Imprimerie du palais Paris 1931
- 4) Discours du Gouverneur
Séance d'ouverture le 21 Nov.1936
Procès-verbaux 1936 Pondichéry.
- 5) L'Avenir des Indes Françaises dans l'Inde Indépendante
(Article)
Vol.II No.XI Sept.1946 - P.3
Le Trait d'Union
- 6) La Culture française dans le Sud de l'Inde (Article)
Vol.III - No.VIII - Jan 1947 - P.2 à 3
Le Trait d'Union
- 7) Les écoles privées d'enseignement secondaire
et d'enseignement primaire Supérieur (Article)
Vol.III No.IX - Juillet 1947 - P.2
Le Trait d'Union
- 9) Raphael Leygues
Qu'ya-t-il à Pondichéry et que faut-il sauver (Article)
Vol.X No.VII - Mai 1953
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 8) Lucien Gibon
Quelques visions de l'Inde à travers l'Inde
française (Article)
vol.VI - No.VIII - Jan 1950 - P.3
- 9) L'enseignement dans les territoires
d'Outre-Mer et territoires associés
Notes et études documentaires
No.1897 - Série d'Outre-Mer LXXIV -
Série Culturelle XXIV
La Documentation française Paris.1954

- 10) Josselin Paul
La diffusion de la culture française dans nos
Etablissements de l'Inde
De quelques difficultés qu'elle y rencontre
in
"L'Inde Française dans la guerre" PP 74
Imprimerie de la Mission . Pondichéry
(P.56 à 61)
- 11) Paul Gache
Nouvelles réflexions sur Pondichéry (Article)
Vol.XIII - No.VIII - Juin 1956 - P.1 à 3
Le Trait-d'Union - Pondichéry
- 12) Nouvel Etat de Pondichéry depuis le transfert DE FACTO
Instruction publique - P.47
Publié par le Service d'information de l'Etat de Pondichéry
Associated Printers Madras Oct.1956
- 13) Le Centre Pédagogique de Pondichéry
Vol.I No.VI Juillet 1957 - P.9
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 14) Cours de français
Vol.I - No.5 - Juin 1957 P.14 & 15
Nouvelles de Pondichéry - Pondichéry
- 15) Gopaljee Samboo
Pondichéry doit rester un centre culturel
français (Article)
Vol.XV No.III Janv.1958
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 16) Karavalane
Pondichéry - Ville Universitaire (Article)
Vol.XVII - No.VIII - Jan. 1960 P.6
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 17) Pondichéry, terre de rencontre va-t-il
demeurer un souvenir ou devenir une réalité? (Article)
Vol.XVII - No.IV - Fév.1960
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 18) Les liens d'amitié de la France et de l'Inde vont-ils
se resserrer au cours de la rencontre du Général De
Gaulle et du Pandit Nehru? (Article)
Vol.XVII - No.V - Mars 1960
- 19) Malligavittil Ambady
L'Avenir de l'enseignement du français après le
transfert de JURE de Pondichéry (Article)
Vol.XX - Nos II & III - De 1962 - Janv.1963.
Le Trait d'Union . Pondichéry

- 20) Editorial
Vol.XX - No.VIII - Juin 1963
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 21) A.Flory
Devant le malaise de la culture française (Article)
dans notre territoire
Vol.XXI - No.VI - April 1964
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 22) L'Avenir de Pondichéry
Vol.XXI -No.VII - Mai 1964
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 23) L'Union des Français de Pondichéry
Vol.XXI - No.IV - Fév.1964 - P.9.
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 24) D.Leonie
Le Français, langue officielle du territoire
de Pondichéry (Article)
Vol.XXII - No.IV - Fév.1965
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 25) Editorial ou Pondichéry
"The Hindu" - 15th April 1964 - Madras
- 26) Editorial ou Pondichéry
"The Indian Express" - 8th May 1964
Madras
- 27) Mr H.Durieux
La situation spéciale de Pondichéry
Vol.XXV - No.XII - Déc.1967
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 28) H.Durieux
Apprendre le français
Vol.XXVI No.VI - Juin 1968 - P. 1 & 2
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 29) David Annoussamy
L'enseignement du français à Pondichéry
Vol.XXV - No.VI - Juin 1967 P.1 à 3
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 30) Nécessité de la construction d'une aide
au Collège Français de Pondichéry
Vol. XXVIII - No.III - Jan.1971
Le Trait d'Union - Pondichéry
- 31) L'Université à Pondichéry
Vol.XXVII - No.XII - Oct.1971 - P.1.
Le Trait d'Union - Pondichéry

Informations générales sur l'enseignement dans le Territoire
durant la colonisation et après le transfert des pouvoirs

- 1) Pierre Constant Sicé
Annuaire statistique des Etablissements français
dans l'Inde pour l'année 1843.
Instruction publique - P.170 à 172, 175 et 180
Imprimerie du Gouvernement
Pondichéry - 1845
- 2) Exposé de la situation de la colonie pour 1898.
Instruction publique P.76 à 82
Imp. du Govt. Pondichéry. 1899
- 3) Henri Charles Lavaizelle
Annuaire du Ministre des Colonies 1900
Etabls. Français de l'Inde P.591 à 600
Instruction publique - P.599
- 4) Camille Guy
Notice sur les Etablissements Français de l'Inde
Exposition Universelle 1900
Les Colonies françaises
Enseignement p.34,36,37
Imp.F.Levé.Paris 1900
- 5) French Possessions in India
"Education" P.12 à 14 et 20
Foreign Office Historical Series
India Office, Library London 1918
- 6) Annuaire des Etablissements Français dans l'Inde pour 1921
"Instruction publique p.102
Imp. du Govt. Pondichéry - 1921
- 7) Annuaire des Etablissements français dans l'Inde
pour 1922
Instruction publique - P.120 à 121
Imp. du Govt. Pondichéry
- 8) Les colonies Françaises - Notice sur l'Inde
"Enseignement" P.64 à 67
St. Joseph Industrial Press
Trichinopoly 1922
- 9) Annuaire des Etablissements Français dans l'Inde pour 1923
Instruction publique - P.122
Imp. du Govt. Pondichéry
- 10) Annuaire des Etablissements français dans l'Inde pour 1925
Instruction publique P.107, 112 à 114

- 11) Annuaire des Etablissements Français dans l'Inde p. 1926
"Instruction publique P.117, 118 et 122
- 12) Annuaire des Etablissements Français
dans l'Inde pour 1927
Instruction publique p.122 et 127
- 13) Procès-verbaux du Conseil Général
Session Ordinaire de 1926
"Instruction publique " Chap.XI - Art.6. P.225
5e séance - le 4 déc.1926
Imprimerie Moderne - Pondichéry - 1927
- 14) Procès-verbaux des séances du Conseil Général
"Instruction publique " - Chap.XI - Art.6.
P.261 - Session Ordinaire de 1928
Imp. du Govt. Pondichéry - 1928
- 15) Discours prononcé par M. Adrien Juvanon, Gouverneur
à la Séance d'ouverture de la Session Ordinaire
du Conseil Général.
"L'enseignement dans le Territoire"
P.1062 à 1084
Journal Officiel des Etablis.Français dans l'Inde
No.48 - 22 Mars 1930
- 16) Rapport au Président de la République française
par le Ministre des Colonies Françaises
"Enseignement Primaire dans les Etablissements
Français de l'Inde" le 14 Oct.1930
Journal Officiel des Etablis.Français dans l'Inde
No.6 1930
- 17) Rapport sur l'Instruction publique par le Gouverneur
à la séance d'Ouverture le 21 Novembre 1936
Procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil Général
P.30 à 35
- 18) India 1956 - A reference Manual "Education in Pondicherry"
P.494 et 495 Compiled by Research & Reference Division
Ministry of Information & Broadcasting - New Delhi - 1956
- 19) Administration Report - 1956-57
"Education" P.10, 24 à 26
Government Press Pondichéry
- 20) Administration Report 1957-58
"Education" P.23,24 & 39
Dept. of Information
Government of Pondicherry

- 21) Administration Report - 1959-60
"Education" P.15 à 30.
- 22) Administration Report 1960-61
"Education" P.13,32 & 33
- 23) Administration Report 1961-62
"Education" P.15,43,46
- 24) Administration Report 1962-63
"Education" P.57 à 61
- 25) Administration Report 1963-64
"Education" P.31 à 42, 44
- 26) Administration Report 1964-65
"Education" P.42,44 et 9
- 27) Administration Report 1965-66
"Education" P.33 à 35.
- 28) The 18th Year of freedom
"Education in Pondicherry" P.689, 690 et 692
An Indian National Congress
Publication 1964-65
- 29) Abstract of Statistics 1967 & 68
"Educational Progress Chap.IV - P.70 à 89
Bureau of statistics & Evaluation
Govt of Pondy - Mission Press p.248
- 30) Phenomenal progress in Education in Pondicherry
"The Hindu" - 15th Aug.1968 - Madras
- 31) Administration Report 1968-69
"Education" P.38,39,71, 73
- 32) Administration Report 1969-70
"Education" P.66 et 67
- 33) Administration Report 1970-71
"Education" P.66,67,39 et 98
- 34) Administration Report 1963-64
"Education" P.39 à 42
- 35) Long tradition of good education
"The Hindu" dated 9th July 1971
Madras.

- 36) Study area Profile - Pondicherry region
"Education" P.44 à 46
Pub. by Director of Pilot Research
Projects in growth centre
Planning Department
Govt. of Pondicherry 1978
- 37) Highlights of Budget 1973-74
Excepts from the Budget speech of the
Chief Minister
'Education' P.9
'News from Pondy' Vol.VI - Nos 1 & 2
Jan - April 1973
- 38) Two decades of Development 1954-1974
'Education' P.24 à 30
Pub. by Director of Information
Govt. of Pondicherry
- 39) Abstract of statistics 1973
'Education' Chap.VII - P.65 à 84
Bureau of statistics & Evaluation
Govt. of Pondicherry.

L'Enseignement du français dans le monde

- 1) Marcel Gérard
Situation de la langue française en U.R.S.S.
Le Français dans le Monde (F.D.M.)
No.8 - Avril 1962. P.2 à 6
- 2) F.Burney
'La langue et la culture française
dans la Grèce actuelle'
F.D.M. - No.1 Jan.1961 . P.7 à 28
- 3) Maurice Houis
'La francophonie Africaine'
F.D.M. - No.95 - Mars 1973 . P.6 à 9
- 4) Claude Charmion
'Bilinguisme et biculturalisme en Tunisie'
F.D.M. - No.52 - Oct-Nov.1967
- 5) Pierre Laurent
'La langue française dans le monde'
F.D.M. - No.82 - July-Aug.1971 - P.6 à 11
- 6) Les Etudes Françaises dans le Monde
Besoins, Problèmes et Expérience
Atelier des Sourds - Montréal - Canada
par AUPELF 1972 (PP 226)
- 7) V.Y.Mudinte
'Le Français en Afrique noire' in
La langue française 1980 (P.195 à 196)
- 8) G.Cann
'Le français, langue seconde en Afrique Noire' in
La Langue Française 1980 (P.197 à 200)
- 9) Dupouchel.L.
Le français en Afrique Noire
Mythe ou réalité
Annales de l'Université d'Abidjan
Série 'H' Linguistique - Tome VII
fasc.1 . 1974 p.153 à 158
- 10) Dupouchel.L.
'Le français en Côte-d'Ivoire, au
Dahomey et au Togo' in
Le français hors de France . Vol.III
Champion - Paris 1974 (p.7 à 13)
- 11) Langhren .M.
'Le français dans le nord de la
côte-d'Ivoire in
Bulletin du Centre d'études des
plurilinguistes. No.2 Mai 1975
(P.45 à 47)

- 12) L.J. Calvet
'Le français d'Afrique et l'enseignement du
français en Afrique'
Le français dans le Monde.
Juillet 1978 - P.29 à 42
- 13) Emmanuel N. Kwopie
'La langue française en Afrique
occidentale francophone'
Centre international de recherche
sur le bilinguisme Québec
Publication B.69 P.58
- 14) Y.K. Sohoni
'The teaching of French in India with
suggestions for its improvement'
News letter - No.20 - March 1976 - P.16 à 17
C.P.E.F.L. Hyderabad.
- 15) Y.K. Sohoni
'A few thoughts on the study of French literature
in our Indian Universities'
News letter - No.15 - Jan.1975 - P. 9 à 12
- 16) Y.K. Sohoni
'L'enseignement du français dans les Universités
indiennes in
Les Etudes françaises dans le Monde
Actes de la rencontre de Québec
AUPELF Mai 1972 P.89 à 93

La Politique culturelle de la France

- 1) Some aspects of French cultural policy
I-S-B-N 92-3-100 801 - 3
UNESCO Publication Paris 1970 PP65
- 2) Suzanne Balone
'L'action culturelle de la France dans le Monde'
P.U.F. Paris (PP.192)
- 3) Stéphane Hessel
'Coopération culturelle et coopération technique'
Le Français dans le Monde
No.35 - Sep.1965 - (P.6 & 7)
- 4) Louis Dollot
'Les relations culturelles internationales'
Que sais-je? P.U.F. No.1142 1964
- 5) Marcel Gérard
'La diffusion de français est-elle liée à l'expansion
économique ?
Le Français dans le Monde.
No.53 - Déc.1967 (P.25 à 29)
- 6) Louis Dollot
'La France dans le Monde actuel'
Que sais-je? - P.U.F. Paris 1960 - No.874
(PP.124)
- 7) Défense et expansion de la langue française
Haut Comité pour la défense et l'expansion
de la langue française
La Documentation française - Paris 1967
- 8) Basdevant, J
'La politique culturelle de la France'
Le Français dans le Monde No.10 (P.22)
- 9) M.Jeanneney
'Rapport Jeanneney - La politique de coopération
avec le pays en voie de développement
La Documentation Française - PP.151
July 1963 - Paris
- 10) Relations culturelles, scientifiques et techniques
Bilan 1972
Ministère des Affaires Etrangères
Imp. Nationale - Paris (PP.91)
- 11) Documents of Indo-French cultural, technical &
Scientific coopération
Office of the Counsellor for cultural, technical
& Scientific Affairs
N.Delhi - Aug.1969.

Documents politiques

- 1) The Govt. of Union Territories Act, 1963 - No.20 of 1963
Pub.by Legislative Assembly - Pondicherry
Vijayaraj Printers - Pondicherry - 1963 (P.19 et 20)
- 2) The Govt. of Union Territories Act, 1963
Rules of Procedure & conduct of Business of the
Pondicherry Legislative Assembly
Legislative Assembly Department
Pondicherry - 1966
- 3) Treaty of Cession of the French Establishments of
Pondicherry, Karaikal, Mahe and Yanam
La Gazette de l'Etat de Pondichéry
Numéro Extraordinaire - 30th June 1956
- 4) Traité de cession des Etablissements français
de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanam
U.N.S.O.R. Section de Pondichéry
Aurobindo Ashram Press - Pondicherry
- 5) Presidential ordinance on Pondicherry
The Constitution (14th Amendment) Act, 1962
The Constitution of India
Govt. of India Press - Faridabad
Delhi - 1963 (P.324 à 325)
- 6) The Pondicherry official language Act, 1965
(Act No.3 of 1965)
La Gazette de l'Etat de Pondichéry
(Extraordinaire)
No.15 le 5 Avril 1965
- 7) The Pondicherry official Languages Bill, 1965
Questions and Answers
Pondicherry Legislative Assembly Debates
Official Report - Vol.III No.20
Saturday, 27 March 1965.
- 8) White papers on the French Settlements in India
(Dated 21st April 1954)
Government of India
- 9) The French Settlements in India
Texts of important notes exchanged between the
Governments of India & France 1954
- 10) Recueil des Traités et Accords de la France
Ministère des Affaires Etrangères
Imp.Nationale - Paris - 1963 (P.528 à 548)

- 11) Coret Alain
"La cession de l'Inde Française"
Extrait de la Revue juridique et Politique de l'Union française
Nos. 3 & 4 - Juillet-Déc.1955
P.677 à 742
P.577 à 607
Librairie Générale de droit et de jurisprudence Paris
- 12) Coret Alain
'Le statut juridique actuel des Etablissements Français
de l'Inde"
Extrait de la Revue juridique et politique.
No.3 - Juillet-Sept 1957 (p.587 à 611)
Librairie Générale de droit et de jurisprudence Paris
- 13) J.Nehru
'Place of Pondicherry'
Jawaharlal Nehru's speeches - Vol.III 1953-57 - 11th June 1955
(P.461 à 464) Publication Division - Ministry of Information
& Broadcasting - New Delhi - 1970
- 14) Jawaharlal Nehru
'Debate on the official languages Bill, in Lok Sabha on 24th
April 1963' - Jawaharlal Nehru's speeches
Vol.V - 1963-64 - (P.16 à 31)
Ministry of Information & Broadcasting
Government of India - 1968
- 15) Jawaharlal Nehru
Speech delivered at the Central Institute of English
at Hyderabad on 22nd July 1963.
"Future of English in India" Jawaharlal Nehru's speeches
Vol.V - 1963-64
Ministry of Information & Broadcasting
Government of India - 1968
- 16) Rajendra Prasad
"Our Composite culture" Speech in reply to the civic
reception by the Councillor of the Government & the
Municipal Committee, Pondicherry on 15th November 1955
Speeches of President Rajendra Prasad - 1952-56
Publication Division - Ministry of Information & Broadcasting
New Delhi - 1958 (P.148 et 149)
- 17) Joseph Minattur
Justice in Pondicherry 1701 to 1968
Published by the Indian Law Institute - N.Delhi.

Materials d'Archives

- 1) Gaudart Edmond
Catalogue de quelques documents des archives de Pondichéry
Imp.Moderne de J.Dartnell
Pondichéry 1931 (PP 222)
- 2) Henri Scholberg / Emmanuel Divien
Bibliographie des Français dans l'Inde
Pub.by the Historical Society of Pondicherry
All India Press Pondichéry 1973 (PP.175)
- 3) Archives Administratives 1823 à 1827 4 vol
Imp.du Gouvernement
Pondichéry
- 4) Annuaire des Etablissements Français
dans l'Inde 1828 à 1943 81 vol
Imp.du Gouvernement de Pondichéry
- 5) Bulletin des Actes administratifs
des Etablissements français dans l'Inde
1827 à 1872 - 37 vol
Imp.du Gouvernement - Pondichéry
- 6) Bulletin officiel des Etablissements français dans l'Inde
1873 à 1909 - 38 vol
Imp. du Gouvernement - Pondichéry
- 7) Journal Officiel des Etablissements
Français dans l'Inde 1909 - 1947 - 76 vol.
Imp. du Gouvernement Pondichéry
- 8) Moniteur officiel des Etablissements
français dans l'Inde - 1850 à 1879 - 29 vol.
Imp. du Gouvernement - Pondichéry
- 9) Procès-verbaux de Conseil colonial 1872 - 10 vol
Imp. du Gouvernement - Pondichéry
- 10) Procès-verbaux des Conseils Généraux
1879 à 1953
- 11) France - Asie
Saigon 1947 à 1952 15 vol
- 12) Revue de l'enseignement dans
l'Inde française 1940 1 vol.

Le Processus d'apprentissage d'une langue étrangère etc

- 1) Lambert W.E.
Psychological approaches to the study of language
in
Foreign language teaching
Ed.S.Michel
Mac Millan S co - N.York - 1967 - P.232 à 235
- 2) Lambert W.E.
'On second language learning and Bilingualism'
in
Modern Language Journal
Vol.XX XLVII - No.3 - March 1963 - P.114 à 121
- 3) Lambert W.à
'Psychological approaches to the study of language'
in
Modern language studies
Vol.47 - No.3 - Part 1 - P.51 à 62
Part 2 - P 114 à 163
- 4) Lambert W.E.
'Developmental aspects of 2nd language acquisition
in
Journal of Social Psychology - Vol.43 1956 - P.83 à 104
- 5) Lambert W.E.
'Psychological aspects of Motivation in language learning"
in
The Bulletin of the Illinois French language
teachers Association - May 1969 P.5 à 11
- 6) Lambert W.E/Gardner H/Barik H/Turnstall
'Attitudinal & cognitive aspects of intensive
study of a second language' in
Journal of Abnormal & social psychology
Vol.66 - No.4 - 1963 P.58 à 388
- 7) Christian C
'The acculturation of the bilingual child' in Modern
Language Journal Vol. 57 - March 1965 P.6 à 10
- 8) H.Gilles (Ed)
Language, Ethnicity and intergroup relation in European
Monographs in Social Psychology - No.13 London
- 9) Physiology and Psychology of second language learning in
The Brittanica Review of Foreign language instruction
Vol.1. 1968

- 10) F.Bressan
'Acquisition et Apprentissage des langues vivantes in
Langue Française
No Spécial sur l'apprentissage du français langue
étrangère Déc.1970 - No.8 (P.24 à 31)
- 11) Sinclair.H
'Acquisition du langage et développement de la pensée
Dunod Paris . 1967
- 12) René Richterich
'Les motivations à l'écriture et à la lecture d'une
langue étrangère' in
Le Français dans le Monde
N° 109 - Déc.1974 - P.21 à 25
- 13) Irène Vachon Spilter
'Le rôle des attitudes dans l'acquisition d'une langue
étrangère'
Le Français dans le monde
No.23 - Mars 1964 P.53 à 55
- 14) S.S.Feenstra
'Aptitude, Attitude and Motivation in second language
acquisition'
Thesis submitted at the University of Western Ontario
1967
- 15) D.A.Sacobvits
'Foreign language learning. A Psycholo-
linguistic analysis of the issue'
Rowley Newbury House Publications 1970
- 16) Guy Avanzini
'Introduction aux Sciences de l'éducation' Mésopé -
Bibliothèque Edouart Privot 1976
- 17) Report on Survey of the Attitudes, opinions & personality
traits of a sample of 1706 students of the University of
Bombay. Sponsored by World Brotherhood Bombay.Orient
Longmans Pvt Ltd 1960
- 18) Bernard Saint-Jacques
'Attitude et Motivation dans l'apprentissage du français
langue seconde'
Bulletin de la FIPE - Nos 10-11
Juin 1974 P.74 à 78
- 19) Lorne Laforge
Le rôle de l'école, le rôle de la Société et le rôle de
l'engagement personnel dans l'apprentissage des langues
secondes ou étrangère
Bulletin de la FIPE - Nos 10-11 - Juin 1974 P.84 à 108

- 20) Raymond Joly
 Etat présent des études françaises
 Besoins de l'étudiant francophone et de l'étudiant non fran-
 cophone et #x
 Résultats de l'enquête menée par leAUPELF auprès des Depts.
 d'études françaises dans le monde entier.
 in
 Les Etudes françaises dans le Monde
 Actes de la rencontre de Québec Mai 1972 - P.21 à 42
- 21) Luyton R.C.
 Heinle C.H.(eds)
 'Towards a cognitive approach to Second language acquisition
 The centre for curriculum Devpt Iric Philadelphia U.S.A. 1971
- 22) Coper C.M/M.H.Appley
 'Motivation : Theory & Research
- 23) Katy.D.
 'The p functional approach to the study of attitudes
 Public opinion Quarterly - Vol.24 - 1960 P.163 à 204
- 24) Hermitt Robert.E
 'Survey Research Method' in
 Encylopedia of educational Research
 Macmillan & Co - N.York 1960 P.1400 à 1410
- 25) Wilkinson & Bhandarkar
 'Methodology & techniques of Social research'
 Himalaya Publishing House. Bombay 1977
- 26) Max Gorosch/Bernard Pottier/Donold. C.Reddy
 'Les langues vivantes et le monde moderne
 Pub. par le Conseil de la Coopération culturelle
 du Conseil de l'Europe.
- 27) G.de Montmollin
 'Les modèles de la personnalité en psychologie
 P.U.F. Paris 1965 (P.5 à 37)
- 28) M.S.Gore/ I.P.Desai/Scima Chitnis
 'Field Studies in the Sociology of education'
 All India Report
 N.C.E.R.T. Publications N.Delhi 1970
- 29) Y.B.Damle
 'The school and college as a social system'
 Papers in the sociology of education in India
 N.C.E.R.T. New Delhi 1967 (P.250 à 258)

- 30) Role of language in Social & individual life'
Bulletin of the Deccan College Research Institute
Vol. XXVII - Part I & II - 1966-67 Poona 1968
- 31) Irawati Karve
'Language as a social factor'
Bull of the Deccan College Research Institute
Vol XXVII - Part I&II - 1966-67 (p.20 à 26)
- 32) M.G.Chaturvedi /B.V.Mohale
'The position of language in the school curriculum in India
N.C.E.R.T. Publication N.Delhi 1976
- 33) Edward, Shils
'The intellectuals, Public opinion
and Economic Development
Economic Devpt & cultural change
Vol.VI - N° 1 - Oct.1957
- 34) Edward Shilo
'The Intellectual between tradition & Modernity : The Indi
an situation
Mouton & Co . The Hague 1961.
- 35) Edward Shils
'The Intellectual between tradition and Modernity:
The Indian Situation
Mouton & Co The Hague 1964
- 35) K.C.Panchanadikar
'Determinants of Social structure & social
change in India" in
Sociological Bulletin - Nos 1 and 2 - Vol. XI
1962 - Bombay (P.27 à 31)
- 36) S.P.Nagendra
'The traditional theory of caste' in
Towards sociology of culture in India
Eastern Economy Edition
Prentice Hall of India Ltd. N.Delhi
- 37) M.N.Srinivas
'Changing Institutions and Values in
Modern India"
Towards a Soci ology of culture in India (P.427 à 438)
- 38) S.K.Kumaramangalam
'India's Language crisis'
New century India 1965
- 39) Marcel Postic
'Observation et formation des enseignants'
P.U.E. Paris 1977 (PP.333)

- 40) Gulistan/Kerawalla
Language Problem and policies in India
and the U.S.S.R. A comparative approach
N.C.E.R.T. Publications N.Delhi 1977 (PP.80)
- 41) Teaching facilities for foreign languages
in India A Report
Published by the Indian Institute of foreign
trade N.Delhi 1966
- 42) Gardner Lindzey /Elliot Aronson (Eds)
"The handbook of Social Psychology "Vol.III
Amerind Pub.Co N.Delhi 1975
- 43) S.P.Naik
The main recommendation of the Report
of the Education Commission
N.C.E.R.T. Publications 1972 (PP.114)